

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet TASK BASED SERV. (TBIPS SUP. ARR.)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-141066/B	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-141066	Date 2015-02-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-384-28436	
File No. - N° de dossier 384zm.W8486-141066	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-02-27	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Beaudoin, Michael	Buyer Id - Id de l'acheteur 384zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0300 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1207
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

SOLLICITATION AMENDEMENT 004

Cet amendement est porté à:

1) inclure Des questions et réponses.

2) inclure la version mise à jour de la DP incorporant les changements précédents faits au cours du processus de sollicitation.

1) Rajouter les questions et réponses suivantes à la sollicitation

Question 25 Dans la réponse à la question 6 de l'amendement 2 : Veuillez confirmer que c'est la même structure logicielle Paradigm mentionnée dans le livre blanc du groupe de travail responsable de l'architecture du DAPSCT sur lequel un certain nombre de fabricant d'équipement d'origine ont collaboré et les mêmes applications énumérées qui ont été mises à l'essai par SimFront, Adga, Raytheon, Maclyn, GD, SEA, C4ISTR, Thales, et Larus. Si l'État est réticent à divulguer le nom des entreprises qui ont effectué ces services par le passé, veuillez seulement confirmer que c'est la même structure logicielle Paradigm et les mêmes applications de simulation connexes distribuées à grande échelle.

Réponse :

L'omission de ces entreprises était une erreur. Le Canada confirme qu'il fait référence à la structure logicielle Paradigm du livre blanc du groupe de travail responsable de l'architecture du DAPSCT. Plusieurs entreprises ont utilisé la structure logicielle Paradigm, dont les suivantes :

- SimFront
- Adga
- Thales et sous-traitants
- CAE
- Raytheon
- Larus
- General Dynamics
- C4ISTR
- Maclyn
- SEA

Question 26: De l'amendement 2: « *Paradigm désigne la structure logicielle à partir de laquelle la VCCI, l'Outil de modélisation d'activité civile pour les exercices (CAMX), le dispositif de visualisation cartographique mobile et l'Unité de contrôle d'aérodrome militaire (UCAM) ont été développés. Les deux entrepreneurs titulaires (ADGA et SimFront) ont utilisé la structure Paradigm.* » Étant donné qu'il existe plusieurs structures logicielles pour les applications de développement de logiciels, veuillez confirmer que le Canada accepterait une structure logicielle équivalente à la structure Paradigm pour Contrôleur (A.11) Simulation - Niveau 1, exigence cotée R1.

Réponse :

Le Canada confirme que Contrôleur (A.11) Simulation - Niveau 1 indique que toute **Structure logicielle** satisfait à l'exigence et donne Paradigm comme exemple.

Question 27 Gestionnaire de projet (P.9) - Niveau 3. Exigence cotée R4: « Expérience démontrée dans la configuration et la recherche de panne des paramètres de la DIS en vue d'établir les fédérations de la DIS ». Étant donné que l'expertise pour le développement de solutions de simulation en réseau peut être obtenue avec une architecture de simulation numérique distribuée autre que DIS; veuillez confirmer que le Canada acceptera HLA et d'autres normes de l'industrie comme critère d'évaluation équivalent.

Réponse :

Le Canada acceptera HLA et d'autres normes de simulation de l'industrie pour Gestionnaire de projet (P.9) – Niveau 3, exigence cotée R4.

Question 28: De l'amendement 2: « *Ce terme a été créé expressément pour cette demande de propositions. Le ministère de la Défense nationale a pour besoin opérationnel de développer, de modifier et de soutenir l'interface virtuelle de commandement et de contrôle (VCCI). Il est donc à la recherche d'une entreprise qui a déjà travaillé à des logiciels comparables au logiciel d'interface entre environnement simulé et réel (IESR) qui est décrit. Cette définition a été créée pour que les définitions de l'expérience voulue par les critères cotées ne soient pas limitées à la VCCI, et que d'autres entreprises puissent montrer qu'elles ont travaillé à des logiciels similaires à celle-ci. Comme l'indique la figure 1 (Interfaces supportées par les VCCI) de l'annexe A, la VCCI compte de nombreuses interfaces, y compris celles énumérées dans la description du logiciel d'IESR. Pour ne pas limiter le besoin exclusivement à la VCCI, on a exclu la plupart des interfaces mentionnées à la figure 1 de la description du logiciel d'IESR.* » Est-ce que le Canada peut fournir des exemples d'applications semblables à VCCI qui se comparent au logiciel d'interface entre environnement simulé et réel (IESR) décrit?

Réponse :

Common Simulation Framework (CSF) développé par SEA et WISE Connectivity développé par SAAB sont des exemples d'applications qui se comparent au logiciel d'interface entre environnement simulé et réel (IESR) décrit.

Question 29 Est-ce que le Canada pourrait envisager modifier la date de clôture des soumissions pour le 6 mars 2015? Le temps supplémentaire est nécessaire étant donné la complexité et les exigences modifiées de la DP et augmenterait la compétitivité de toutes les propositions soumises.

Réponse :

En raison des besoins opérationnels, le Canada n'est pas en mesure de fournir une extension.

Question 30 Dans des DP antérieures du MDN, il y a presque toujours un pointage minimum dans les critères cotés. Dans cette DP, il n'y a aucun pointage minimum dans aucune des catégories. Veuillez confirmer que ceci n'est pas une erreur.

Réponse :

Le Canada confirme que ceci n'est pas une erreur.

Question 31 Selon notre expérience, des DP antérieures du MDN ont invoqué au moins les langages de programmation, les technologies, les bases de données, les bibliothèques, les systèmes d'exploitation, les environnements et les outils requis pour effectuer le travail **dans les critères obligatoires**. Dans cette DP, les critères obligatoires ne sont pas plus précis que « champ de développement de logiciels de simulation militaire » et ceci n'est que dans quelques-unes des catégories. Le nombre de critères obligatoires généralement utilisé dans les DP de SPICT antérieures du MDN dépasse de loin **la moyenne de 1,75 critères obligatoires** par catégorie dans cette DP. À la section 5.3. de l'ÉT, un Programmeur-analyste (A.7) [VBS] — Niveau 2 doit pouvoir : « Créer, modifier et améliorer le module d'extension VBS, en assurer la maintenance et prolonger sa durée de vie », « Élaborer, mettre à l'essai et mettre en œuvre des systèmes ou des adaptateurs qui communiquent avec VBS », etc. Cependant, lorsque nous regardons les seuls critères obligatoires pour ce poste (M1 et M2), il n'y a aucune mention d'expérience démontrée dans la création, la modification, l'amélioration et la prolongation de la durée de vie d'un module d'extension VBS, la création d'interface avec VBS, d'une quelconque connaissance de VBS ou la création de logiciels. Nous pouvons voir qu'une quantité considérable de travail a été investie dans les critères cotés afin de donner des points pour des technologies similaires, mais avec les critères obligatoires, de la façon dont ils sont écrits présentement, une ressource conforme pour cette catégorie pourrait n'avoir aucune expérience VBS et n'avoir créé aucun logiciel (travailler dans un domaine de développement de logiciels peut vouloir dire mettre à l'essai, documenter, etc...). Selon notre expérience, des DP antérieures du MDN avec des catégories de Programmeur-analyste comportent généralement plusieurs exigences obligatoires qui mentionnent les technologies (langages de programmation, structures logicielles, outils, etc...) nécessaires à l'exécution du travail dans l'ÉT. Nous suggérons d'insérer des critères obligatoires tels que ceux qui suivent :

M3	Un minimum de cinq (5) ans d'expérience de travail démontrée dans la création de logiciels non triviaux (plus de 5 000 lignes de codes excluant les lignes de commentaires) en java ou C++ dans les dix (10) dernières années.		
M4	Un minimum de cinq (5) ans d'expérience de travail démontrée dans la création de logiciels de simulation militaire qui communiquent avec VBS (ou toute autre simulation virtuelle) dans les dix (10) dernières années.		

Réponse :

Le Canada a examiné votre suggestion et afin de maintenir un processus d'approvisionnement ouvert, équitable et transparent, votre suggestion ne sera pas ajoutée.

Question 32 À la section 5.4. de l'ÉT, un Programmeur-analyste (A.7) [**JCATS**] — Niveau 3 doit pouvoir : « Élaborer, mettre à l'essai et mettre en œuvre des systèmes ou des adaptateurs qui communiquent avec le JCATS ». Les critères obligatoires pour ce poste (M1 et M2) ne font pas mention d'expérience démontrée dans l'élaboration, la mise à l'essai ou la mise en œuvre de systèmes ou d'adaptateurs qui communiquent avec le JCATS, d'une quelconque connaissance de JCATS ou de création de logiciels. On pourrait s'attendre, si le travail est en rapport avec le Centre de logiciels du commandement militaire qu'il y aurait plusieurs autres exigences obligatoires pour un Programmeur-analyste de niveau 3. Si des ajustements ne sont pas effectués, une ressource conforme pourrait n'avoir aucune expérience JCATS et n'avoir écrit aucune ligne de codes. Nous suggérons d'insérer des critères obligatoires tels que ceux qui suivent :

M3Un minimum de cinq (5) ans d'expérience de travail démontrée dans la création de logiciels non triviaux (plus de 5 000 lignes de codes excluant les lignes de commentaires) en java dans les dix (10) dernières années.M4Un minimum de cinq (5) ans d'expérience de travail démontrée dans la création de logiciels de simulation militaire qui communiquent avec le JCATS (ou toute autre simulation constructive au niveau d'entité) dans les dix (10) dernières années.

Réponse :

Le Canada a examiné votre suggestion et afin de maintenir un processus d'approvisionnement ouvert, équitable et transparent, votre suggestion ne sera pas ajoutée.

Question 33 À la section 5.5. de l'ÉT, un Programmeur-analyste (A.7) [**SimSpeak**] — Niveau 3 doit pouvoir : « Modifier et améliorer SimSpeak, en assurer la maintenance et prolonger sa durée de vie » et « Mettre en œuvre des systèmes ou des adaptateurs qui communiquent avec SimSpeak ». Les critères obligatoires pour ce poste (M1 et M2) ne font pas mention d'expérience démontrée dans la modification de SimSpeak ou la mise en œuvre de systèmes ou d'adaptateurs qui communiquent avec SimSpeak, d'expérience avec SimSpeak ou même d'avoir écrit du code. On pourrait s'attendre en se fondant sur des DP antérieures du MDN que les Services de gestion d'information d'entreprise auraient plusieurs autres exigences obligatoires. Nous suggérons d'insérer des critères obligatoires tels que ceux qui suivent :

M3Un minimum de cinq (5) ans d'expérience de travail démontrée dans la création de logiciels non triviaux (plus de 5 000 lignes de codes excluant les lignes de commentaires) en C++ dans les dix (10) dernières années.M4Un minimum de cinq (5) ans d'expérience de travail démontrée dans la

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-141066/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-141066

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

384zmW8486-141066

Buyer ID - Id de l'acheteur

384zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

mise en oeuvre de code SimSpeak (ou de code pour toute autre simulation militaire audio) dans les dix (10) dernières années.

Réponse :

Le Canada a examiné votre suggestion et afin de maintenir un processus d'approvisionnement ouvert, équitable et transparent, votre suggestion ne sera pas ajoutée.

Question 34 À la section 5.6. de l'ÉT, un Analyste des systèmes (A.8) [ABACUS] — Niveau 3 doit pouvoir : « Mettre en œuvre des systèmes ou des adaptateurs qui communiquent avec ABACUS », « Élaborer des exigences ainsi que des documents relatifs à la faisabilité, aux coûts, à la conception et aux spécifications », etc... Les critères obligatoires pour ce poste (M1 et M2) ne font pas mention d'expérience démontrée dans la mise en œuvre de systèmes ou d'adaptateurs qui communiquent avec ABACUS, d'expérience avec ABACUS ou d'avoir écrit des logiciels. Sans citer de DP du MDN en particulier, on pourrait s'attendre de façon générale à ce que les positions d'Analyste des systèmes aient beaucoup plus de critères obligatoires. Nous suggérons d'insérer des critères obligatoires tels que ceux qui suivent :

M3Un minimum de cinq (5) ans d'expérience de travail démontrée dans la création de logiciels non triviaux (plus de 5 000 lignes de codes excluant les lignes de commentaires) en java dans les dix (10) dernières années.M4Un minimum de cinq (5) ans d'expérience de travail démontrée dans la mise en œuvre de codes de simulation militaire qui communiquent avec ABACUS (ou toute autre simulation constructive agrégée) dans les dix (10) dernières années.

Réponse :

Le Canada a examiné votre suggestion et afin de maintenir un processus d'approvisionnement ouvert, équitable et transparent, votre suggestion ne sera pas ajoutée.

Question 35 À la section 5.7. de l'ÉT, un Analyste des systèmes (A.8) [JSAF] — Niveau 3 doit pouvoir : « Modifier et améliorer le code source de JSAF, en assurer la maintenance et prolonger sa durée de vie », « Mettre en œuvre des systèmes ou des adaptateurs qui communiquent avec JSAF », etc. Les critères obligatoires pour ce poste (M1 et M2) ne font pas mention d'expérience démontrée dans la mise en œuvre de systèmes ou d'adaptateurs qui communiquent avec JSAF, d'expérience avec JSAF ou d'avoir écrit des logiciels. Dans des DP antérieures du MDN, les critères obligatoires citent les technologies et les compétences nécessaires à l'exécution du travail décrit dans l'ÉT. Nous suggérons d'insérer des critères obligatoires tels que ceux qui suivent :

M3Un minimum de cinq (5) ans d'expérience de travail démontrée dans la création de logiciels non triviaux (plus de 5 000 lignes de codes excluant les lignes de commentaires) en C++ ou java dans les dix (10) dernières années.M4Un minimum de cinq (5) ans d'expérience de travail démontrée

dans la création et la modification de code source JSAF (ou la modification et la configuration de toute autre simulation constructive ou de logiciels d'IESR) dans les dix (10) dernières années.

Réponse :

Le Canada a examiné votre suggestion et afin de maintenir un processus d'approvisionnement ouvert, équitable et transparent, votre suggestion ne sera pas ajoutée.

Question 36 À la section 5.14. de l'ÉT, un **Architecte technologique** (I.11) [Simulation] — Niveau 3 doit pouvoir : « Élaborer des architectures, des cadres et des stratégies techniques de simulation », effectuer "l'intégration de tous les aspects de simulation", etc. Les critères obligatoires pour ce poste (M1 et M2) ne font pas mention d'expérience démontrée dans l'élaboration d'architectures techniques de simulation ou même d'avoir écrit des logiciels. Nous suggérons d'insérer des critères obligatoires tels que ceux qui suivent :

M3Un minimum de quinze (15) ans d'expérience de travail démontrée dans la création de logiciels non triviaux (plus de 5 000 lignes de codes excluant les lignes de commentaires) en C++ ou java dans les vingt (20) dernières années.M4Un minimum de quinze (15) ans d'expérience de travail démontrée dans l'élaboration d'architectures techniques de simulation et de cadres (ou toute autre architecture technique de logiciels et de cadres) dans les vingt (20) dernières années.

Réponse :

Le Canada a examiné votre suggestion et afin de maintenir un processus d'approvisionnement ouvert, équitable et transparent, votre suggestion ne sera pas ajoutée.

Question 37 À la section 5.15. de l'ÉT, **Architecte d'entreprise** (P.2) [Simulation] — Niveau 3 doit pouvoir : « Évaluer la faisabilité de la migration de l'état actuel vers l'architecture de simulation et les technologies habilitantes visées », « Déterminer les tendances liées à la simulation et à la technologie », etc. Les critères obligatoires pour ce poste (M1 et M2) ne font pas mention d'expérience démontrée dans l'évaluation des technologies habilitantes de techniques de simulation ou même d'avoir écrit des logiciels. Nous suggérons d'insérer des critères obligatoires tels que ceux qui suivent :

M3Un minimum de quinze (15) ans d'expérience de travail démontrée dans la création de logiciels non triviaux (plus de 5 000 lignes de codes excluant les lignes de commentaires) en C++ ou java dans les vingt (20) dernières années.M4Un minimum de quinze (15) ans d'expérience de travail démontrée dans l'évaluation des technologies habilitantes de simulation (ou toutes autres technologies habilitantes logiciels) dans les vingt (20) dernières années.

Réponse :

Le Canada a examiné votre suggestion et afin de maintenir un processus d'approvisionnement ouvert, équitable et transparent, votre suggestion ne sera pas ajoutée.

2) S'il vous plaît rajouter la version mise à jour de la DP incorporant les changements précédents faits au cours du processus de sollicitation.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-141066/B

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

384zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-141066

File No. - N° du dossier

384zmW8486-141066

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet TASK BASED SERV. (TBIPS SUP. ARR.)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-141066/B	Date 2015-02-05
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-141066	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG	
File No. - N° de dossier 384zm.W8486-141066	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-02-27	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Beaudoin, Michael	Buyer Id - Id de l'acheteur 384zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0300 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1207
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division des
services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

DEMANDE DE SOUMISSIONS
POUR UN CONTRAT CONCLUS DANS LE CADRE DE
L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AMA)
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE
CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)

POUR
LA DEFENSE NATIONALE

TABLE DES MATIÈRES

PART 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions
- 2.6 Données volumétriques

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions
- 3.2 Section I : Soumission technique
- 3.3 Section II : Soumission financière
- 3.4 Partie III : Attestations

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Évaluation technique
- 4.3 Évaluation financière
- 4.4 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe
- 5.2 Programme de contrats fédéraux - Attestation
- 5.3 Attestation pour ancien fonctionnaire
- 5.4 Personnel des services professionnels
- 5.5 Attestation de langue

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité**
- 6.2 Capacité financière**

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 7.1 Besoin**
- 7.2 Autorisation de tâches**
- 7.3 Garantie des travaux minimums**
- 7.4 Clauses et conditions uniformisées**
- 7.5 Exigences relatives à la sécurité**
- 7.6 Durée du contrat**
- 7.7 Responsables**
- 7.8 Paiement**
- 7.9 Instructions relatives à la facturation**
- 7.10 Attestations**
- 7.11 Lois applicables**
- 7.12 Ordre de priorité des documents**
- 7.13 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)**
- 7.14 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)**
- 7.15 Exigences en matière d'assurances**
- 7.16 Marchandises Contrôlées**
- 7.17 Limitation de la responsabilité - gestion de l'information ou de technologie de l'information**
- 7.18 Entrepreneur - coentreprise**
- 7.19 Services professionnels - Général**
- 7.20 Préservation des supports électroniques**
- 7.21 Déclarations et garanties**
- 7.22 Accès aux biens et aux installations du Canada**
- 7.23 Responsabilités relatives au protocole d'identification**

Liste des annexes du contrat subséquent :

Annexe « A » Énoncé des travaux;

Appendice A à l'annexe A : Formulaire d'autorisation des tâches;

Annexe « B » Base de paiement;

Annexe « C » Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité,

Annexe « D » Critères d'évaluation des soumissions et table de réponses

Liste des attachements à la Partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions):

Attachement 3.1 Formulaire de présentation de la soumission

Liste des attachements à la Partie 4 (Procédures d'Évaluation):

Attachement 4.1 Barème des prix

DEMANDE DE SOUMISSIONS

**POUR LES CONTRATS CONCLUS DANS LE CADRE DE
L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AMA)
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE
CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)**

SERVICES DE DEVELOPPEMENT D'APPLICATIONS WEB

POUR

LA DEFENSE NATIONALE

PART 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

Dans le cadre du présent document, on énumère les modalités qui s'appliquent à l'invitation à soumissionner n° C1111-130637/A. Le document comporte sept parties ainsi que des annexes comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions. On y précise qu'en présentant une soumission, le soumissionnaire s'engage à respecter les clauses et conditions énoncées dans toutes les parties de la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leurs soumissions;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations : comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre;
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux, la base de paiement, les critères d'évaluation de la DP, le formulaire de présentation de la soumission et toute autre annexe et pièce-jointe.

1.2 Sommaire

- (a) La présente demande de soumissions vise à répondre au besoin de Patrimoine Canadien (**le client**) pour des services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) des SPICT.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
- (b) Elle vise l'attribution de trois contrats de trois années, assortis de deux périodes d'option irrévocable de une année, qui permet au Canada de prolonger la durée des contrats.
 - (c) Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité pour les demandes de soumissions de TPSGC » sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.
 - (d) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), de l'Accord de libre-échange Canada-Chilie (s'il est en vigueur), et de l'Accord de libre-échange Canada-Panama (s'il est en vigueur).
 - (e) Seuls les titulaires actuels d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) des SPICT pour le volet 2 dans la région de la capitale nationale de la série EN578-055605/E peuvent présenter une soumission. L'AMA des SPICT n° EN578-055605/E est incorporé par renvoi dans la présente et en fait partie intégrante, comme s'il y était formellement reproduit, sous réserve des autres conditions contenues dans la présente. Les autres termes qui ne sont pas expliqués dans la présente demande de soumissions ont la signification indiquée dans l'AMA des SPICT.
 - (f) Les ressources suivantes, issues des catégories de personnel ci-dessous, doivent être fournies sur demande, conformément à l'annexe B de l'AMA des SPICT :

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

RÉSOURCE	
RESOURCE CATEGORY	NIVEAU D'EXPERTISE
Programmer/Analyst (A.7) [Simulation]	1
Programmer/Analyst (A.7) [Simulation]	2
Programmer/Analyst (A.7) [Simulation] VBS2]	2
Programmer/Analyst (A.7) [Simulation] JCATS]	3
Programmer/Analyst (A.7) [SimSpeak]	3
System Analyst (A.8) [ABACUS]	3
System Analyst (A.8) [JSAF]	3
Test Coordinator (A.10) [Simulation]	1
Tester (A.11) [Simulation]	1
IM Architect (I.5) [Simulation]	3
System Administrator (I.9)	1
System Administrator (I.9)	2
System Administrator (I.9)	3
Technology Architect (I.11) [Simulation]	3
Enterprise Architect (P.2) [Simulation]	3
Project Manager (P.9)	3

1.3 Compte rendu

Après l'attribution des contrats, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- (a) Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- (b) Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- (c) Le document 2003 (2014-09-25), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, avec le paragraphe 5.4 modifié en supprimant soixante (60) jours et en insérant 180 jours. En cas d'incompatibilité entre les dispositions du document 2003 et celles du présent document, ce dernier l'emporte sur le document 2003.

Le texte des paragraphes 4 et 5 de la section 01 – Code de conduite et attestations de la clause 2003 susmentionnée est remplacé par ce qui suit :

- 4 Les soumissionnaires qui sont une entreprise à propriétaire unique ou constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, ont déjà fourni la liste des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du propriétaire, au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA). Ces soumissionnaires doivent agir avec diligence dans le maintien à jour de cette liste en informant le Canada par écrit de tout changement survenant pendant la période de validité de la soumission, ainsi que pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumission.
- 5 Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés ([Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229](#)) pour toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2.2 Présentation des soumissions

- (a) Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.
- (b) En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou par courrier électronique à l'intention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

- (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

-
- (b) Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que le soumissionnaire accepte les lois applicables indiquées. *Les soumissionnaires doivent préciser sur le formulaire de présentation de la soumission, la province ou le territoire canadien de leur choix pour tout contrat subséquent.*

2.5 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles sont soumises à l'autorité contractante conformément au paragraphe intitulé « Demandes de renseignements - en période de soumission ». Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.6 Données volumétriques

Les données sur le nombre estimatif de ressources requises par catégorie ont été fournies aux soumissionnaires afin de les aider à préparer leurs soumissions. L'inclusion de ces données dans la présente demande de soumissions ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des ressources ou des jours correspondra à ces données. Les données ne sont fournies qu'à titre de renseignement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- (a) **Copies de la soumission** : Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- (i) Section I: Soumission technique (quatre copies papier et une copie électronique sur CD)
- (ii) Section II: Soumission financière (une copie papier et une copie électronique sur CD)
- (iii) Section III: Attestations (deux copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

- (b) **Format de la soumission** : Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- (i) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (ii) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
- (iii) inclure, sur le dessus de chaque volume de la soumission, une page titre comprenant le titre, la date, le numéro de l'invitation à soumissionner, le nom et l'adresse du soumissionnaire et les coordonnées de la personne-ressource; et
- (iv) inclure une table des matières.

- (c) **Politique d'achats écologiques du Canada** : En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement. Veuillez consulter la Politique d'achats écologiques (<http://tpsgc-pwpsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à :

- (i) utiliser du papier 8,5 po x 11 po (216mm x 279mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30% de matières recyclées;
- (ii) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso ou à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

- (d) **Présentation d'une seule soumission par un groupe soumissionnaire**

- (i) La présentation de toute soumission provenant d'un ou plusieurs membres d'un même groupe soumissionnaire en réponse à la présente demande de soumissions est interdite. Si des membres d'un groupe de soumissionnaires présentent des soumissions supplémentaires, le Canada rejettera toutes les soumissions présentées par ce groupe.
- (ii) Pour les besoins du présent article, le terme « **groupe soumissionnaire** » désigne toutes les entités (qu'il s'agisse d'une ou plusieurs personnes physiques, de sociétés, de partenariats, de sociétés de personnes à responsabilité limitée, etc.) liées entre elles. Peu importe la province ou le territoire ou elles ont été constituées en société ou formées

juridiquement, on considère que les entités sont « **liées** » dans le cadre de présente demande de soumissions si :

- (A) il s'agit de la même personne morale (c'est-à-dire la même personne physique, société, société de personnes à responsabilité limitée, le même partenariat, etc.);
- (B) il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*;
- (C) les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire), ou en ont entretenu une au cours des deux dernières années ayant précédé la clôture des soumissions;
- (D) les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre, ou d'un même tiers.

(e) Expérience de la coentreprise :

Si le soumissionnaire est une coentreprise qui possède de l'expérience à ce titre, il peut citer l'expérience qu'il a acquise en tant que coentreprise. Une coentreprise qui présente une soumission peut aussi évoquer l'expérience de l'un de ses membres pour démontrer qu'elle satisfait à toute exigence obligatoire de la présente demande de soumissions.

À moins d'indication contraire, des membres de la coentreprise ne peuvent cependant pas mettre leurs capacités en commun avec celles d'autres membres pour démontrer qu'ils satisfont à une exigence obligatoire de la présente demande de soumissions. Un membre de la coentreprise peut néanmoins mettre sa propre expérience en commun avec celle de la coentreprise. Lorsqu'il est nécessaire de justifier une expérience, le soumissionnaire doit préciser le membre de la coentreprise qui satisfait à l'exigence.

Les soumissionnaires qui ont des questions concernant l'évaluation des soumissions présentées par des coentreprises devraient les poser dans le cadre du processus de demande de renseignements, le plus tôt possible durant la période de soumission.

Les exemples suivants sont fournis pour justifier ce qui précède.

Exemple 1 : Un soumissionnaire est une coentreprise composée des membres X, Y et Z. Si la demande de soumissions exige a) que le soumissionnaire ait trois ans d'expérience dans la prestation de services d'entretien; et b) que le soumissionnaire ait deux ans d'expérience dans l'intégration de matériel dans des réseaux complexes. Chacune de ces deux exigences peut être satisfaite par un membre différent de la coentreprise. Cependant, pour une exigence donnée, comme l'exigence relative aux trois ans d'expérience en prestation de services de maintenance, le soumissionnaire ne peut pas indiquer que chaque membre, soit X, Y et Z, possède un an d'expérience pour un total de trois ans.

Exemple 2 : Un soumissionnaire est une coentreprise composée des membres L et M. La demande de soumissions exige que le soumissionnaire ait de l'expérience dans la prestation de services d'entretien et de services de dépannage à un client comptant au moins 10 000 utilisateurs, pendant 24 mois. Le soumissionnaire, c'est à-dire la coentreprise constituée des membres L et M, a déjà fourni ces services par le passé, grâce à l'expérience du membre M. À titre de coentreprise, le soumissionnaire peut citer cette expérience pour répondre au besoin, même si un seul des membres possède cette expérience). Étant donné que le membre L a

acquis cette expérience alors qu'il formait une coentreprise avec le membre M, le membre L ne peut pas citer cette expérience pour une autre coentreprise qui ne comprend pas le membre M (nouvelle coentreprise composée des membres L et N).

Exemple 3 : Tout comme pour l'exemple 2, les membres L et M, de la coentreprise composée des membres L et M, peuvent soumettre une soumission en tant qu'entrepreneur solo en fonction de l'expérience de la coentreprise.

Exemple 4 : Un soumissionnaire est une coentreprise composée des membres A et B. Si la demande de soumissions exige que le soumissionnaire ait déjà fourni des ressources durant 100 jours facturables, au minimum, le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède l'expérience requise en soumettant :

- L'expérience acquise par le membre A seulement, ou
- L'expérience acquise par le membre B seulement, ou
- L'expérience acquise par les membres A et B en coentreprise, ou
- L'expérience acquise par le membre A et l'expérience acquise par les membres A et B en coentreprise, ou
- L'expérience acquise par le membre B et l'expérience acquise par les membres A et B en coentreprise.

Le tout totalise 100 jours ouvrables.

3.2 Section I : Soumission technique

(a) La soumission technique comprend ce qui suit :

- (i) **Formulaire de présentation des soumissions** : Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions - Attachement « 3.1 » à leurs soumissions. Il fournit une forme commune selon laquelle les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation et de l'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, le numéro d'entreprise - approvisionnement du soumissionnaire, le statut du soumissionnaire en vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis pas le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.
- (ii) **Attestation de sécurité** : Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements de sécurité ci-après pour chacune des ressources proposées avec leur soumission, au plus tard à la date de clôture des soumissions. Si le soumissionnaire n'a pas inclus les renseignements de sécurité, l'autorité contractante lui permettra de les fournir pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire n'a pas fourni les renseignements de sécurité pendant la période fixée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

Renseignements sur la sécurité	Le soumissionnaire doit inscrire les données
Nom de la personne tel qu'il figure sur le formulaire de demande d'attestation de sécurité	
Niveau de l'attestation de sécurité obtenue	
Période de validité de l'attestation de sécurité obtenue	
Numéro de dossier du " Certificat d'enquête de sécurité et profil de sécurité "	

Si le soumissionnaire n'a pas inclus les renseignements de sécurité dans son soumission, l'autorité contractante lui permettra de les fournir pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire n'a pas fourni les renseignements de sécurité pendant la période fixée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

- (iii) **Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique** : La soumission technique doit prouver la conformité, aux articles de l'annexe D, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il n'est pas suffisant de simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme. Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Réponse du soumissionnaire » de l'annexe D, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire dirige le Canada vers l'endroit approprié dans le document.
- (iv) **Projets antérieurs semblables** : Dans les cas où la soumission doit comprendre la description de projets antérieurs semblables : (i) le projet doit avoir été réalisé par le soumissionnaire lui-même (l'expérience acquise par un sous-traitant proposé ou une société affiliée au soumissionnaire ne compte pas); (ii) le projet doit avoir été terminé à la date de clôture des soumissions; (iii) toutes les descriptions doivent comprendre, au minimum, le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel d'un client cité en référence; et (iv) dans l'éventualité où le soumissionnaire présente plus de projets semblables que ce qui a été demandé, le Canada aura le plein pouvoir de choisir ceux qui seront évalués. Un projet sera considéré comme " similaire " aux travaux à accomplir dans le cadre du contrat subséquent s'il porte sur des travaux qui correspondent étroitement aux descriptions des SPICT des catégories de ressource indiquées à l'annexe A. Les travaux seront considérés comme " correspondant étroitement " s'ils sont décrits dans au moins 50 % des points de responsabilité figurant dans la description d'une catégorie de ressource des SPICT donnée.
- (v) **Curriculum vitæ des ressources proposées** : La soumission technique doit comprendre le nombre de curriculum vitæ, par catégorie de ressources identifiée à l'annexe D. On ne peut proposer une même personne dans plus d'une catégorie de ressources. La soumission technique doit comprendre les curriculum vitæ des ressources proposées dans la demande de soumissions qui démontrent que

chaque personne proposée satisfait aux exigences décrites, incluant les exigences en matière d'éducation, d'expérience de travail, et d'accréditation professionnelle.

Quant aux curriculum vitæ et aux ressources :

- (A) Les ressources proposées peuvent être des employés du soumissionnaire ou d'un sous-traitant, ou il peut s'agir d'entrepreneurs indépendants auxquels le soumissionnaire attribuerait une partie du travail.
- (B) Pour les exigences en matière d'éducation, de titre ou de certificat, TPSGC ne tiendra compte que des programmes ayant été réussis par la ressource à la clôture des soumissions.
- (C) Pour les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre exigé à la clôture des soumissions et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de l'organisme professionnel en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat. Lorsque l'affiliation ou le titre professionnel doit être démontré au moyen d'une certification, d'un diplôme ou un grade, ces documents doivent être actuels, valides et émis par l'entité précisée dans la présente soumission ou, si l'entité n'est pas précisée, par une entité, une institution ou un organisme reconnu ou accrédité.
- (D) Quant à l'expérience de travail, TPSGC ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme de formation, sauf s'il s'agit d'un programme Coop suivi dans un établissement postsecondaire.
- (E) Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p.ex., 2 ans), TPSGC ne tiendra pas compte de cette expérience si le curriculum vitæ ne donne pas les dates précises de l'expérience alléguée (c.-à-d., la date de début et la date de fin). Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la personne a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la personne jusqu'à la date de fin), plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la personne a participé.
- (F) Pour que le Canada tienne compte de l'expérience de travail, la soumission technique ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais elle doit également démontrer que cette personne a acquis l'expérience nécessaire en expliquant ses responsabilités et les tâches effectuées. Lorsque la ressource proposée a travaillé en même temps sur plus d'un projet, la période de chevauchement ne sera comptée qu'une fois dans les exigences portant sur la durée de l'expérience.

(vi) Coordonnées de la personne référence du client :

Le soumissionnaire doit citer des clients en référence, qui doivent confirmer, à la demande de TPSGC, les faits précisés dans l'annexe D. Pour chaque client donné en référence, le soumissionnaire doit, au minimum, fournir le nom et soit le numéro de téléphone ou l'adresse courriel d'une personne-ressource. Les soumissionnaires doivent aussi donner le titre de la personne-ressource. En cas de contradiction entre les renseignements fournis par cette personne et ceux qui figurent dans la soumission, ce sont les premiers qui seront utilisés dans le cadre de l'évaluation. Si la personne nommée n'est pas disponible lorsque requis pendant la période d'évaluation, le soumissionnaire peut fournir le nom et les coordonnées d'une autre personne chez le même client.

(vii) Profil d'entreprise : On demande au soumissionnaire de fournir un profil d'entreprise qui devrait comprendre un aperçu de l'entreprise et des sous-traitants

ainsi que des agents autorisés du soumissionnaire qui seraient appelés à participer, en son nom, à l'exécution des travaux. Il doit donner une brève description de la taille, de l'effectif, de la structure organisationnelle, des activités, des principaux clients, du nombre d'années d'exploitation et de la répartition géographique de l'entreprise. Ces renseignements ne sont demandés qu'à titre indicatif et ne seront pas évalués.

3.3 Section II : Soumission financière

- (a) **Prix** : Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité à la liste des attachements à la partie 4, Attachement 4.1, Barème des prix, de cette demande de proposition. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu. A moins d'indication contraire, les soumissionnaires doivent proposer un tarif journalier ferme tout inclus unique en dollars canadiens dans chaque cellule où un champ des tableaux de prix doit être rempli. Les tarifs journaliers fermes du soumissionnaire pour la période initiale du contrat ne doivent pas être supérieurs aux tarifs indiqués à l'annexe C de la partie A, Tableaux des tarifs journaliers du titulaire d'un AMA. Les titulaires d'AA peuvent proposer une réduction, en pourcentage, de leur taux quotidien.
- (b) **Variation des taux pour les services professionnels** : Pour toute catégorie de ressources donnée, si les tableaux financiers fournis par le Canada permettent de facturer différents prix fermes pour une catégorie de ressources, pendant des périodes différentes :
- (i) le taux présenté dans la soumission ne doit pas augmenter de plus de 5 % d'une période à une autre;
 - (ii) le taux présenté dans la soumission pour une même catégorie de ressources pour toute période subséquente ne doit pas être inférieur au taux présenté dans la soumission pour la période comprenant le premier mois de la période initiale du contrat.
- (c) **Variation des taux des ressources par niveau** : Lorsque les tableaux financiers fournis par le Canada permettent d'établir des taux fermes différents associés à l'expérience dans une même catégorie et pour la même période, pour cette catégorie et cette période:
- (i) le taux soumis pour le niveau trois doit être plus élevé que le taux soumis pour le niveau deux;
 - (ii) le taux soumis pour le niveau deux doit être plus élevé que le taux soumis pour le niveau un.
- (d) **Tous les coûts doivent être compris** : La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la présente demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris toute année d'option. Il incombe entièrement au soumissionnaire d'indiquer tout le matériel, les logiciels, les périphériques, le câblage et les composantes nécessaires pour satisfaire aux exigences de la présente demande de soumissions, ainsi que les prix de ces articles.
- (e) **Prix nuls** : On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'il ne compte pas facturer ou qui a déjà été ajouté à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander que le soumissionnaire confirme que le prix est bel et bien 0.00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix durant cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.

3.4 Partie III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la partie 5 qui n'ont pas été inclus dans le soumissionnaire technique.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers. La méthodologie d'évaluation comporte plusieurs phases, qui sont décrites ci-après. Même si l'évaluation et la sélection découleront par phases, ce n'est pas parce que le Canada passe à une phase ultérieure que cela voudra dire pour autant qu'il a décidé que le soumissionnaire a réussi toutes les phases antérieures. Le Canada se réserve le droit d'exécuter parallèlement certaines phases de l'évaluation.
- (b) Une équipe constituée de représentants du client et de TPSGC évaluera les soumissions au nom du Canada. Le Canada peut faire appel à des experts-conseils ou à toutes personnes-ressources du gouvernement pour évaluer les soumissions. Chaque membre de l'équipe chargée de l'évaluation ne participera pas nécessairement à tous les aspects de l'évaluation.
- (c) En plus de n'importe quels autres délais prescrits dans la demande de soumissions :
- (i) **Demandes de précisions** : si le Canada demande des précisions au soumissionnaire sur sa soumission ou qu'il veut vérifier la soumission, le soumissionnaire disposera d'un délai de 2 jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. À défaut de respecter ce délai, sa soumission sera jugée non recevable.
 - (ii) **Demandes d'entrevues** : si le Canada souhaite interviewer le soumissionnaire et/ou l'une quelconque des personnes-ressources qu'il propose pour répondre aux exigences de cette demande de soumissions, ce soumissionnaire disposera d'un délai de 2 jours ouvrables suivant la date du préavis donné par l'autorité contractante, pour prendre les dispositions nécessaires (au frais du soumissionnaire) au déroulement de cette entrevue, qui aura lieu dans les locaux de TPSGC à Gatineau (Québec).
 - (iii) **Prolongation du délai** : si le soumissionnaire a besoin davantage de temps, l'autorité contractante, à sa seule discrétion, peut accorder une prolongation du délai.
 - (iv) **Demande de renseignements supplémentaires**: Si le Canada demande d'autres renseignements pour l'une des raisons qui suivent (selon la section intitulée "Déroulement de l'évaluation" du document 2003 Instructions uniformisées - bien ou services - besoins concurrentiels):

Vérifier tout renseignement fourni par le soumissionnaire dans sa soumission; ou communiquer une ou plusieurs des références citées par le soumissionnaire

4.2 Évaluation technique

(a) **Critères techniques obligatoires** :

Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions qui constituent des exigences obligatoires sont désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire ». Les soumissions qui ne respectent pas chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées.

(b) Critères techniques cotés :

Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, qui sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par voie de référence à une note. Les soumissions qui ne sont pas complètes et qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence.

(c) Vérification des références :

- (i) Le Canada effectuera la vérification des références par courriel. Le Canada acheminera toutes les demandes de contrôle des références par courriel le même jour aux personnes-ressources citées en référence par les soumissionnaires dans leur soumission. Le Canada n'attribuera pas de points à moins que les réponses ne soient reçues dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.
- (ii) Le troisième jour ouvrable après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en avisera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'elle doit répondre au Canada dans le délai prescrit de cinq (5) jours ouvrables. Si la personne nommée n'est pas disponible pendant la période d'évaluation, le soumissionnaire peut fournir le nom et les coordonnées d'une autre personne chez le même client. Cette possibilité ne sera offerte aux soumissionnaires qu'une fois par client, et ce uniquement si la personne nommée initialement n'est pas disponible (c'est-à-dire que le soumissionnaire ne pourra soumettre le nom d'une autre personne si la première personne-ressource indique qu'il ou elle ne souhaite pas répondre ou n'est pas en mesure de le faire). La période de cinq (5) jours ouvrables ne sera pas prolongée pour permettre à la nouvelle personne-ressource de répondre.
- (iii) En cas de contradiction entre l'information donnée par la personne référence et celle fournie par le soumissionnaire, la première sera l'information évaluée.
- (iv) On n'accordera aucun point ou on ne considérera pas qu'un critère obligatoire a été respecté (le cas échéant) si (1) le client cité en référence n'est pas en mesure ou n'est pas disposé à fournir l'information demandée, ou (2) le client cité en référence n'est pas un client du soumissionnaire lui-même (exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale de l'entrepreneur). De même, on n'accordera aucun point ou on considérera qu'un critère obligatoire est respecté si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a un lien de dépendance avec le soumissionnaire.
- (v) La vérification des références n'est pas obligatoire, TPSGC peut choisir d'y recourir ou non. Toutefois, si TPSGC choisit de le faire pour quelque exigence cotée ou obligatoire que ce soit, il vérifiera les références des soumissionnaires dont la candidature n'a pas été jugée irrecevable à ce stade de l'évaluation.

4.3 Évaluation financière:

- (a) L'évaluation financière sera effectuée d'après les tarifs journaliers fermes indiqués dans les soumissions recevables.
- (b) Deux méthodes d'évaluation financière sont possibles pour ce besoin. La première méthode sera utilisée lorsque trois soumissions ou plus sont jugées recevables (voir c) Évaluation financière - Méthode A, ci-dessous). La seconde méthode sera utilisée s'il y a moins de trois soumissions recevables (voir d) Évaluation financière - Méthode B, ci-dessous)
- (c) **Évaluation financière - Méthode A :** La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables :

-
- (i) **Calculs financiers** : L'évaluation financière sera effectuée à partir des tableaux d'établissement des prix fournis par les soumissionnaires et de la méthode d'évaluation de la médiane des taux quotidiens fermes expliquée ci-dessous. On effectuera des calculs financiers pour chaque soumissionnaire en multipliant les taux fermes quotidiens pour la période initiale du contrat et les périodes d'option (ou le taux médiane, la valeur la plus élevée étant retenue) par le nombre prévu de jours de travail pour chaque période, dans toutes les catégories de personnel énoncées dans l'Attachement 4.1 - Barème des prix. La somme de ces taux représentera le prix total pour ce soumissionnaire.
- (ii) **Évaluation de la médiane des taux quotidiens fermes**
- (A) **Utilisation** : Le calcul de la médiane des taux quotidiens fermes s'appliquera pour modifier le taux à être évalué au moment de l'évaluation financière d'un soumissionnaire, lorsque le soumissionnaire propose pour une catégorie de personnel un taux quotidien ferme qui est inférieur à la limite inférieure de la bande médiane, calculée comme ci-dessous. Le calcul de la médiane des taux quotidiens fermes est effectué aux fins d'évaluation seulement, et le taux quotidien réel proposé sera utilisé dans tout contrat subséquent dans tous les cas.
- (B) **Calculs des médianes pour la période initiale du contrat et les périodes d'option** : Un taux médian sera établi pour chaque catégorie de personnel à l'aide du taux quotidien ferme proposé pour chaque catégorie de personnel. Une médiane sera utilisée pour calculer le taux quotidien de chaque soumissionnaire pour la période initiale du contrat, et une autre médiane sera établir pour chacune des périodes d'option. Pour chaque catégorie de personnel, la bande médiane sera calculée au moyen de la fonction médiane de Microsoft Excel. Si un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme pour une catégorie de personnel qui est inférieur à la médiane, l'évaluation financière de ce soumissionnaire sera réalisée en utilisant un taux quotidien égal à la médiane pour cette catégorie de personnel.
- (d) **Évaluation financière - Méthode B** : La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si moins de trois soumissions sont jugées recevables :
- (i) **Calculs financiers** : L'évaluation financière sera effectuée à partir des tableaux d'établissement des prix fournis par les soumissionnaires. On effectuera des calculs financiers pour chaque soumissionnaire en multipliant les taux fermes quotidiens pour la période initiale du contrat et les périodes d'option par le nombre prévu de jours de travail pour chaque période, dans toutes les catégories de personnel énoncées dans la pièce jointe 4.1 - Barème de prix. La somme de ces taux représentera le prix total pour ce soumissionnaire.
- (e) **Justification des taux pour les services professionnels**
- D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources au moment de la soumission qu'ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer les frais ou de rentabiliser leurs activités. Dans le cadre de l'évaluation des taux pour les services professionnels présentés dans la soumission, le Canada pourra, sans toutefois y être obligé, demander que l'on fournisse de la documentation visant à justifier les taux, conformément au présent article..Si le Canada demande une justification des prix, elle sera demandée à tous les soumissionnaires conformes proposant un tarif au moins 20 % inférieur à la médiane des tarifs offerts par tous les

soumissionnaires conformes pour la ou les mêmes catégories de ressource. Dans le cas où le Canada demande une justification des prix, les renseignements suivants doivent être fournis :

- (i) une facture (avec le numéro de série du contrat connexe ou tout autre élément permettant d'identifier le contrat) démontrant que le soumissionnaire a fourni et facturé des services similaires à ceux qui seraient fournis par cette catégorie de ressource à un client (qui n'a aucun lien de dépendance avec le soumissionnaire), lorsque ces services ont été fournis dans la région de la capitale nationale pour une durée d'au moins trois mois dans la période de 12 mois précédant la date d'établissement de la demande de soumissions, ont été facturés et que les frais imputés étaient égaux ou inférieurs à ceux proposés au Canada;
- (ii) relativement à la facture mentionnée en (i), une preuve du client du soumissionnaire démontrant que les services indiqués sur la facture comprennent au minimum 50 % des tâches énumérées dans l'Énoncé des travaux pour la catégorie de ressources évaluée, et ce, à un taux déraisonnablement bas. Il peut s'agir d'une copie du contrat (dans lequel on décrit les services à offrir et où l'on démontre qu'au moins 50 % des tâches sont les mêmes que celles qui doivent être effectuées dans le cadre de l'Énoncé des travaux de la présente demande de soumissions), ou d'une attestation du client indiquant que les services notés sur la facture comprenaient au moins 50 % des tâches qui doivent être effectuées en vertu de l'Énoncé des travaux de la présente demande de soumissions;
- (iii) pour chacun des contrats pour lesquels une facture est présentée à titre de justification, le curriculum vitæ de la ressource qui a offert les services dans le cadre de ce contrat afin de démontrer que la ressource répondrait aux exigences obligatoires et obtiendrait la note de passage pour tous les critères cotés;
- (iv) le nom, le numéro de téléphone et, si possible, l'adresse de courriel d'une personne-ressource du client ayant reçu chacune des factures présentées au point (i), afin que le Canada puisse valider tout renseignement fourni par le soumissionnaire.

Lorsque le Canada demande une justification des taux proposés pour une catégorie de ressources particulière, il incombe entièrement au soumissionnaire de présenter des renseignements (décrits ci-dessus ou demandés par le Canada, notamment des renseignements qui permettraient au Canada de vérifier les renseignements avec les ressources proposées) qui permettraient au Canada de déterminer s'il peut compter en toute confiance sur la capacité du soumissionnaire à offrir les services requis aux taux indiqués. Si le Canada considère que les renseignements fournis par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier le recours à des taux déraisonnablement bas, la soumission sera jugée irrecevable.

(f) Tableaux d'établissement des prix comprenant une formule intégrée :

Si les tableaux d'établissement des prix fournis aux soumissionnaires comprennent une formule, le Canada peut entrer les prix du formulaire fourni par les soumissionnaires dans un nouveau formulaire, si le Canada estime que la formule ne fonctionne plus correctement selon la version fournie par le soumissionnaire.

4.4 Méthode de sélection - le prix le plus bas par point

- (a) Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions, satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires et obtenir la note de passage minimale requise pour chacune des catégories de ressource / niveau, pour les critères cotés de l'évaluation technique. La soumission recevable qui présente le plus bas prix par point sera recommandée aux fins d'attribution d'un contrat. Afin de calculer le prix le plus bas par point, on utilisera la formule suivante :

Prix total de la soumission = Prix par point de la soumission

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Nombre de points attribués au soumissionnaires

- (b) Un contrat pourra être attribué à la suite de la présente demande de propositions.
- (c) Les soumissionnaires devraient prendre note que toutes les attributions de contrat sont assujetties au processus d'approbation interne du Canada, qui prévoit l'approbation obligatoire du financement selon le montant de tout contrat proposé. Même si un soumissionnaire a été recommandé en vue de l'attribution d'un contrat, un contrat ne sera accordé que si l'approbation interne est obtenue conformément aux politiques internes du Canada. Si l'approbation n'est pas obtenue, aucun contrat ne sera attribué.
- (d) Si plus d'un soumissionnaire est classé au premier rang en raison d'un score total identique, le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note sur le plan technique sera classé au premier rang.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

5.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ses affiliés et lui-même respectent les dispositions indiquées à la Section 01 des Instructions uniformisées 2003, Code de conduite et attestation. La documentation connexe exigée dans le présent document aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie ou fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

5.2 Programme de contrats fédéraux - Attestation

(a) En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que son nom, et le nom de tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'apparaît pas dans la Liste d'admissibilité limitée soumissionner au programme de contrats fdraux (PCF) (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) disponible sur le site Web du Programme du travail de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC).

(b) Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la Liste d'admissibilité limitée soumissionner au programme de contrats fdraux (PCF) au moment de l'attribution du contrat.

(c) Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure la Liste d'admissibilité limitée soumissionner au programme de contrats fdraux (PCF) pendant la durée du contrat.

(d) Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fdraux pour l'quit en matire demploi - Attestation, avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée «

Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » remplie pour chaque membre de la coentreprise.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de présentation des soumissions pour fournir les renseignements relatifs à leur statut en vertu de ce programme. Dans le cas de consortiums, ces renseignements doivent être fournis par chacun des membres du consortium.

5.3 Attestation pour ancien fonctionnaire - Besoins Compétitifs

(a) Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

(b) Définitions

Pour les fins de cette clause,

(i) « **ancien fonctionnaire** » signifie un ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, c. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

(A) un individu;

(B) un individu qui s'est incorporé;

(C) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou

(D) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

(ii) « **période du paiement forfaitaire** » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

(iii) « **pension** » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension dans la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

(c) Ancien fonctionnaire touchant une pension

Si le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-haut, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

-
- (i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
 - (ii) la date de cessation d'emploi de la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

(d) **Directive sur le réaménagement des effectifs**

Si le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- (i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
 - (ii) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
 - (iii) la date de cessation d'emploi;
 - (iv) le montant du paiement forfaitaire;
 - (v) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
 - (vi) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
 - (vii) le numéro et montant (honoraires professionnels) d'autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.
- (e) Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.
- (f) En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences plus haut est exacte et complète.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de présentation des soumissions pour fournir les renseignements demandés par cette clause.

5.4 Services professionnels – Ressources

- (a) En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s'il obtient un contrat à la suite de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel que l'exigent les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenu avec ces derniers.
- (b) En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et les documents à l'appui présentés avec son offre, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus par le contrat éventuel.
- (c) Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un de ses employés, il atteste en déposant sa soumission qu'il a obtenu la permission de l'individu avant d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. Le

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, attestant qu'il a donné sa permission au soumissionnaire et qu'il est disponible. Si le soumissionnaire ne répond pas à cette demande, sa soumission pourrait être déclarée non recevable.

5.5 Attestation de langue

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission devra pouvoir s'exprimer couramment en anglais.

La personne proposée doit communiquer verbalement et par écrit l'anglais sans aide et en faisant peu d'erreurs.

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- (a) Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
- (i) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
 - (ii) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiquée à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
 - (iii) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
- (b) On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- (c) Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.
- (d) Si le soumissionnaire est un consortium, chaque membre du consortium doit répondre aux exigences relatives à la sécurité.

6.2 Capacité financière

- (a) Clause du guide des CCUA A9033T (2012-07-16) Capacité financière s'applique; à la différence que le paragraphe 3 est supprimé et est remplacé par : « Si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, chaque société mère, y compris la société mère ultime, devra fournir l'information financière demandée en 1(a) à (f). L'information financière fournie par une société mère ne dégage pas pour autant le soumissionnaire de l'obligation de présenter ses propres renseignements financiers; toutefois, si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, et dans le cours normal des affaires les renseignements financiers ne sont pas générés distinctement pour la filiale, les renseignements financiers de la société-mère doivent être fournis. Si le Canada juge que le soumissionnaire ne possède pas la capacité financière, mais que la société-mère possède cette capacité, ou que le Canada ne peut évaluer la capacité financière du soumissionnaire puisque son information financière fait partie intégrante de celle de la société-mère, le Canada peut, à sa seule discrétion, attribuer le contrat au soumissionnaire sous réserve que la société-mère fournisse une garantie au Canada. »
- (b) Dans le cas de consortiums, chaque membre du consortium doit respecter les exigences relatives aux capacités financières.

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Besoin

- (a) _____ (« **l'entrepreneur** ») consent à fournir au client les biens et les services décrits dans le contrat, y compris l'Énoncé des travaux, conformément au contrat et aux prix énoncés dans le contrat. Cela comprend la prestation de services professionnels à la demande du Canada et à un ou plusieurs emplacements qui seront précisés par ce dernier à l'exclusion de tout emplacement se trouvant dans des secteurs assujettis à des ententes sur les revendications territoriales.
- (b) **Client** : Dans le cadre du contrat, le « **client** » est Patrimoine Canadien.
- (c) **Nouvelle désignation ou réorganisation du client** : La redésignation, la restructuration, le réaménagement ou le remaniement du client n'aura aucune incidence sur l'obligation de l'entrepreneur en ce qui a trait à l'exécution des travaux (et ne donnera pas lieu non plus au paiement d'honoraires supplémentaires). La restructuration, le réaménagement et le remaniement du client s'entendent également de sa privatisation, de sa fusion avec une autre entité et de sa dissolution, lorsque cette dissolution est suivie de la création d'une ou de plusieurs autres entités dont la mission est similaire à celle du client d'origine. Peu importe le type de réorganisation, le Canada peut désigner un autre ministère ou un autre organisme gouvernemental comme autorité contractante ou responsable technique, conformément aux nouveaux rôles et aux nouvelles responsabilités découlant de la réorganisation.
- (d) **Définition des termes** : Les termes et expressions définis dans les conditions générales ou les conditions générales supplémentaires et qui sont utilisés dans ce contrat ont le sens qui leur a été attribué dans ces conditions. L'expression « utilisateur identifié » dans l'arrangement en matière d'approvisionnement fait référence au client. De plus, « produit livrable » ou « produits livrables » comprend toute la documentation décrite dans le présent contrat. Lorsqu'on fait référence au « bureau local » de l'entrepreneur, bureau local est défini comme ayant au moins un employé à temps plein travaillant à cet endroit et qui n'est pas une personne ressource partagée.

7.2 Autorisation de tâche

- (a) **Autorisations de tâches sur demande** : La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches (AT). Les travaux décrits dans cette autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat. L'entrepreneur ne peut commencer les travaux tant qu'il n'a pas reçu une AT valide du Canada. L'entrepreneur reconnaît que tout travail exécuté sans disposer d'une AT le sera à ses propres risques.
- (b) **Formulaire et contenu de l'autorisation de tâches** :
- (i) Le chargé de projet fournira à l'entrepreneur une description de la tâche dans une autorisation de tâche préliminaire en utilisant le formulaire précisé à l'annexe A.
- (ii) L'AT préliminaire décrira les travaux devant être réalisés ainsi que les renseignements suivants, s'il y a lieu :
- (A) le numéro de la tâche;
- (B) la date à laquelle la réponse de l'entrepreneur doit être reçue (qui figurera dans l'autorisation de tâche préliminaire, mais pas dans l'autorisation de tâche émise);
- (C) les détails de tous les codes financiers qui doivent être utilisés;

-
- (D) les catégories de ressources et le nombre de ressources nécessaires;
 - (E) une description des travaux associés à la tâche, portant sur les activités à réaliser ou indiquant les produits livrables (comme des rapports);
 - (F) les dates de commencement et d'achèvement;
 - (G) les dates jalons pour les produits livrables et les paiements (le cas échéant);
 - (H) le nombre de journées-personnes nécessaires;
 - (I) une note à savoir si les travaux comprennent des activités à réaliser sur place, en précisant l'endroit;
 - (J) le profil linguistique des ressources requises;
 - (K) le niveau d'attestation de sécurité que doivent posséder les employés de l'entrepreneur;
 - (L) le prix payable à l'entrepreneur pour l'exécution de la tâche, avec une indication à savoir s'il s'agit d'un prix ferme ou du prix maximum pour l'AT (et, pour les autorisations de tâches au prix maximum, l'AT doit indiquer la façon dont le montant final payable sera déterminé; lorsque l'AT n'indique pas la façon dont le montant final payable sera déterminé, le montant payable est le montant, jusqu'à concurrence du montant maximum, pour les heures réellement travaillées sur le projet que l'entrepreneur justifie en présentant les feuilles de présence remplies au moment de l'exécution des travaux par les employés individuels pour justifier les frais);
 - (M) toute autre contrainte pouvant avoir une incidence sur l'exécution de la tâche.
- (c) **Réponse de l'entrepreneur à une autorisation de tâche préliminaire** : L'entrepreneur doit fournir le chargé de projet, dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de l'autorisation de tâche préliminaire (ou tout autre délai plus long spécifié dans l'AT préliminaire), le coût total estimatif proposé pour l'exécution de la tâche et la ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat. La soumission de l'entrepreneur doit être préparée selon les tarifs stipulés au présent contrat. L'entrepreneur ne sera pas payé pour la préparation ni la présentation d'une proposition, ni pour la fourniture d'autres renseignements requis pour la préparation et l'attribution de l'AT.
- (d) **Limite de des autorisations de tâches et responsabilité à l'égard de leur émission officielle** :
- Pour être attribuée de façon officielle, une AT doit porter les signatures suivantes :
- (A) pour toute AT dont la valeur est inférieure ou égale 200 000 \$ (TPS ou TVH comprise), l'AT doit être signée par le chargé de projet;
 - (B) pour toute AT dont la valeur est supérieure à ce montant, l'AT doit être signée par le chargé de projet et l'autorité contractante.
- Toute AT qui ne porte pas les signatures appropriées ne sera pas émise officiellement par le Canada. Tous les travaux effectués par l'entrepreneur sans que celui-ci ait reçu une AT valide seront effectués à ses propres risques. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante s'il reçoit une AT qui ne porte pas les signatures requises. En fournissant un avis écrit à l'entrepreneur, l'autorité contractante peut suspendre en tout temps le pouvoir du client concernant l'émission d'AT, ou réduire la valeur indiquée au sous-alinéa (A) ci-dessus. L'avis de suspension ou de réduction prend effet dès la réception.
- (e) **Rapports d'utilisation périodiques** :

-
- (i) L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément aux AT émises officiellement dans le cadre du contrat. Il doit également fournir ces données au Canada, conformément aux exigences en matière de rapports décrites ci-après. Lorsque des renseignements exigés ne sont pas fournis, l'entrepreneur doit en indiquer la raison. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ». L'entrepreneur doit présenter à l'autorité contractante les rapports d'utilisation périodique tous les trimestres. À l'occasion, l'autorité contractante peut aussi demander un rapport provisoire pendant une période de référence.
- (ii) Voici la répartition des trimestres :
- (A) Du 1er avril au 30 juin;
 - (B) Du 1er juillet au 30 septembre;
 - (C) Du 1er octobre au 31 décembre;
 - (D) Du 1er janvier au 31 mars.
- Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.
- (iii) Chaque rapport doit contenir les renseignements suivants pour chaque autorisation de tâche valide attribuée (dans leur version modifiée) :
- (A) le numéro de l'autorisation de tâche et le numéro de la version modifiée, le cas échéant;
 - (B) le nom ou une brève description de la tâche;
 - (C) le nom, la catégorie de ressources et le niveau de chaque ressource à effectuer l'AT, s'il y a lieu;
 - (D) le coût total évalué indiqué dans l'AT (TPS ou TVH en sus);
 - (E) le montant total (TPS ou TVH en sus) dépensé jusqu'à présent;
 - (F) la date de commencement et la date d'achèvement;
 - (G) l'état d'avancement, s'il y a lieu (p. ex. indiquer si les travaux sont en cours, ou si le Canada a annulé ou suspendu l'AT).
- (iv) Chaque rapport doit également contenir les renseignements cumulatifs suivants pour chaque autorisation de tâche valide attribuée (dans leur version modifiée):
- (A) le montant (TPS ou TVH en sus) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) qui correspond à la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT valides qui ont été émises;
 - (B) le montant total (TPS ou TVH en sus) dépensé jusqu'à présent pour toutes les AT valides qui ont été émises.

(f) **Refus d'une autorisation de tâche :**

L'entrepreneur n'est pas tenu de répondre à chaque projet d'AT présenté par le Canada. Cependant, en plus des autres droits du Canada relatifs à la résiliation du contrat, le Canada peut immédiatement et sans autre avis résilier le contrat pour manquement, conformément aux conditions générales, si, à au moins trois reprises pendant la durée du contrat, l'entrepreneur n'a pas répondu ou n'a pas présenté une réponse valable à la suite de la réception d'un projet d'AT. Une réponse valide s'entend d'une réponse donnée dans le délai requis et qui satisfait à toutes les exigences de l'AT, y compris la proposition du nombre requis de ressources possédant chacune l'expérience minimale et satisfaisant aux autres

exigences des catégories indiquées dans l'AT, selon un prix ne dépassant pas les taux établis à l'annexe B. Chaque fois que l'entrepreneur ne présente pas une réponse valide, il convient que le Canada peut, à sa discrétion, réduire de 2 % la valeur minimale du contrat indiquée dans la clause intitulée « Garantie des travaux minimums ». Cette réduction sera confirmée à des fins administratives seulement par une modification au contrat apportée par l'autorité contractante (l'accord de l'entrepreneur n'est pas nécessaire).

(g) Regroupement des AT à des fins administratives :

Le contrat peut être modifié périodiquement de manière à ce qu'il rende compte de toutes les autorisations de tâches valides qui ont été émises à ce jour et qu'il fasse état des travaux exécutés en vertu de ces autorisations de tâches pour des raisons administratives.

7.3 Garantie des travaux minimums

- (a) Dans la présente clause,
- (i) « **valeur maximale du contrat** » désigne le montant indiqué à la clause « **Limite des dépenses** » du contrat (TPS ou TVH en sus);
 - (ii) la « **valeur minimale du contrat** » correspond à 5 % de la valeur maximale du contrat à la date d'émission du contrat.
- (b) L'obligation du Canada dans le cadre du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, à payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe c), sauf pour les cas prévus au paragraphe d). En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
- (c) Si, pendant la durée du contrat, le Canada n'exige pas une quantité de travaux correspondant à la valeur minimale du contrat, il devra verser à l'entrepreneur la différence entre cette valeur et le coût total des travaux demandés.
- (d) Conformément à cet article, le Canada n'aura aucune obligation à l'égard de l'entrepreneur si le Canada résilie l'ensemble du contrat :
- (i) pour manquement;
 - (ii) pour des raisons pratiques à la suite de la décision ou de la recommandation d'un tribunal ou d'une cour, énonçant que le contrat peut être résilié, faire l'objet d'une autre demande de soumissions ou être attribué à un autre fournisseur;
 - (iii) pour des raisons pratiques dans les 10 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat.

7.4 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

(a) **Conditions générales :**

- (i) 2035 (2014-09-25), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

En ce qui concerne l'article 30, Résiliation pour raisons de commodité, des conditions générales 2035, le paragraphe 04 doit être supprimé et remplacé par les paragraphes 04, 05 et 06 ci-après :

4. Les sommes auxquelles l'entrepreneur a droit selon le présent article et les sommes versées ou dues à l'entrepreneur ne doivent pas dépasser, au total, le prix contractuel.
5. Si l'autorité contractante résilie le contrat en totalité et si les articles de l'accord comprennent une garantie des travaux minimums, le montant total à verser à l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser le plus élevé des deux montants suivants :
 - (a) le montant total auquel a droit l'entrepreneur selon le présent article, en plus des montants qui lui ont été versés, des montants qui devront lui être payés en vertu de la garantie de revenu minimum, ainsi que les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation,
 - (b) le montant total payable selon la garantie des travaux minimums, moins les montants qui ont été versés à l'entrepreneur et les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation.
6. Sauf dans la mesure prévue au présent article, l'entrepreneur n'aura aucun recours, notamment en ce qui a trait à l'obtention de dommages-intérêts, compensation, perte de profit, indemnité découlant de tout avis de résiliation en vertu du présent article. L'entrepreneur s'engage à rembourser immédiatement au Canada la portion de toute avance non liquidée à la date de la résiliation.

(b) **Conditions générales supplémentaires :**

Les conditions générales supplémentaires qui suivent :

- (i) 4006 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires - Le Contracteur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, en vertu de l'article 6.4.3 de la Politique du Canada sur le titre de découlant des marchés d'acquisition de l'État de la propriété intellectuelle;

7.5 Exigences en matière de sécurité

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une cote de sécurité d'installation valable au niveau SECRET, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS/CLASSIFIÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau FIABILITÉ, CONFIDENTIEL ou SECRET tel que requis, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

-
3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements PROTÉGÉS/CLASSIFIÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il l'a respecté.
 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
 5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b. du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

VEUILLEZ NOTER : Il y a des niveaux multiples de contrôle de sécurité du personnel associé avec ce dossier. Dans ce cas, un Guide de Classification de Sécurité doit être ajouté au LVERS afin de clarifier ces contrôles de sécurité. Le Guide de Classification de Sécurité est habituellement généré par l'autorité de projet et/ou l'autorité de sécurité de l'organisation

7.6 Durée du contrat

- (a) **Durée du contrat** : La « **durée du contrat** » est la période pendant laquelle l'entrepreneur doit effectuer les travaux, qui comprennent :
 - (i) La « **durée du contrat initial** », qui débute à la date d'attribution du contrat et se termine un an plus tard; et
 - (ii) La période de prolongation de ce contrat, si le Canada décide de se prévaloir de l'option énoncée dans le contrat.
- (b) **Option de prolongation du contrat:**
 - (i) L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus quatre périodes supplémentaires d'une année, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.
 - (ii) Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

7.7 Responsables

(a) Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : _____
 Titre : _____
 Organisation: _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 Télécopieur : _____
 Courriel : _____

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

(b) **Le chargé de projet**

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation: _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

(c) **Représentant de l'entrepreneur**

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le représentant de l'entrepreneur, le chargé de projet et le représentant de l'approvisionnement seront identifiés lors de l'attribution du contrat.

7.8 Paiement

(a) **Base de paiement**

- (i) **Services professionnels:** Pour la prestation de services professionnels, l'entrepreneur sera rémunéré pour les heures travaillées selon les taux quotidiens fermes tout compris établis à l'annexe B, Base de paiement, les taxes applicables sont en sus. Les journées partielles seront payées au prorata d'après les heures réelles travaillées, sur la base d'une journée de travail de 7,5 heures.

coût estimatif : <À déterminer> \$

- (ii) **Frais de voyage et de subsistance préautorisés :**

Le Canada remboursera à l'entrepreneur ses frais préautorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, conformément à la clause intitulée « Frais de déplacement et de subsistance » de l'arrangement en matière d'approvisionnement qui peut être consulté à:

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/rfdso-sotli-fra.html>.

Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

coût estimatif : <À déterminer> \$

(iii) **Taxes Applicables :**

coût estimatif : <À déterminer> \$

- (iv) **Attribution concurrentielle** : L'entrepreneur reconnaît que ce contrat a été attribué selon le régime concurrentiel. Aucuns frais supplémentaires ne seront versés à l'entrepreneur pour les erreurs, les oublis, les idées fausses ou les mauvaises estimations qu'il aura commis lors de sa soumission.
- (v) **Taux pour les services professionnels** : D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources au moment de la soumission qu'ils refuseront plus tard de respecter, en alléguant que ces tarifs ne leur permettent pas de récupérer le montant de leurs propres dépenses ou de faire un profit. Cela annule les avantages que le Canada aurait pu retirer de ce contrat. Si l'entrepreneur ne répond pas ou refuse de présenter une personne possédant les compétences décrites dans le contrat dans le délai prévu au contrat (ou qu'il propose plutôt de présenter quelqu'un d'une autre catégorie, à un taux différent), même si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie ou décide d'exercer les droits connexes en vertu des conditions générales, le Canada peut imposer des sanctions ou prendre des mesures conformément à la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs (ou l'équivalent) de TPSGC en vigueur. Ces mesures peuvent comprendre une évaluation de laquelle peut découler l'imposition à l'entrepreneur de conditions qu'il devra respecter pour continuer à faire affaire avec le Canada ou une radiation complète de l'entrepreneur l'empêchant de soumissionner à l'avenir.
- (vi) **Objet des estimations** : Toutes les estimations reproduites dans ce contrat le sont uniquement pour répondre aux besoins administratifs du Canada et ne constituent pas des engagements de sa part pour ce qui est de l'acquisition de ces biens ou de ces services dans les montants indiqués. Les engagements pour ce qui est de l'acquisition de biens ou de services dans les montants indiqués sont décrits ailleurs dans le contrat.
- (b) **Limitation des dépenses** : Dans le cadre du contrat, la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur ne doit pas dépasser la somme indiquée à la première page du contrat, moins la TPS ou la TVH, selon le cas. En ce qui concerne le montant inscrit à la première page du contrat, les droits de douane sont inclus, et la TPS ou la TVH est incluse, s'il y a lieu. L'engagement d'acquérir une quantité ou une valeur précise de biens ou de services est décrit ailleurs dans le contrat.
- (i) Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement aux dessins, ou de toute modification ou interprétation des spécifications, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements aux dessins, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante :
- (A) lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - (B) 4 mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - (C) dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,
- selon la première de ces conditions à se présenter.

-
- (ii) Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas automatiquement la responsabilité du Canada à son égard.

(c) **Modalités de paiement - Paiement mensuel:**

- (i) H1008C (2008-05-12), Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;

tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;

les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

(d) **Vérification du temps**

Le Canada pourra vérifier le temps imputé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur, avant ou après le versement du paiement à ce dernier. Dans le cas où l'on effectue la vérification après le paiement, l'entrepreneur s'engage à rembourser le trop-payé, dès que le Canada lui en fera la demande.

(e) **Aucune obligation de payer pour des travaux non effectués en raison de la fermeture des bureaux du gouvernement**

- (i) Dans le cas où l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou agents offrent des services dans les locaux du gouvernement en vertu de ce contrat et que ces locaux deviennent inaccessibles en raison d'une évacuation ou de la fermeture des bureaux du gouvernement, et que par conséquent les travaux ne peuvent être effectués, le Canada ne pourra être tenu responsable de payer l'entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués sans la fermeture.
- (ii) Dans le cas où l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou agents ne peuvent, en raison d'une grève, entrer dans les locaux durant une certaine période, et que par conséquent les travaux ne peuvent être effectués, le Canada ne pourra être tenu responsable de payer l'entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués sans cette grève.

7.9 Instructions relatives à la facturation

- (a) L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée dans les Conditions générales.
- (b) La facture de l'entrepreneur inclura un article pour chaque sous-paragraphe des dispositions de la Base de paiement.
- (c) En présentant des factures, l'entrepreneur atteste que les produits et services ont été livrés et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la base de paiement de ce contrat, comprenant des frais pour des travaux effectués par des sous-traitants.
- (d) L'entrepreneur doit fournir au représentant du chargé de projet la version originale de chaque facture, avec copie à l'autorité contractante.

7.10 Attestations

(a) Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute attestation de la part de l'entrepreneur, ou si l'on constate qu'une attestation qu'il a fournie avec sa soumission comprend une fausse déclaration, faite sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement, conformément aux dispositions du contrat en la matière.

7.11 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- (a) Les articles de la présente convention, ainsi que les différentes clauses du guide des CUA qui sont intégrées par renvoi dans ce contrat;
- (b) les conditions générales supplémentaires:
 - (i) 4006 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – Le Contracteur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
 - (ii) Les Conditions Générales 2035 (2014-09-25)
- (c) Annexe « A », Énoncé des travaux, y compris l'appendice suivant :
 - (i) Appendice 1 à l'annexe « A » - Applications et Fonctionnalité Exigée;
- (d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- (e) l'Annexe « C », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- (f) l'Annexe « D », Critères d'évaluation des ressources et le tableau de réponse
- (g) Les attestations signées;
- (h) l'arrangement en matière d'approvisionnement numéro EN578-055605/E (l'arrangement en matière d'approvisionnement).
- (i) la soumission de l'entrepreneur datée du _____ (*inscrire la date de la soumission*) modifiée le _____ (*inscrire la ou les dates des modifications, s'il y a lieu*).

7.13 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du guide des CUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Cette clause ou la suivante (selon que le soumissionnaire retenu est un entrepreneur canadien ou un entrepreneur étranger) fera partie de tout contrat subséquent.

7.14 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

Clause du guide des CCUA A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

7.15 Exigences en matière d'assurances**(A) Conformité aux exigences en matière d'assurances**

- (1) L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance énoncées dans le présent article. L'entrepreneur doit maintenir la protection requise en vigueur pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.
- (2) L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- (3) L'entrepreneur devrait faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, et le certificat d'attestation d'assurance doit confirmer que la police d'assurance satisfait aux exigences est en vigueur. Si le certificat d'attestation d'assurance n'est pas rempli et fourni comme il est demandé, l'autorité contractante en informera l'entrepreneur et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus sera considéré comme un manquement aux conditions générales. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

(B) Assurance commerciale de responsabilité civile

- (1) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- (2) La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - (a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler des activités de l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - (b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - (c) Produits et travaux terminés - Blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant de travaux terminés par l'entrepreneur.

-
- (d) Préjudice personnel : Notamment, mais non exclusivement, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - (e) Responsabilité réciproque / Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - (f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi spécifique au présent marché, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions d'assurance contractuelle.
 - (g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - (h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - (i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - (j) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - (k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
 - (l) Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
 - (m) Préjudices découlant de la publicité : L'avenant doit notamment inclure le piratage ou l'appropriation illicite d'idées, ou la violation de droits d'auteur, de marques de commerce, de titres ou de slogans.

(C) Assurance contre les erreurs et les omissions

- (1) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1 000 000 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
- (2) S'il s'agit d'une police d'assurance de responsabilité civile professionnelle sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- (3) L'avenant suivant doit être compris :

Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

7.16 Limitation de la responsabilité - gestion de l'information ou de technologie de l'information

- (a) Cet article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Dans cet article, chaque fois qu'il est fait mention de dommages causés par l'entrepreneur, cela renvoie également aux dommages causés par ses employés, ainsi que par ses sous-traitants, ses mandataires, ses représentants, ou leurs employés. Cet article s'applique, que la réclamation soit fondée contractuellement, sur un délit civil ou un autre motif de poursuite. L'entrepreneur n'est pas responsable envers le Canada en ce qui concerne le rendement ou l'inexécution du contrat, sauf dans les cas précisés dans cet article et dans tout autre article du contrat pré-établissant des dommages-intérêts. L'entrepreneur est uniquement responsable des dommages indirects, particuliers ou consécutifs, dans la mesure décrite dans cet article, même si l'entrepreneur a été avisé de la possibilité de ces dommages.
- (b) **Responsabilité de la première partie :**
- (i) L'entrepreneur est entièrement responsable envers le Canada de tous les dommages, y compris les dommages indirects, particuliers et consécutifs, causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
 - (A) toute violation des droits de propriété intellectuelle dans la mesure où l'entrepreneur viole l'article des conditions générales intitulé « Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances »;
 - (B) toute blessure physique, y compris la mort.
 - (ii) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs qui touchent des biens personnels matériels ou immobiliers qui appartiennent au Canada, qui sont en sa possession, ou qui sont occupés par le Canada.
 - (iii) Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l'obligation de confidentialité en vertu du contrat. Chaque partie est aussi responsable de tous les dommages indirects, particuliers ou consécutifs relatifs à sa divulgation non autorisée des secrets industriels de l'autre partie (ou des secrets industriels d'un tiers fournis par une partie à une autre, en vertu du contrat) qui concernent la technologie de l'information.
 - (iv) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs qui se rapportent à une charge ou à une réclamation liée à toute portion des travaux pour lesquels le Canada a effectué un paiement. Cela ne s'applique pas aux charges ou réclamations relatives aux droits de propriété intellectuelle, lesquelles sont traitées à l'alinéa (i)(A) susmentionné.
 - (v) L'entrepreneur est aussi responsable de tous les autres dommages directs subis par le Canada qui ont été causés par l'entrepreneur en lien quelconque avec le contrat, y compris :
 - (A) tout manquement aux obligations en matière de garantie en vertu du contrat, jusqu'à concurrence du coût total payé par le Canada (y compris toute taxe applicable) pour les biens et les services touchés par le manquement;
 - (B) tout autre dommage direct, y compris tous les coûts directs identifiables engagés par le Canada pour faire appel à un autre entrepreneur pour effectuer les travaux lorsque le contrat est résilié en partie ou en totalité pour manquement, jusqu'à concurrence d'un maximum global pour ce sous-alinéa (B) du montant le plus

élevé entre 0.75 fois le coût total estimatif (le montant indiqué à la première page du contrat dans la case intitulée « Coût total estimatif » ou le montant indiqué sur chaque commande subséquente, bon de commande ou tout autre document utilisé pour commander des biens ou des services), ou 1,000,000,00\$.

En aucun cas, la responsabilité totale de l'entrepreneur aux termes de l'alinéa (v) ne dépassera le montant le plus élevé entre le coût total estimatif (comme défini plus haut) du contrat ou 1,000,000,00\$.

- (vi) Si les dossiers ou les données du Canada sont endommagés à la suite d'une négligence ou d'un acte délibéré de l'entrepreneur, la seule responsabilité de l'entrepreneur consiste à rétablir à ses frais les dossiers et les données du Canada en utilisant la copie de sauvegarde la plus récente conservée par le Canada. Ce dernier doit s'assurer de sauvegarder adéquatement ses documents et données.

(c) **Réclamations de tiers :**

- (i) Que la réclamation soit faite au Canada ou à l'entrepreneur, chaque partie convient qu'elle est responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers relativement au contrat, tel que stipulé dans un accord de règlement ou ultimement déterminé par une cour compétente, si la cour détermine que les parties sont conjointement et solidairement responsables ou qu'une seule partie est uniquement et directement responsable envers le tiers. Le montant de la responsabilité sera celui précisé dans l'accord de règlement ou déterminé par la cour comme ayant été la portion des dommages que la partie a causé au tiers. Aucun accord de règlement ne lie une partie, sauf si ses représentants autorisés l'ont approuvé par écrit.
- (ii) Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et solidaire, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le montant ultimement déterminé par une cour compétente comme étant la portion de l'entrepreneur des dommages qu'il a lui-même causés au tiers. Toutefois, malgré l'alinéa (i), en ce qui concerne les dommages-intérêts spéciaux, indirects ou consécutifs subis par des tiers et couverts par le présent article, l'entrepreneur est uniquement responsable de rembourser au Canada sa portion des dommages que le Canada doit payer à un tiers sur ordre d'une cour, en raison d'une responsabilité conjointe et solidaire relativement à la violation des droits de propriété intellectuelle; de blessures physiques à un tiers, y compris la mort; des dommages touchant les biens personnels matériels ou immobiliers d'un tiers; toute charge ou tout réclamation sur toute portion des travaux; ou du manquement à l'obligation de confidentialité.
- (iii) Les parties sont uniquement responsables l'une devant l'autre des dommages causés à des tiers dans la mesure décrite dans ce paragraphe (c).

7.17 Entrepreneur - coentreprise

- (a) L'entrepreneur déclare et certifie que le nom de la coentreprise est _____ et que cette dernière est constituée des membres suivants : [énumérer les membres de la coentreprise nommés dans la soumission de l'entrepreneur]
- (b) En ce qui a trait aux rapports entre les membres de cette coentreprise, chacun d'eux adopte les conventions, fait les déclarations et offre les garanties suivantes (le cas échéant) :
- (i) _____ a été nommé comme « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement habilité à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de cette coentreprise pour ce qui est de toutes les questions se rapportant au présent contrat;

-
- (ii) en signifiant les avis et préavis au membre représentant, le Canada sera réputé les avoir signifiés également à tous les membres de cette coentreprise; et
 - (iii) toutes les sommes versées par le Canada au membre représentant en vertu du contrat seront réputées l'avoir été à tous les membres de la coentreprise.
- (c) Tous les membres de la coentreprise acceptent que le Canada puisse, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de différend entre les membres lorsque, de l'avis du Canada, ce différend influe de quelque façon que ce soit sur l'exécution des travaux.
 - (d) Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution de ce contrat.
 - (e) L'entrepreneur reconnaît que toute modification dans la composition des membres de la coentreprise (c.-à-d. une modification du nombre de membres ou la substitution d'une autre entité légale à un membre existant) constitue une cession et est assujettie aux dispositions des conditions générales.
 - (f) L'entrepreneur reconnaît que, le cas échéant, toutes les exigences contractuelles relatives aux marchandises contrôlées et à la sécurité s'appliquent à chaque membre de la coentreprise.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : *Le présent article sera supprimé si le soumissionnaire auquel on attribue le contrat n'est pas constitué en coentreprise. Si l'entrepreneur est une coentreprise, cet article sera complété à l'aide de l'information contenue dans sa soumission.*

7.18 Services professionnels - Général

- (a) L'entrepreneur doit fournir des services professionnels sur demande, conformément au présent contrat. Toutes les ressources fournies par l'entrepreneur doivent posséder les compétences décrites dans le contrat (notamment celles relatives à l'expérience, aux titres professionnels, aux études, aux aptitudes linguistiques et à la cote de sécurité) et être capables de fournir les services exigés selon les échéances précisées dans le contrat.
- (b) Si l'entrepreneur ne réussit pas à fournir tous les livrables (à l'exclusion des services d'une personne spécifique) ou à exécuter à temps une tâche décrite dans le contrat, le Canada, en plus de tous ses autres droits ou recours en vertu de ce contrat ou de la loi, peut aviser l'entrepreneur de ce défaut et exiger que l'entrepreneur doit soumettre par écrit au le chargé de projet dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent un plan détaillant les actions qu'il entend prendre pour corriger ce défaut. L'entrepreneur doit préparer le plan et le mettre en œuvre à ses propres frais.
- (c) L'article « Remplacement de personnes spécifiques » des conditions générales 2035 est supprimé et remplacé par ce qui suit :

Remplacement de personnes spécifiques

- (i) Si l'entrepreneur ne peut fournir les services d'une personne en particulier désignée dans le contrat pour exécuter les travaux, il doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le départ de la personne en question ou de son défaut d'entamer les travaux (ou si le Canada en a demandé le remplacement, dans les dix [10] jours ouvrables suivant la remise d'un avis à cet effet) fournir à l'autorité contractante ce qui suit :
 - (A) le nom, les compétences et l'expérience du remplaçant disponible immédiatement;
 - (B) les renseignements de sécurité sur le remplaçant proposé exigés par le Canada, s'il y a lieu.

Les qualifications et l'expérience du remplaçant doivent être équivalents ou supérieurs à celles de la personne proposée au départ.

- (ii) Sous réserve des dispositions relatives au retard justifiable, lorsque le Canada constate qu'une personne désignée dans le contrat pour fournir les services n'a pas été mise à sa disposition ou ne réalise pas les travaux, l'autorité contractante peut choisir :
- (A) d'exercer les droits du Canada ou d'exercer un recours en vertu du contrat ou de la loi, y compris de résilier le contrat pour manquement,
 - (B) d'évaluer les renseignements fournis à l'alinéa (c) (i) ci-dessus ou, si ces renseignements n'ont pas encore été fournis, d'exiger de l'entrepreneur qu'il propose un remplaçant, qui sera évalué par le chargé de projet. Les qualifications et l'expérience du remplaçant doivent être équivalents ou supérieurs à celles de la personne proposée au départ et être jugées satisfaisantes par le Canada. Une fois le remplaçant évalué, le Canada pourra l'accepter, exercer les droits décrits en (ii) (A) ci-dessus ou encore demander qu'on lui propose un autre remplaçant en vertu du présent paragraphe.
- En cas de retard justifiable, le Canada pourra exercer les options décrites en (c) (ii) (B) ci-dessus au lieu de résilier le contrat en vertu de l'article « Retard justifiable. Le fait qu'une personne ne soit pas disponible parce qu'elle a été affectée à un autre contrat ou projet (y compris à ceux de l'État) confié à l'entrepreneur ou à l'un de ses affiliés ne peut être considéré comme un retard justifiable.
- (iii) L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'une ressource cesse d'exécuter les travaux. Dans ce cas, l'entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre. Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'une ressource cesse d'exécuter les travaux ne relève pas l'entrepreneur de sa responsabilité de satisfaire aux exigences du contrat.
- (iv) Les obligations énoncées dans le présent article s'appliquent en dépit des changements que le Canada pourrait avoir apportés au contexte opérationnel du client.

7.19 Services professionnels pour un logiciel existant

- (a) **Logiciels existants** : Les « **logiciels existants** » se composent des programmes informatiques énumérés qui appartiennent au Canada ou que celui-ci a le droit d'utiliser en vertu d'une licence octroyée par un tiers, et pour lesquels le Canada a besoin de certains services professionnels.
- (b) **Services de logiciels** : Pendant la durée du contrat, l'entrepreneur doit fournir au client les « **services relatifs aux logiciels existants** » suivants lorsque le Canada en fait la demande au moyen d'une AT :
- (i) accès, téléchargement, sauvegarde, installation, chargement, traitement, configuration et mise en œuvre relatifs à tout code de logiciel supplémentaire applicable aux logiciels existants (comme les nouvelles éditions, les nouvelles versions, les correctifs et les corrections de bogues), dès qu'ils sont disponibles;
 - (ii) suivi des versions de logiciels diffusées par l'éditeur de logiciel dans le but de contrôler la configuration;

-
- (c) **Aucune activité de développement de logiciel** : L'entrepreneur n'est pas tenu de développer, de programmer ou de fournir des codes de logiciel supplémentaires liés aux logiciels existants à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat.
- (d) **Titre** : Sauf indication contraire dans les articles du présent accord, le titre de propriété des logiciels existants ne sera pas touché par la prestation des services relatifs à ceux-ci. De plus, dans la mesure où un tiers doit avoir une licence pour les utiliser, leur utilisation demeurera assujettie aux modalités de la licence du Canada.
- (e) **Accès** : Le Canada donnera à l'entrepreneur les renseignements sur les mots de passe et les codes d'autorisation ou d'autres renseignements semblables qui pourraient se révéler nécessaires pour la prestation des services de logiciels, pourvu que le Canada respecte les obligations sur l'utilisation des logiciels existants. L'entrepreneur convient que la non-divulgaration et la non-diffusion du contenu des logiciels existants à une autre personne ou entité constituent des modalités du contrat. Il convient aussi de ne violer d'aucune façon les droits de propriété des logiciels existants.

7.20 Préservation des supports électroniques

- (a) L'entrepreneur doit soumettre à la détection électronique, à l'aide d'un progiciel mis à jour à intervalles réguliers, l'ensemble des supports électroniques utilisés dans l'exécution des travaux pour les virus électroniques et les autres codes visant à causer des défauts, avant de s'en servir sur l'équipement du Canada. Il devra informer aussitôt le Canada si un support électronique utilisé dans le cadre des travaux renferme des virus informatiques ou d'autres codes visant à causer des défauts.
- (b) Si, pendant le transport entre l'établissement de l'entrepreneur et le point de livraison précisé ou pendant qu'ils se trouvaient sous la garde de ce dernier, des renseignements et/ou des documents électroniques sont endommagés ou perdus, l'entrepreneur devra les remplacer à ses frais.

7.21 Déclarations et garanties

L'entrepreneur a fait des déclarations à propos de l'expérience et de l'expertise des ressources proposées dans sa soumission qui a donné suite à l'attribution du contrat. L'entrepreneur déclare et certifie que toutes ces attestations sont véridiques et reconnaît que le Canada s'est fondé sur ces attestations pour lui attribuer ce contrat. De plus, l'entrepreneur déclare et certifie qu'il a, et qu'il aura pendant la durée du contrat, ainsi que tout le personnel et les sous-traitants qui effectueront les travaux, les compétences, l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les travaux conformément aux tâches décrites dans ce contrat et qu'il a (ainsi que le personnel et les sous-traitants) déjà rendu de pareils services à d'autres clients.

7.22 Accès aux biens et aux installations du Canada

Les installations, le matériel, la documentation et le personnel du Canada ne sont pas automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. Si l'entrepreneur doit y avoir accès, il doit le signaler au chargé de projet. Sauf lorsque précisé dans le contrat, le Canada n'a aucune obligation envers l'entrepreneur de lui fournir l'accès. Si le Canada choisit, à sa discrétion, de mettre ses installations, son matériel, sa documentation et son personnel à la disposition de l'entrepreneur pour effectuer les travaux, le Canada peut exiger un rajustement de la base de paiement, et des exigences supplémentaires en matière de sécurité peuvent s'appliquer.

7.23 Responsabilités relatives au protocole d'identification

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'entrepreneur doit s'assurer que chacun de ses agents, représentants ou sous-traitants (appelés ci-après représentants de l'entrepreneur) respectent les exigences d'auto-identification suivantes :

- (a) Les représentants de l'entrepreneur qui assistent à une réunion du gouvernement du Canada à l'intérieur ou à l'extérieur de bureaux du Canada doivent indiquer si un particulier n'est pas un employé permanent de l'entrepreneur avant le début de la réunion pour s'assurer que chaque participant à la réunion est au courant de sa situation;
- (b) Pendant l'exécution de tout travail sur un site du gouvernement du Canada, chaque représentant de l'entrepreneur doit être clairement identifié comme tel, et ce en tout temps;
- (c) Si un représentant de l'entrepreneur doit utiliser le système de courriel du gouvernement du Canada dans le cadre de l'exécution des travaux, il doit clairement s'identifier comme étant un agent ou un sous-traitant de l'entrepreneur dans le bloc de signature de tous les messages électroniques qu'il enverra ainsi que dans la section « Propriété ». De plus, ce protocole d'identification doit être utilisé pour toute autre correspondance, communication et documentation.
- (d) Si le Canada détermine que l'entrepreneur a contrevenu à n'importe laquelle de ses obligations en vertu du présent article, l'entrepreneur doit, sur réception d'un avis écrit du Canada, présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème se produise de nouveau. L'entrepreneur aura cinq (5) jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client et à l'autorité contractante, et vingt (20) jours ouvrables pour corriger la source du problème.
- (e) En plus de tous ses autres droits en vertu du contrat, le Canada peut résilier le contrat pour défaut si l'entrepreneur ne respecte pas les mesures correctives décrites ci-dessus.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ATTACHEMENT 3.1

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	
Dénomination sociale du soumissionnaire	
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom
	Titre
	Adresse
	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Courriel
Numéro d'entreprise-provisionnement (NEA) [voir les <i>Instructions et conditions uniformisées</i> de 2003]	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
Anciens fonctionnaires Pour obtenir une définition d'« ancien fonctionnaire », voir la clause intitulée « Attestation pour ancien fonctionnaire », dans la partie 5 de la demande de soumissions.	<p>Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension tel que le définit la demande de soumissions?</p> <p>Oui ____ Non ____</p> <p>Si oui, fournir l'information requise dans la clause de la partie 5, intitulée « Attestation pour ancien fonctionnaire ».</p>
	<p>Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs?</p> <p>Oui ____ Non ____</p> <p>Si oui, fournir l'information requise dans la clause de la partie 5, intitulée « Attestation pour ancien fonctionnaire ».</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

<p>testation du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (le Programme) :</p> <p>Si le soumissionnaire n'y est pas assujéti, en indiquer la raison à droite. Si le soumissionnaire ne fait pas partie des exceptions énumérées à droite, les exigences du Programme s'appliquent et le soumissionnaire doit:</p> <p>(a)transmettre au ministère des RHDC le formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi, DUMENT SIGNÉ; ou</p> <p>(b)indiquer son numéro d'attestation valide confirmant qu'il se conforme au Programme.</p> <p>Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission l'attestation relative au Programme ou le formulaire LAB 1168 signé. Si cette information n'accompagne pas la soumission, elle doit être fournie sur demande de l'autorité contractante durant l'évaluation.</p>	<p>En apposant ma signature ci-après, j'atteste également, au nom du soumissionnaire, que ce dernier [cocher la case appropriée] :</p>
	<p>(a) n'est pas assujéti aux exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (le Programme), puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel;</p> <p>(b) n'est pas assujéti au Programme, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>;</p> <p>(c) est assujéti aux exigences du Programme, puisqu'il compte un effectif de 100 employés permanents ou plus à temps plein ou à temps partiel au Canada, mais il n'a pas obtenu auparavant un numéro d'attestation du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC) (n'ayant pas soumissionné des marchés de 200 000 \$ ou plus); dans ce cas, un certificat d'engagement dûment signé est joint à la présente); OU</p> <p>(d) est assujéti au Programme et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro: _____ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré «non admissible » par le ministère RHDC).</p>
<p>Nombre d'ETP [Les soumissionnaires doivent indiquer (pour tous les volets applicables) le nombre total de postes à temps plein qu'ils devraient créer et maintenir si le contrat leur est attribué. Ces renseignements sont fournis à titre d'information seulement et ne seront pas utilisés lors de l'évaluation.]</p>	
<p>Niveau d'attestation de sécurité du soumissionnaire [indiquer le niveau et la date d'attribution]</p>	
<p>En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :</p> <ol style="list-style-type: none"> le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions; cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions; Toutes les informations fournies dans l'offre sont complètes, véridiques et exactes; et si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions. 	
<p>Signature du représentant autorisé du soumissionnaire</p>	

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

POUR

LA MODÉLISATION ET LA SIMULATION DE L'ARMÉE CANADIENNE

**SERVICES DE MODIFICATION DE LOGICIELS, DÉVELOPPEMENT DE LOGICIELS ET
SOUTIEN PERSONNALISÉS**

1. Contexte

La direction – Administration du programme des systèmes de commandement terrestre (DAPSCT) 8 est une organisation qui appuie l'Armée canadienne en fournissant des services de modification, de développement de logiciels et de soutien quotidien pour les logiciels de modélisation et de simulation (M et S) employés par le ministère de la Défense nationale (MDN) dans le cadre de l'instruction, des exercices et des expériences (ci-après appelés « événements ») des Forces armées canadiennes. La DAPSCT 8 remplit actuellement cette fonction en confiant des tâches aux entrepreneurs au moyen de deux mécanismes de passation de marchés; cependant, ces mécanismes ne représentent plus des options en raison des plafonds contractuels et d'autres facteurs. Ces facteurs ont amené la DAPSCT 8 à mettre en place son propre marché pour l'exécution de ce travail.

2. Exigences

2.1. Portée des travaux

2.1.1. Ressources

La DAPSCT 8 a un besoin pour les catégories de ressources identifiées dans le tableau ci-dessous afin de fournir des services de modification, de développement de logiciels et de soutien quotidien. Cela comprend apporter des modifications aux codes des logiciels appartenant au MDN, effectuer le développement de codes pour les nouvelles fonctions et les améliorations des logiciels appartenant au MDN, et offrir un soutien par téléphone, par courriel et sur place pour ce qui est des logiciels de M et S créés par le MDN et appartenant à celui-ci ainsi que des logiciels de tiers. Les sections suivantes décrivent les exigences de haut niveau quant au travail que doit accomplir l'entrepreneur, et la section 5. Catégories de ressources et responsabilités décrit ce que l'on attend de chaque catégorie de ressources.

Catégorie de ressources	Niveau
<i>Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]</i>	1
<i>Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]</i>	2
<i>Programmeur-analyste (A.7) [VBS2]</i>	2
<i>Programmeur-analyste (A.7) [JCATS]</i>	3
<i>Programmeur-analyste (A.7) [SimSpeak]</i>	3
<i>Analyste de systèmes (A.8) [ABACUS]</i>	3
<i>Analyste de systèmes (A.8) [JSAF]</i>	3
<i>Coordonnateur des essais (A.10) [Simulation]</i>	1
<i>Contrôleur (A.11) [Simulation]</i>	1
<i>Architecte en gestion de l'information (I.5) [Simulation]</i>	3
<i>Administrateur de système (I.9)</i>	1
<i>Administrateur de système (I.9)</i>	2
<i>Administrateur de système (I.9)</i>	3
<i>Architecte technologique (I.11) [Simulation]</i>	3
<i>Architecte d'entreprise (P.2) [Simulation]</i>	3
<i>Gestionnaire de projet (P.9)</i>	3

2.1.2. Établissement de l'Entrepreneur

DAPSCT a un besoin pour l'entrepreneur d'avoir un bureau / établissement pour effectuer les travaux jours à jours. Le bureau doit avoir une quantité appropriée d'espace pour accueillir jusqu'à 25 postes de travail (voir section 2.1 de l'annexe 1 : Environnement de Matériel Informatique et de logiciel pour plus de détails sur les configurations de poste de travail). Le bureau doit également avoir une chambre adaptée pour le matériel informatique qui sera utilisé pour la mise en place d'un environnement de développement et de test (Voir la section 2.2 de l'annexe 1 pour plus de détails sur la Salle des Serveurs). L'entrepreneur devra stocker, manipuler et traiter que de l'information non classés (UNCLASSIFIED) dans son établissement.

2.2. Tâches

2.2.1. Services de modification

Le MDN exige que l'entrepreneur apporte des modifications aux codes, au besoin et sur demande, pour les logiciels de M et S créés par le MDN – cela concerne les logiciels personnalisés actuels et futurs développés. Les logiciels de M et S que développe actuellement le MDN sont indiqués dans le Tableau 1 ci-après. Les services de modification sont, entre autres :

- a) les modifications apportées aux codes des logiciels afin d'adapter et d'améliorer le rendement des fonctions existantes;
- b) la correction des problèmes des logiciels qui sont constatés pendant l'utilisation;
- c) les tests de confirmation et la validation des problèmes des logiciels (bogues), avec un représentant du MDN.

Tableau 1 – Logiciels de M et S développés par le MDN et dépendance aux outils/interfaces de programmation d'applications (API) de tiers

Logiciel de M et S développé par le MDN	Dépendance aux outils/API de tiers
Modélisation de l'activité civile pour les exercices (CAMX)	LuciadMap
Simulation de radio – SimSpeak	
Interface virtuelle de commandement et de contrôle (VCCI)	LuciadMap
Référentiel des ressources d'environnement synthétique	

L'une des principales architectures de M et S employées par le MDN est l'interface virtuelle de commandement et de contrôle (VCCI). Ce logiciel, qui appartient au MDN et a été développé par celui-ci, permet la communication entre les diverses applications logicielles de M et S et le système de commandement et contrôle de l'Armée canadienne, soit le Système de soutien du commandement de la Force terrestre (SSCFT). Les diverses interfaces supportées par la VCCI sont indiquées dans la figure 1 ci-dessous.

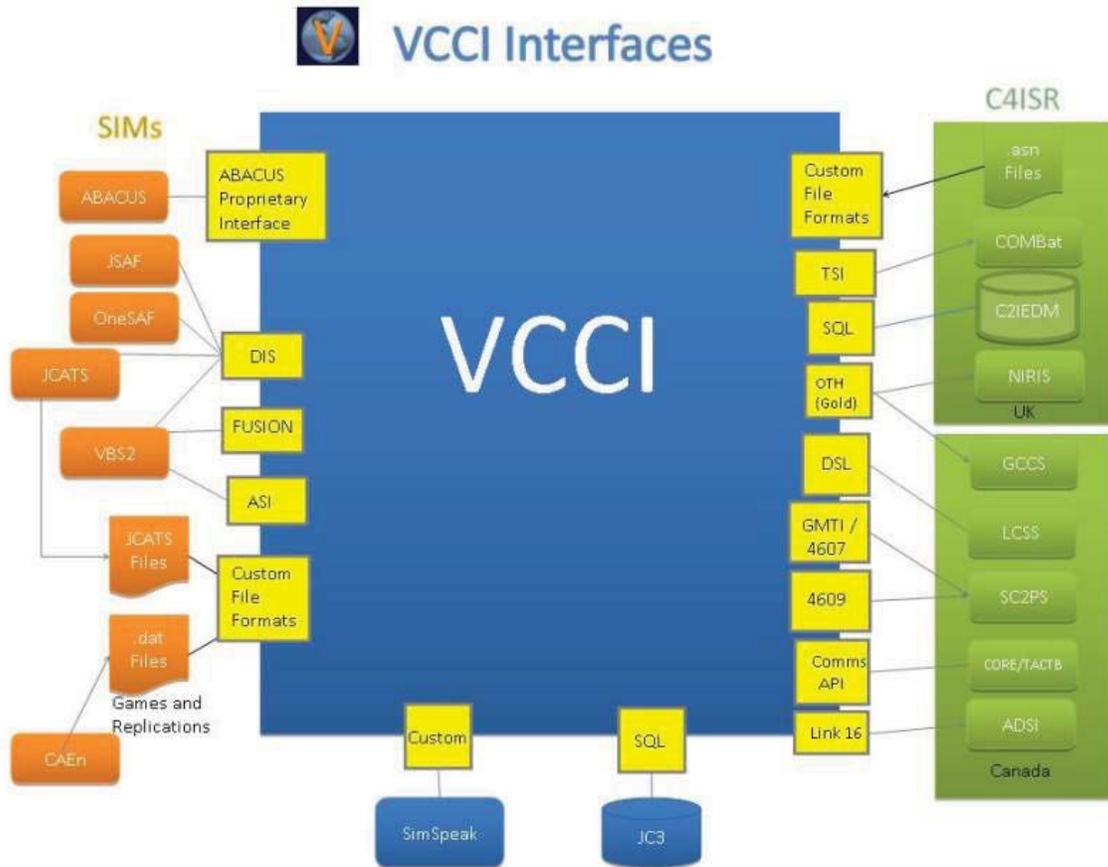


Figure 1 – Interfaces supportées par les VCCI

2.2.2. Développement de logiciels

Le MDN exige que l'entrepreneur développe des logiciels, au besoin et sur demande. Cela comprend la modification de l'environnement logiciel selon l'évolution des besoins des utilisateurs, l'intégration des logiciels de M et S existants avec de nouveaux systèmes logiciels ou du nouveau matériel, et l'amélioration du rendement des logiciels de M et S existants et l'adaptation de ceux-ci à l'évolution de la doctrine. Le développement de logiciels comprend entre autres :

- a) la participation à des discussions sur les besoins en nouvelles fonctions et en amélioration des fonctions existantes;
- b) l'analyse des besoins et la proposition de solutions pour y répondre;
- c) la mise en œuvre des changements de code de développement des logiciels;
- d) la réalisation des tests de confirmation et de la validation, avec un représentant du MDN.

2.2.3. Services de soutien au quotidien

Le MDN emploie à la fois des logiciels de M et S personnalisés qu'il a développés et des logiciels de M et S provenant de tiers. Les logiciels personnalisés sont énumérés plus haut au Tableau 1, et la liste des logiciels de M et S des tiers figure dans le Tableau 2 ci-dessous. Le MDN exige que l'entrepreneur fournisse des services de soutien quotidiens pour les logiciels indiqués aux tableaux 1 et 2.

Tableau 2 – Logiciels de M et S développés par des tiers et dépendance aux outils/API des tiers

Advanced Battlefield Computer Simulation (ABACUS)
Joint Conflict and Tactical Simulation (JCATS)
Joint Semi-Automated Forces (JSAF)
Virtual Battlespace 2 et 3 (VBS 2/3)

2.2.3.1. Services de soutien par téléphone, par télécopieur, par courriel et par Internet

L'entrepreneur doit donner au MDN l'accès aux membres de son personnel afin d'aider le MDN à répondre aux questions concernant les logiciels de M et S énumérés au Tableau 1 et au Tableau 2, conformément au Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat, 4004 05, Services de soutien.

2.2.3.2. Aménagement d'environnements de M et S pour les événements où est utilisée la M et S

Au besoin et sur demande, l'entrepreneur doit fournir un soutien pour l'aménagement d'environnements de M et S aux fins des événements où est utilisée la M et S. Ces activités comprennent notamment celles qui suivent :

- participer à l'élaboration de scénarios;
- créer des cartes numériques ou générées par ordinateur de l'environnement de l'événement et d'autres ressources liées à l'événement;
- se rendre au lieu de l'événement afin de préparer le matériel ainsi que d'installer et de configurer tous les logiciels nécessaires.

2.2.3.3. Soutien sur place ou à distance pour la M et S durant les événements où est utilisée celle-ci

Au besoin et sur demande, l'entrepreneur doit fournir des ressources qui demeureront sur place pendant un événement pour aider à la résolution des problèmes susceptibles de survenir quant à la configuration du matériel ou des logiciels de M et S. Ces activités comprennent notamment ce qui suit :

- demeurer sur place au cours de l'événement pour résoudre les problèmes du matériel et des logiciels survenant durant l'événement;
- demeurer sur place au cours de l'événement pour recueillir les signalements de bogues et les commentaires des utilisateurs;
- être disponible pour fournir un soutien local à distance par téléphone et par courriel pendant la durée de l'événement.

2.2.3.4. Analyse spécialisée des logiciels de M et S

Au besoin et sur demande, l'entrepreneur doit produire des analyses spécialisées sur divers sujets liés à la M et S. Cette tâche comprend notamment ceci :

- analyse des possibles remplacements de logiciels de M et S, sous la forme d'un rapport technique contenant des recommandations visant à déterminer si l'on satisfait à une liste d'exigences de M et S fournie par l'autorité technique;
- analyse des nouvelles versions des logiciels de M et S reçues par le MDN, en vue de découvrir des bogues ou des incompatibilités lors de l'intégration avec les autres logiciels de M et S du MDN.

2.2.3.5. Soumission de nouveaux logiciels de M et S et de nouvelles versions de logiciels de M et S existants à la bibliothèque de logiciels de la DAPSCT

Au besoin et sur demande, l'entrepreneur doit soumettre les logiciels de M et S nouvellement reçus à la bibliothèque de logiciels de la DAPSCT. Cette tâche comprend notamment ceci :

- préparer les formulaires de présentation des logiciels (les formulaires seront fournis par le MDN);
- communiquer avec la bibliothèque de logiciels de la DAPSCT pour résoudre les problèmes liés au formulaire de présentation des logiciels;
- soumettre le logiciel au moyen d'un protocole de transfert de fichier (FTP) ou d'un support matériel (CD, DVD ou disque dur portatif).

2.2.3.6. Participation aux réunions et aux groupes de travail se rapportant à la M ET S et à l'intégration de celle-ci dans le SSCFT

Au besoin et sur demande, l'entrepreneur doit participer à des réunions et à des groupes de travail se rapportant aux tâches de M et S auxquelles il travaille, pour le MDN. Cette participation comprend notamment ce qui suit :

- saisir le procès-verbal de la réunion et en fournir le résumé à tous les participants;
- présenter des sujets pertinents aux participants à la réunion (ce qui englobe le travail de préparation lié aux présentations et la création de diapositives PowerPoint);
- prendre des notes en vue de formuler des recommandations à l'autorité technique du MDN sur des sujets qui ont fait l'objet de discussions.

2.2.3.7. Gestion des systèmes d'ordinateurs à l'appui de l'ensemble des activités de M et S

Au besoin et sur demande, l'entrepreneur doit effectuer la gestion des systèmes d'ordinateurs à l'appui de l'ensemble des activités de M et S. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, l'installation et la maintenance des ordinateurs, des serveurs et de tout autre matériel ou logiciel requis pour accomplir les tâches du présent marché.

2.2.3.8. Transfert de connaissances et mentorat découlant de la maintenance des logiciels

Au besoin et sur demande, l'entrepreneur doit transférer les connaissances acquises ou mises au point sur les changements apportés aux logiciels de M et S à la suite de modifications, d'améliorations ou de

l'élaboration de fonctions quant aux logiciels de M et S. Cela comprend le transfert de connaissances et le mentorat des représentants du MDN ou d'autres entrepreneurs (dans certains cas, les entrepreneurs d'une autre société ou organisation).

2.2.3.9. Période de transition pour le transfert de connaissances aux nouveaux entrepreneurs

L'entrepreneur doit être prêt à faciliter, sur demande, la transition vers un tiers de toutes les connaissances et de tous les dossiers de données techniques pour l'ensemble des tâches en cours. La transition vers un tiers s'effectue sur une période d'environ trois à quatre mois et donne lieu à l'attribution à un tiers d'un marché subséquent personnalisé de services de modification de logiciels, de développement de logiciels et de soutien quotidien.

2.3. Produits livrables

Chaque fois qu'une tâche est demandée ou créée dans le cadre du présent marché, il faut dresser une liste des produits livrables pour indiquer tous les éléments que l'entrepreneur doit livrer au MDN. Les sections suivantes présentent les produits livrables attendus de l'entrepreneur. La section 5. Catégories de ressources et responsabilités donne un aperçu de certains des produits livrables prévus dans chaque catégorie de ressources.

2.3.1. Services de modification

Les produits livrables pour les services de modification seront propres à chaque commande subséquente à la tâche. Voici quelques exemples de produits livrables pour les services de modification :

- créer des rapports sur les bogues dans la base de données des rapports sur les problèmes du système;
- signaler le nombre de bogues corrigés et le nombre de bogues restants;
- démontrer que le code modifié concerne les bogues qui sont corrigés;
- transmettre des correctifs et de nouvelles versions des logiciels au MDN.

2.3.2. Développement de logiciels

Les produits livrables pour le développement de logiciels seront propres à chaque commande subséquente à la tâche. Voici quelques exemples de produits livrables pour le développement de logiciels :

- produire des notes au cours des discussions sur les nouvelles fonctions des logiciels de M et S existants et les améliorations apportées à ceux-ci;
- produire un plan de mise en œuvre des nouvelles fonctions, et le soumettre à l'examen et à l'approbation de l'autorité technique du MDN;
- présenter les modifications apportées à un logiciel sous forme de livraisons du logiciel, ce qui comprend un journal des modifications et tout autre document pertinent requis pour configurer et installer le logiciel ainsi que pour résoudre les problèmes qui y sont liés.

2.3.3. Services de soutien au quotidien

2.3.3.1. Aménagement d'environnements de M et S pour les événements où est utilisée la M et S

Pour cette tâche, les produits livrables sont notamment les suivants :

- notes contenant les observations et la rétroaction des utilisateurs;
- rapports de voyage;
- comptes rendus après action;
- rapports de défaillance.

2.3.3.2. Soutien sur place ou à distance pour les logiciels de M et S durant les événements où est utilisée celle-ci

Pour cette tâche, les produits livrables sont notamment les suivants :

- notes contenant les observations et la rétroaction des utilisateurs;
- rapports de voyage;
- comptes rendus après action;
- rapports de défaillance.

2.3.3.3. Analyse spécialisée des logiciels de M et S

Pour cette tâche, les produits livrables sont notamment les suivants :

- produire un rapport en fonction de l'analyse des éventuels remplacements de logiciels de M ET S afin d'indiquer à l'autorité technique du MDN si le nouvel outil satisfait à l'exigence;
- dresser la liste des bogues constatés durant l'analyse du nouvel outil et consigner ces bogues dans la base de données des rapports sur les problèmes du système. Produire des documents décrivant les incompatibilités du nouvel outil lors de son intégration aux autres logiciels de M et S du MDN.

2.3.3.4. Soumission de nouveaux logiciels de M et S et de nouvelles versions de logiciels de M et S existants à la bibliothèque de logiciels de la DAPSCT

Pour cette tâche, les produits livrables sont notamment les suivants :

- préparer un progiciel aux fins de présentation conformément aux lignes directrices de la DAPSCT;
- remplir le formulaire de présentation de logiciels (un modèle sera fourni par la DAPSCT);
- soumettre le logiciel à la bibliothèque de logiciels de la DAPSCT.

2.3.3.5. Participation aux réunions et aux groupes de travail se rapportant à la M et S et à l'intégration de celle-ci dans le SSCFT

Pour cette tâche, les produits livrables sont notamment les suivants :

- produire les procès-verbaux des réunions et les fournir par écrit à l'autorité technique du MDN;
- préparer et donner des présentations au besoin et sur demande (ce qui comprend la remise à l'avance des diapositives des présentations à l'autorité technique du MDN);
- fournir un résumé écrit de toutes les mesures à prendre.

3. Gestion de projet

3.1. Processus officiel de suivi des travaux

Il incombe au MDN d'assurer le suivi des travaux exécutés par l'entrepreneur. Afin de faciliter cette tâche, l'entrepreneur doit respecter le processus officiel de suivi des travaux qui est en place au moment de l'attribution du marché. Le processus officiel de suivi des travaux comprend notamment la création de nouveaux lots de travaux, l'approbation de ces lots, le suivi des progrès pour chaque lot, et les produits livrables associés aux tâches exécutées dans chaque lot.

3.2. Mesures de suivi du rendement

L'entrepreneur doit transmettre au MDN des rapports périodiques sur les mesures de suivi du rendement. Ces rapports doivent être transmis au moins chaque trimestre, ou à une fréquence plus élevée, selon les directives du MDN reposant sur des circonstances particulières. Ces rapports doivent inclure notamment les mesures de rendement suivantes :

- le nombre moyen de tâches exécutées par mois;
- le délai moyen de traitement d'un lot de travaux;
- le coût moyen de traitement d'un lot de travaux;
- l'âge moyen des lots de travaux;
- le nombre de lots de travaux actifs;
- un rapport général sur le calendrier (travaux en souffrance, en retard, en avance et respectant le calendrier). D'autres mesures de rendement quant au calendrier doivent être établies entre la DAPSCT et l'entrepreneur.

4. Équipement fourni par le gouvernement (EFG)

DAPSCT fournira le matériel informatique et les logiciels nécessaires pour effectuer les tâches. Pour plus de détails, voir l'annexe 1 : Environnement de Matériel Informatique et de logiciel).

5. Catégories de ressources et responsabilités

La DAPSCT exige de la part de l'entrepreneur qu'il ait acquis des connaissances et de l'expérience dans la prestation de services de maintenance de logiciels dans les langages et les environnements logiciels utilisés pour le logiciel de M et S existant employé par le MDN. Elle exige également que l'entrepreneur possède une expérience dans des environnements de soutien dans lesquels un grand nombre d'outils logiciels sont intégrés simultanément dans des déploiements à grande échelle. L'Armée canadienne et la DAPSCT tiennent des événements qui nécessitent des services de maintenance et de soutien en matière de M et S de façon périodique et selon des échéanciers fixes. Les catégories de ressources qui seront requises sont décrites ci-après. Un maximum de 25 ressources de l'entrepreneur seront affectées pendant n'importe quelle année donnée; les catégories de ces ressources sont choisies selon les besoins par le MDN.

5.1. Programmeur-analyste (A.7) [Simulation] – Niveau 1

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Créer, modifier et améliorer un logiciel de simulation afin de répondre à des exigences précises en matière d'instruction ou d'expérimentation pour des environnements de simulation virtuelle ou constructive
- Élaborer des exigences, des spécifications et des documents de conception pour les capacités de simulation
- Fournir un soutien technique en vue d'appuyer l'établissement de politiques et de procédures de maintenance détaillées pour les capacités de simulation
- Produire des formulaires, des manuels de l'utilisateur, des documents de description des versions et des résultats des essais sur les capacités de simulation.

5.2. Programmeur-analyste (A.7) [Simulation] – Niveau 2

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Créer, modifier et améliorer un logiciel de simulation, en assurer la maintenance et prolonger sa durée de vie afin de répondre à des exigences précises en matière d’instruction ou d’expérimentation pour des environnements de simulation virtuelle ou constructive
- Élaborer des exigences, des spécifications et des documents de conception pour les capacités de simulation
- Analyser et recommander des solutions de rechange et des options concernant les capacités de simulation
- Fournir un soutien technique en vue d’appuyer l’établissement de politiques et de procédures de maintenance détaillées pour les capacités de simulation
- Formuler des conseils au représentant de la DAPSCT qui supervise les activités de maintenance et d’évolution des capacités de simulation afin de s’assurer que les exigences d’instruction sont respectées
- Produire des formulaires, des manuels de l’utilisateur, des documents de description des versions, des plans d’essais et des résultats des essais sur les capacités de simulation.

5.3. Programmeur-analyste (A.7) [VBS] – Niveau 2

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Créer, modifier et améliorer le module d’extension VBS, en assurer la maintenance et prolonger sa durée de vie afin de répondre aux exigences en matière d’instruction et d’expérimentation dans un environnement de simulation constructive.
- Élaborer des exigences, des spécifications et des documents de conception pour VBS et les systèmes ou les adaptateurs visés par des exigences de communication avec VBS.
- Élaborer, mettre à l’essai et mettre en œuvre des systèmes ou des adaptateurs qui communiquent avec VBS pour appuyer les exigences d’instruction et d’expérimentation dans un environnement de simulation virtuelle ou constructive.
- Recueillir et analyser des données en vue de la réalisation d’études visant à établir la faisabilité technique et la rentabilité des solutions relatives au VBS
- Veiller à ce que les nouveaux travaux de construction relatifs au VBS soient inspectés lors de la réception, afin de vérifier la conformité aux modalités du marché, y compris aux critères de rendement, aux normes et aux exigences de certification applicables
- Produire des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures pour faciliter l’établissement de politiques et de procédures de maintenance détaillées pour VBS
- Formuler des conseils au représentant du MDN qui supervise les activités de maintenance et d’évolution de VBS pour veiller à ce que les modalités du marché associé au logiciel VBS soient respectées et que les normes de contrôle de la qualité soient appliquées.

5.4. Programmeur-analyste (A.7) [JCATS] – Niveau 3

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Élaborer des exigences ainsi que des documents relatifs à la faisabilité, aux coûts, à la conception et aux spécifications pour le JCATS et les systèmes ou les adaptateurs visés par des exigences de communication avec le JCATS.
- Élaborer, mettre à l'essai et mettre en œuvre des systèmes ou des adaptateurs qui communiquent avec le JCATS pour appuyer les exigences d'instruction et d'expérimentation dans un environnement de simulation constructive.
- Recueillir et analyser des données en vue de la réalisation d'études visant à établir la faisabilité technique et la rentabilité des solutions de rechange et des options relatives au JCATS.
- Élaborer des spécifications techniques pour le développement des systèmes ainsi que la conception et la mise en œuvre des systèmes ou des adaptateurs qui communiquent avec le JCATS.
- Veiller à ce que les nouveaux travaux de construction relatifs au JCATS soient inspectés lors de la réception, afin de vérifier la conformité aux spécifications liées aux ventes militaires à l'étranger, y compris aux critères de rendement, aux normes et aux exigences de certification applicables
- Produire des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures pour faciliter l'établissement de politiques et de procédures de maintenance détaillées pour le JCATS
- Formuler des conseils au personnel de la DAPSCT qui supervise les activités de maintenance et d'évolution du JCATS pour veiller à ce que le cas d'une demande de vente militaire à l'étranger soit respecté et que les normes de contrôle de la qualité soient appliquées.

5.5. Programmeur-analyste (A.7) [SimSpeak] – Niveau 3

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Modifier et améliorer SimSpeak, en assurer la maintenance et prolonger sa durée de vie afin de répondre aux exigences d'instruction ou d'expérimentation dans un environnement de simulation constructive ou virtuelle.
- Créer et modifier les écrans et les rapports de SimSpeak.
- Élaborer des exigences, des spécifications et des documents de conception pour SimSpeak ainsi que les systèmes ou les adaptateurs visés par des exigences de communication avec SimSpeak.
- Mettre en œuvre des systèmes ou des adaptateurs qui communiquent avec SimSpeak pour appuyer les exigences d'instruction et d'expérimentation dans un environnement de simulation constructive et virtuelle.
- Recueillir et analyser des données en vue de la réalisation d'études visant à établir la faisabilité technique et la rentabilité des solutions de rechange et des options relatives à SimSpeak
- Élaborer des spécifications techniques pour le développement des systèmes ainsi que la conception et la mise en œuvre de SimSpeak ou des adaptateurs qui communiquent avec SimSpeak.
- Fournir un soutien technique en vue d'appuyer l'établissement de politiques et de procédures de maintenance détaillées pour SimSpeak
- Formuler des conseils au personnel de la DAPSCT qui supervise les activités de maintenance et d'évolution de SimSpeak pour veiller à ce que les exigences d'instruction soient maintenues, tout comme les protocoles liés à la DIS et à la voix sur le protocole Internet.

5.6. Analyste des systèmes (A.8) [ABACUS] – Niveau 3

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Élaborer des exigences ainsi que des documents relatifs à la faisabilité, aux coûts, à la conception et aux spécifications pour ABACUS et les systèmes ou les adaptateurs visés par des exigences de communication avec ABACUS.
- Mettre en œuvre des systèmes ou des adaptateurs qui communiquent avec ABACUS pour appuyer les exigences d’instruction et d’expérimentation dans un environnement de simulation constructive.
- Convertir les exigences liées à la simulation en conception et en spécifications de systèmes.
- Analyser et recommander des solutions de rechange et des options concernant ABACUS
- Élaborer des spécifications techniques pour le développement des systèmes ainsi que la conception et la mise en œuvre des systèmes ou des adaptateurs qui communiquent avec ABACUS.
- Veiller à ce que les nouveaux travaux de construction relatifs à ABACUS soient inspectés lors de la réception, afin de vérifier la conformité aux modalités du marché, y compris aux critères de rendement, aux normes et aux exigences de certification applicables
- Fournir un soutien technique en vue d’appuyer l’établissement de politiques et de procédures de maintenance détaillées pour ABACUS
- Formuler des conseils au personnel de la DAPSCT qui supervise les activités de maintenance et d’évolution d’ABACUS pour veiller à ce que les conditions du marché soient respectées et que les normes de contrôle de la qualité soient appliquées.

5.7. Analyste des systèmes (A.8) [JSAF] – Niveau 3

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Modifier et améliorer le code source de JSAF, en assurer la maintenance et prolonger sa durée de vie de manière à respecter les exigences canadiennes d’instruction et d’expérimentation dans un environnement de simulation constructive.
- Convertir les exigences liées à la simulation en conception et en spécifications de systèmes
- Élaborer des exigences, des spécifications et des documents de conception pour JSAF ainsi que les systèmes ou les adaptateurs visés par des exigences de communication avec JSAF.
- Mettre en œuvre des systèmes ou des adaptateurs qui communiquent avec JSAF pour appuyer les exigences d’instruction et d’expérimentation dans un environnement de simulation constructive.
- Analyser et recommander des solutions de rechange et des options concernant JSAF
- Élaborer des spécifications techniques pour le développement des systèmes ainsi que la conception et la mise en œuvre de JSAF ou des adaptateurs qui communiquent avec JSAF.
- Veiller à ce que les nouveaux travaux de construction relatifs à JSAF soient inspectés lors de la réception, afin de vérifier la conformité aux spécifications relatives aux ventes militaires à l’étranger, y compris aux critères de rendement, aux normes et aux exigences de certification applicables
- Fournir un soutien technique en vue d’appuyer l’établissement de politiques et de procédures de maintenance détaillées pour JSAF

- Formuler des conseils au personnel de la DAPSCT qui supervise les activités de maintenance et d'évolution de JSAF pour veiller à ce que le cas d'une demande de vente militaire à l'étranger soit respecté et que les normes de contrôle de la qualité soient appliquées.

5.8. Coordonnateur des essais (A.10) [Simulation] – Niveau 1

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Offrir des services de conseils, d'orientation et de coordination en ce qui concerne les stratégies et les plans d'essai de simulation, la sélection des outils automatisés d'essai et la détermination des ressources requises pour l'essai de simulation.
- Planifier, organiser et programmer des essais pour les systèmes de simulation de grande envergure, y compris les essais d'intégration, les essais spécialisés et les essais d'acceptation par l'utilisateur (p. ex. essais marginaux).

5.9. Contrôleur (A.11) [Simulation] – Niveau 1

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Planifier et réaliser des essais de simulation, y compris les éléments exécutables, les modèles et les fichiers de configuration.
- Créer des modèles dans le domaine militaire canadien en 3ds Max afin de les préparer avec Oxygen et de les mettre à l'essai dans VBS.
- Superviser les essais en fonction du plan et des normes de documentation relatives aux essais du SSCFT.
- Gérer et surveiller les plans d'essai de simulation de tous les paliers d'essai.
- Produire des rapports sur l'état des essais au sein de l'équipe de simulation et à l'intention de la direction (personnel de la DAPSCT).
- « Mettre au point » les modèles de simulation afin de s'assurer que l'équilibre entre la fidélité et le rendement cadre avec l'objectif précisé.
- Créer des scénarios et des scripts d'essai de simulation.
- Établir des procédures d'essai de logiciels de simulation pour les essais unitaires, d'intégration et de régression, en mettant l'accent sur l'automatisation des procédures d'essai.
- Établir et appliquer des procédures d'essai de simulation d'interopérabilité en lien avec C4ISTAR pour faire en sorte que l'interaction et la coexistence entre les divers éléments logiciels du SSCFT, qui doivent faire partie de l'infrastructure commune, soient conformes aux normes de la DAPSCT et qu'elles n'aient aucun effet destructeur imprévu sur le comportement du système de systèmes.

5.10. Architecte en gestion de l'information (I.5) [Simulation] – Niveau 3

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Analyser les capacités et les exigences existantes liées au répertoire de biens de simulation, élaborer des cadres remaniés et recommander les secteurs dans lesquels on doit améliorer la capacité et l'intégration.

- Élaborer et consigner par écrit des énoncés détaillés des exigences.
- Évaluer les procédures et les méthodes existantes, déterminer et décrire le contenu, la structure et les sous-systèmes d'application des bases de données.
- Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées dans les sous-systèmes d'application du répertoire de biens de simulation, avec les systèmes externes et entre les systèmes nouveaux et existants.
- Trouver des solutions potentielles prototypes, fournir de l'information de remplacement et proposer des lignes de conduite recommandées.
- Formuler des conseils quant à la définition des nouvelles exigences et occasions liées au répertoire de biens de simulation pour une application efficiente et efficace des solutions; déterminer et fournir les coûts préliminaires des options possibles.
- Analyser la capacité et les besoins existants liés au SSCFT, élaborer des cadres remaniés et recommander les secteurs dans lesquels on doit améliorer la capacité et l'intégration des systèmes d'instruction individuelle ou collective.
- Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées dans les sous-systèmes d'application du système d'instruction individuelle et collective, avec les systèmes externes et entre les systèmes nouveaux et existants.
- Formuler des conseils quant à la définition des nouvelles exigences et occasions liées à l'instruction individuelle et collective pour une application efficiente et efficace des solutions; déterminer et fournir les coûts préliminaires des options possibles.

5.11. Administrateur de système (I.9) – Niveau 1

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Installer, surveiller et mettre à niveau Linux et les variantes des systèmes d'exploitation Windows et en assurer la maintenance.
- Surveiller le matériel et les logiciels de simulation dans des environnements virtualisés ou d'origine et en assurer la maintenance.
- Travailler de concert avec le personnel de l'équipe de simulation ainsi que les clients et les intervenants afin d'assurer la maintenance du logiciel de simulation et d'améliorer son rendement.
- Mettre en application des stratégies de résolution de problèmes afin de diagnostiquer et de résoudre les problèmes techniques.
- Offrir des procédures d'administration de système de simulation fiables et dans les délais prescrits, notamment en ce qui concerne la sauvegarde et le rétablissement.
- Soutenir les membres de l'équipe de simulation dans leur utilisation de l'environnement axé sur la collaboration du SSCFT et du Système d'information de la gestion du programme du SSCFT.
- Vérifier le contenu des publications à produire et les télécharger dans la médiathèque de la DAPSCT.

5.12. Administrateur de système (I.9) – Niveau 2

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Installer, surveiller et mettre à niveau Linux et les variantes des systèmes d'exploitation Windows et en assurer la maintenance.
- Installer, surveiller et mettre à niveau le matériel et les logiciels de simulation dans des environnements virtualisés ou d'origine et en assurer la maintenance.
- Travailler de concert avec le personnel de l'équipe de simulation ainsi que les clients et les intervenants afin d'assurer la maintenance du logiciel de simulation et d'améliorer son rendement.
- Mettre en application des stratégies de résolution de problèmes afin de diagnostiquer et de résoudre les problèmes techniques.
- Offrir des procédures d'administration de système de simulation fiables et dans les délais prescrits, notamment en ce qui concerne la sauvegarde et le rétablissement.
- Analyser le rendement du système de simulation et recommander des améliorations.

5.13. Administrateur de système (I.9) – Niveau 3

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Travailler de concert avec le personnel de l'équipe de simulation ainsi que les clients et les intervenants afin d'assurer la maintenance du logiciel de simulation et d'améliorer son rendement.
- Mettre en application des stratégies de résolution de problèmes afin de diagnostiquer et de résoudre les problèmes techniques et les problèmes liés aux procédures ou aux exigences.
- Offrir des procédures d'administration de système de simulation fiables et dans les délais prescrits, notamment en ce qui concerne la sauvegarde et le rétablissement.
- Analyser le rendement, les coûts et les exigences du système de simulation et recommander des améliorations.

5.14. Architecte technologique (I.11) [Simulation] – Niveau 3

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Élaborer des architectures, des cadres et des stratégies techniques de simulation pour que l'organisation ou une zone d'application importante réponde aux exigences organisationnelles et d'application.
- Déterminer les politiques et les exigences entraînant le rejet d'une solution de simulation donnée.
- Analyser et évaluer les solutions technologiques de rechange pour le traitement de problèmes d'instruction et de simulation.
- Assurer l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques de simulation.
- Surveiller les tendances de l'industrie pour faire en sorte que les solutions respectent les plus récentes directives concernant la technologie de simulation.

- Fournir de l'information, de l'orientation et du soutien relativement aux technologies de simulation émergentes.
- Effectuer des analyses d'impact sur les changements dans les technologies de simulation.
- Offrir de l'aide à l'équipe des applications de simulation et de soutien technique en ce qui concerne les applications appropriées de l'infrastructure en place.
- Passer en revue la conception des applications de simulation et du programme ou la conception de l'infrastructure technique afin de s'assurer de la conformité avec les normes et de recommander des moyens d'améliorer le rendement.

5.15. Architecte d'entreprise (P.2) [Simulation] – Niveau 3

Les responsabilités pourraient comprendre, sans toutefois s'y limiter, les tâches suivantes :

- Déterminer les exigences futures relatives à l'architecture opérationnelle de simulation et aux technologies de l'information et des communications (TIC) par rapport à l'architecture d'entreprise actuelle, réaliser des analyses des lacunes, établir des exigences relatives à l'architecture de la technologie, et préparer des stratégies de migration.
- Évaluer la faisabilité de la migration de l'état actuel vers l'architecture de simulation et les technologies habilitantes visées, cerner les risques liés à la migration vers l'architecture de simulation et les technologies visées, et formuler des recommandations concernant l'atténuation des risques.
- Déterminer les tendances liées à la simulation et à la technologie créant des possibilités d'amélioration des tendances et des technologies émergentes liées aux TIC ainsi que l'impact sur les architectures des TIC des organisations et les stratégies organisationnelles, modéliser des scénarios d'incertitude, recommander des changements appropriés à l'architecture et à l'infrastructure des TIC en place, et suggérer des solutions, des méthodes et des stratégies de rechange.
- Dresser un plan d'évolution de l'architecture de simulation, recommander un ordre de priorité pour les initiatives liées à l'évolution de l'architecture, et établir et mettre en œuvre un plan d'évolution de l'architecture fondé sur les exigences d'instruction et d'expérimentation.
- Gérer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'amélioration de l'architecture de simulation.

5.16. Gestionnaire de projet (P.9) – Niveau 3

Au nombre des principales responsabilités associées à ce poste, mentionnons les suivantes :

- Gérer les projets de simulation au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre et du commencement des opérations en assurant la disponibilité des ressources et en veillant à ce que les projets soient pleinement opérationnels selon les paramètres de temps, de coût et de rendement déjà convenus.
- Formuler des énoncés de problèmes de simulation, établir des procédures pour l'élaboration et la mise en œuvre d'éléments de projet importants, nouveaux ou modifiés, en vue de résoudre ces problèmes et d'obtenir une approbation.
- Définir et rédiger les objectifs des projets de simulation; définir les exigences budgétaires, la composition, les rôles et les responsabilités ainsi que le cadre de référence de l'équipe du projet.

- Produire des rapports sur l'avancement du projet de façon continue et à des moments précis du cycle de vie du projet.
- Préparer et présenter des plans, des graphiques, des tableaux et des schémas pour appuyer l'analyse ou l'affichage des problèmes de simulation à la DAPSCT, au Centre de doctrine et d'instruction de l'Armée canadienne/CDICSC ou à d'autres dirigeants militaires.

6. Terminologie

Terme	Description
Bogue	Problème concernant un élément logiciel.
Événements	Séances d'instruction, exercices et expérimentations réalisés par le MDN et les Forces armées canadiennes (FAC).
Entrepreneur	Fait référence à l'entité à laquelle le marché est attribué par l'autorité contractante.
Client	Fait référence à l'autorité technique de la DAPSCT 8 du présent marché.
Simulation militaire	Système qui reproduit un espace de bataille où des actions stratégiques, opérationnelles et tactiques peuvent être exercées et théorisées dans un environnement contrôlé.
Ministère de la Défense nationale (MDN)	Désigne les militaires et les fonctionnaires civils du MDN et des FAC.
Simulation	<p>Un système logiciel qui exécute des modèles imitant un processus, un environnement ou un système réel; utilisé pour simuler des systèmes réels, en formation ou aux fins d'expérimentation.</p> <p>Exemple 1 : Virtual BattleSpace 2 (VBS2) peut simuler un champ de bataille, y compris le terrain, les véhicules, le personnel, les mouvements de troupes, et plus encore. Ces mouvements de troupes peuvent être visualisés dans l'outil opérationnel de commandement et de contrôle (Système de soutien du commandement de la Force terrestre) par l'intermédiaire de l'interface virtuelle de commandement et de contrôle aux fins de formation.</p> <p>Exemple 2 : SimSpeak simule les composantes, l'interface utilisateur, les capacités de communication et les modèles d'un système radio opérationnel. Les composantes et l'interface utilisateur forment l'utilisateur, et les communications vocales peuvent être enregistrées par l'interface virtuelle de commandement et de contrôle afin d'être rejouées pendant l'analyse après action en vue de l'évaluation du rendement des participants à l'instruction.</p>

ANNEXE 1: ENVIRONNEMENT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DE LOGICIEL

Le document qui suit présentera la liste d'équipement fourni par le gouvernement (EFG) fournis par le MDN à l'attribution du contrat, ainsi que les environnements dans lesquels le matériel et les logiciels vivront au bureau de l'entrepreneur.

1. Liste d'équipement fourni par le gouvernement suivant l'attribution du contrat

1.1. Postes de travail

n ° de l'article	Article	Produit	Quantité
1	Poste de travail mobile	Dell Precision M6800 (16GB of RAM)	14
2	Ordinateur personnel	Northern Micro Spirit (4.0D 3D Simulation Workstation)	11
3	Moniteur	Phillips 231P4QPYEB	36
4	Commutateur réseau (5 ports)	Asus, GX-D1051	2

1.2. Salle des serveurs

n ° de l'article	Article	Produit	Quantité
5	Réseau de stockage SAN	NetApp FAS 2040	2
6	Châssis de serveur lame	HP C7000	1
7	Serveur lame	HP BL460c G7	4
8	Alimentation sans interruption	HP_R/T3000 G2-UPS	3
9	Console écran-clavier-souris	HP_TFT7600 G2 KVM Console Rackmount Keyboard Monitor	4
10	Serveur écran-clavier-souris	HP_Server Console Switch 0x2x8 - KVM switch	3
11	Alimentation sans interruption	HP_R5KVA 3U L630 High Voltage NA/JP Uninterruptible Power System	1
12	Serveur	HP Proliant DL585	1
13	Serveur	Dell R630	2
14	Serveur	Dell R730	3
15	Commutateur réseau	Cisco 3750x	3

1.3. Logiciel

Le MDN va fournir tous les logiciels nécessaires pour effectuer le travail chargé à l'entrepreneur. Cela inclut, mais n'est pas limité à:

- Logiciel de MDN personnalisée et le code source pour mettre en place les environnements de développement et de test de simulation nécessaires.
- Les systèmes d'exploitation de serveur et d'autres logiciels de serveur pour mettre en place des environnements de test de simulation.
- Le logiciel de poste de travail requis pour effectuer les tâches.
- Toutes les licences de logiciels nécessaires pour exécuter le logiciel fourni.

2. Environnement de Matériel Informatique

2.1. Postes de travail

Des postes de travail seront fournis à l'entrepreneur pour lui permettre d'accomplir les tâches. Les configurations proposées pour les postes de travail sont les suivantes:

- 3 postes de travail, chacune avec 1 x article n ° 1 et 1 x article n ° 3
- 11 postes de travail, chacune avec 1 x article n ° 1, 1 x article n ° 2 et 3 x article n ° 3

Article n ° 4 est un objet divers qui peut être utilisé comme l'entrepreneur juge opportun. Il est prévu pour mettre en réseau plusieurs postes de travail si nécessaire au cours du développement et de test.

2.2. Salle des serveurs

Des matériaux informatiques seront fournis pour permettre à l'entrepreneur de mettre en place un environnement de développement et de test dans leur établissement. Ces matériaux faciliteront le développement, les essais et gestion de la configuration du logiciel l'entrepreneur sera chargé de modifier, de développer et de soutenir. L'entrepreneur sera chargé de maintenir ce matériel.

Les environnements et les logiciels présents sur le matériel dans la salle des serveurs seront accessibles à partir des postes de travail fournis en utilisant le réseau de l'entrepreneur.

2.2.1. Exemples d'environnements de logiciel dans la salle des serveurs

- Gestion de la configuration
- Gestion de VMWare
- Logiciels d'environnement de simulation
- Services de fichiers
- Dépôts de code source
- Sauvegarde
- DHCP / DNS
- Active Directory
- Réseau privé virtuel

2.2.2. Requisite pour la salle des serveurs

La salle des serveurs doit être construite de manière adéquate pour abriter et faire fonctionner la liste des articles fournis à la section 1.2. Cela comprend:

- largeur et la hauteur de porte adéquate pour permettre le déplacement des objets dans la chambre.
- hauteur de plafond adéquate pour accueillir le matériel.
- Équipé pour faire face à un incendie dans la salle.
- Un système de refroidissement (climatisation) et de ventilation suffisant pour faire fonctionner le matériel fourni aux spécifications de performance recommandées.
- Un système électrique de capacité et la qualité suffisant pour soutenir tout le matériel sous tension et fonctionnant aux spécifications de performance recommandées.
- Respecter tous les codes de construction pour une salle qui abrite les équipements de cette nature.
- Équipé d'une porte verrouillée pour limiter l'accès à la salle.

PIÈCE JOINTE 4.1 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

POUR L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ SUBSÉQUENT À UN ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT RELATIF À DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)

(PALIER 2)

LIÉS AUX POSTES SUIVANTS :

Programmeur-analyste (A.7) – Niveaux 1, 2 et 3

Analyste des systèmes (A.8) – Niveau 3

Coordonnateur des essais (A.10) – Niveau 1

Contrôleur (A.11) – Niveau 1

Architecte en gestion de l'information (I.5) – Niveau 3

Administrateur de système (I.9) – Niveaux 1, 2 et 3

Architecte technologique (I.11) – Niveau 3

Architecte d'entreprise (P.2) – Niveau 3

Gestionnaire de projet (P.9) – Niveau 3

POUR

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

1. EXIGENCES OBLIGATOIRES

Seules les propositions qui satisfont à toutes les conditions obligatoires, pour toutes les ressources proposées, seront retenues aux fins de l'évaluation des critères cotés numériquement.

Si une des exigences figurant dans cette section était omise dans la proposition, celle-ci serait jugée non recevable et rejetée d'emblée.

Les renseignements suivants doivent être fournis pour chaque projet (un projet étant ainsi défini : ensemble d'activités à accomplir en vue d'obtenir des résultats précis ou d'atteindre des objectifs précis tout en respectant le calendrier et le budget établis. Le projet n'existe que pour le temps requis pour l'atteinte des objectifs fixés).

- Description du projet
- Pertinence du projet par rapport aux exigences décrites dans l'énoncé des travaux
- Nom et description de l'organisation cliente
- Nom et numéro de téléphone du client donné en référence
- Échéancier du projet
- Contribution de la personne au projet
- Objectif et résultats du projet

2. EXIGENCES COTÉES

Dans cette section, il faut donner des renseignements au sujet des qualifications, de l'expérience pertinente et de l'expertise des ressources proposées. Le soumissionnaire doit clairement indiquer l'expérience de la ressource proposée en fournissant un sommaire/une description des projets auxquels elle a déjà collaboré, et en précisant à quel moment le travail a été exécuté et pour quel client.

Le soumissionnaire doit savoir que le fait de mentionner l'expérience de son personnel sans fournir les justificatifs faisant état des responsabilités assumées, des tâches accomplies et de la conformité aux exigences n'aura pas de force probante aux fins de cette évaluation. Il doit décrire en détail où, quand (mois et année) et comment (activités, responsabilités) ont été obtenues les qualifications ou l'expérience exigées. L'expérience acquise pendant les études n'est pas considérée comme de l'expérience de travail. Toutes les exigences en matière d'expérience de travail doivent avoir été satisfaites en milieu de travail, et non dans un contexte de formation. Les stages des programmes coopératifs font partie de l'expérience professionnelle, à la condition qu'ils se rapportent aux services exigés. **On entend par expérience, une expérience acquise dans le cadre des principales responsabilités d'un poste.**

Le soumissionnaire doit également savoir que les mois d'expérience indiqués pour deux projets qui se chevauchent ne seront comptabilisés qu'une seule fois. **Par exemple**, l'échéancier du projet 1 est de juillet 2001 à décembre 2001 et l'échéancier du projet 2 est d'octobre 2001 à janvier 2002; le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7).

Le soumissionnaire doit fournir au moins un (1) curriculum vitae admissible pour chacune des catégories de ressources figurant au **tableau 1 – Exigences relatives aux catégories de ressources**. Pour être admissible, un curriculum vitae doit respecter les **critères obligatoires** décrits dans la **section 3** Descriptions des catégories de ressources et des critères obligatoires et cotés à respecter. Le soumissionnaire doit remplir une grille d'évaluation pour chacun des curriculum vitae fournis et, pour chaque critère, il doit indiquer la partie du curriculum vitae où la conformité avec les critères est décrite. **À**

défaut de fournir un curriculum vitae admissible pour chaque catégorie de ressources, la soumission sera jugée non conforme.

On demande que pour chacun des critères, les réponses du soumissionnaire dans cette section fassent directement référence (identificateur de projet, numéro de page) à la section (aux sections) pertinente(s) du curriculum vitae de la ressource proposée.

Il est rappelé au soumissionnaire que l'équipe d'évaluation cherchera les détails suivants dans les projets de référence, lors de l'évaluation de cette section :

- Descriptions et livrables du projet
- Dates (année et mois) de début et de fin du projet
- Rôle et responsabilités des ressources proposées
- Identité de l'organisation cliente
- Inscrire les coordonnées (nom, titre et numéro de téléphone actuel) de la personne pour laquelle le travail a été directement exécuté chez le client. L'équipe d'évaluation se réserve le droit de communiquer avec toute personne donnée comme référence.

CATÉGORIE DE RESSOURCES TITRE	NIVEAU
Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]	1
Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]	2
Programmeur-analyste (A.7) [Virtual Battlespace 2 (VBS 2)]	2
Programmeur-analyste (A.7) [Joint Conflict and Tactical Simulation (JCATS)]	3
Programmeur-analyste (A.7) [SimSpeak]	3
Analyste de systèmes (A.8) [ABACUS]	3
Analyste de systèmes (A.8) [Joint SIGINT Avionics Family (JSAF)]	3
Coordonnateur des essais (A.10) [Simulation]	1
Contrôleur (A.11) [Simulation]	1
Architecte en gestion de l'information (I.5) [Simulation]	3
Administrateur de système (I.9)	1
Administrateur de système (I.9)	2
Administrateur de système (I.9)	3
Architecte technologique (I.11) [Simulation]	3
Architecte d'entreprise (P.2) [Simulation]	3
Gestionnaire de projet (P.9)	3

Tableau 1 – Exigences relatives aux catégories de ressources

3. Descriptions des catégories de ressources et des critères obligatoires et cotés à respecter

Expérience de l'entreprise				Où cela est démontré dans l'offre
Projets logiciels antérieurs	<p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience qu'a acquise l'organisation dans le développement de logiciels dans le cadre de projets à grande échelle tout en assurant des services de soutien pour ces mêmes logiciels. Pour l'application client, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants (lesquels ne devraient pas dépasser 500 mots au total).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Titre du projet 2. Organisation cliente 3. Date de début (mm-aaaa) 4. Date de fin : (mm-aaaa) 5. Description de l'application client 6. Nombre d'années d'expérience dans le développement de logiciels et dans la prestation de services de soutien connexes. 	<p>Maximum – 15 points</p> <p>2 points seront accordés pour chaque année au cours de laquelle l'organisation a à la fois assuré le développement de logiciels et fourni des services connexes, jusqu'à concurrence de 15 points.</p> <p>Si le développement de logiciels et le soutien fourni visent un logiciel de simulation, 3 points seront accordés pour chaque année (au lieu de 2 points).</p>	Points	
Capacité d'intervention	<p>Le soumissionnaire doit fournir une réponse écrite n'excédant pas 1 000 mots qui explique son processus de résolution des problèmes en cas de signalement de bogues et de demandes de nouvelles fonctionnalités concernant ses logiciels. Le soumissionnaire doit</p>	<p>Maximum – 15 points</p> <p>5 points – Un exemple de scénario a été décrit. 5 points – Le processus de résolution de problèmes a été décrit. 5 points – La solution a été livrée dans les délais impartis pour la résolution du problème.</p>	Points	

	<p>fournir les renseignements suivants en fonction de ce scénario :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire un exemple de scénario où l'on a signalé un bogue ou présenté une demande pour obtenir une nouvelle fonctionnalité. 2. Indiquer le délai accordé par les intervenants pour résoudre le problème. 3. Décrire les mesures prises pour résoudre le problème. 4. Indiquer si la solution a été livrée dans les délais impartis. <p>Le soumissionnaire doit indiquer dans sa réponse toutes les hypothèses qui ont été formulées.</p>			
<p>Structure de gouvernance et gestion des relations avec les clients</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir une réponse écrite n'excédant pas 1 000 mots au total qui décrit la structure de gouvernance et l'approche de gestion des relations avec les clients en ce qui a trait au développement de logiciels et aux services de soutien, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un aperçu de l'approche choisie et de la méthode adoptée pour gérer la relation entre le client et les membres de l'équipe, et vice versa; • une brève description des rôles et des responsabilités au sein de 	<p>Maximum – 15 points</p> <p>10 points – La réponse est complète :</p> <ul style="list-style-type: none"> • elle fait mention d'une approche et d'une méthode – 4 points; • une description des rôles et des responsabilités y figure – 3 points; • la signalisation progressive employée y est indiquée – 3 points. <p>5 points – Les rôles et les responsabilités ainsi que la structure de gouvernance indiqués dans la réponse démontrent ce qui suit :</p>	<p>Points</p>	

	<p>l'organisation du soumissionnaire qui sont proposés pour réaliser les tâches énoncées dans l'énoncé des travaux (EDT);</p> <ul style="list-style-type: none"> • une vue d'ensemble de la signalisation progressive qui est appliquée au sein de l'organisation du soumissionnaire en cas de difficultés. 	<ul style="list-style-type: none"> • une excellente compréhension des tâches figurant dans l'EDT – 5 points; ou • une compréhension partielle des tâches figurant dans l'EDT – 3 points; ou • une compréhension insuffisante des tâches figurant dans l'EDT – 0 point. 		
		Note totale maximale : 45		
<p>Autres renseignements :</p> <p>Tâches de l'EDT qui doivent être abordées dans la description des rôles et des responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services de modification • Développement de logiciels • Services de soutien au quotidien <p><u>Excellente compréhension</u> : Le soumissionnaire a décrit les rôles et les responsabilités assumés au sein de son organisation quant à la réalisation de toutes les tâches figurant dans l'EDT.</p> <p><u>Compréhension partielle</u> : Le soumissionnaire a décrit les rôles et les responsabilités assumés au sein de son organisation quant à la réalisation de certaines des tâches (soit seulement une partie des tâches) faisant partie de la portée de l'EDT.</p> <p><u>Compréhension insuffisante</u> : La description des rôles et des responsabilités du soumissionnaire ne fait aucune mention des tâches décrites dans la portée de l'EDT.</p>				

Exigences de l'Établissement de l'Entrepreneur				
Critères obligatoires – Le Contracteur (la Compagnie) doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans l'offre
O1	Le soumissionnaire atteste qu'il aura de l'espace suffisant dans son établissement pour accueillir jusqu'à 25 postes de travail à l'attribution du contrat (voir section 2.1 de l'annexe 1: Environnement de Matériel Informatique et de logiciel pour les configurations recommandées pour les postes de travail).			
O2	Le soumissionnaire atteste qu'il aura accès à une « Salle des			

	<p>serveurs » dans son établissement à l'attribution du contrat. La Salle des serveurs doit être adapté pour accueillir et faire fonctionner le matériel pour un environnement de développement et de test (Voir la section 2.2 de l'annexe 1: Environnement de Matériel Informatique et de logiciel pour plus de détails). Les conditions suivantes doivent être remplies pour que la Salle des serveurs soit jugée conforme:</p> <ul style="list-style-type: none"> • largeur et la hauteur de porte adéquate pour permettre le déplacement des objets dans la chambre. • hauteur de plafond adéquate pour accueillir le matériel. • Équipé pour faire face à un incendie dans la salle. • Un système de refroidissement (climatisation) et de ventilation suffisant pour faire fonctionner le matériel fourni aux spécifications de performance recommandées. • Un système électrique de capacité et la qualité suffisant pour soutenir tout le matériel sous tension et fonctionnant aux spécifications de performance recommandées. • Respecter tous les codes de construction pour une salle qui abrite les équipements de cette nature. • Équipé d'une porte verrouillée pour limiter l'accès à la salle. 			
--	---	--	--	--

Programmeur-analyste (A.7) [Simulation] – Niveau 1				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1	Diplôme universitaire de premier cycle en informatique, en mathématiques ou en génie; - OU - Deux (2) années de Collège avec un certificat en informatique ou équivalent -et- un minimum de deux (2) années d'expérience de travail avérée dans un domaine de développement de logiciels dans les derniers quatre (4) ans;			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.		Points
C1	Expérience démontrée dans le développement de logiciels de simulation comportant la création, la modification ou l'amélioration des applications qui suivent (ou	Maximum – 5 points 1 point – Six (6) mois ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration de toute application logicielle en n'importe quel langage de		

	<p>d'applications qui communiquent avec les applications suivantes) au moyen des langages et dans les environnements de programmation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ABACUS, JCATS, JSAF, VBS ou Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java, C++ ou C dans un environnement NetBeans ou Git; • ABACUS, JCATS, JSAF, VBS ou Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java, C ou C++ dans un environnement de développement intégré (IDE) ou de système de contrôle de versions; • toute simulation militaire en Java, C++ ou C; • toute application en Java, C++ ou C; • toute autre application en n'importe quel langage de programmation. 	<p>programmation. 2 points – Six (6) mois ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration de toute application logicielle en Java, C++ ou C. 3 point – Six (6) mois ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration de toute application de simulation militaire en Java, C++ ou C. 4 points – Six (6) mois ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration des applications ABACUS, JCATS, JSAF, VBS (ou d'applications communiquant avec elles) ou Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java, C++ ou C. 5 points – Six (6) mois ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration des applications ABACUS, JCATS, JSAF, (ou d'applications communiquant avec elles) ou Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java, C++ ou C dans un environnement NetBeans ou Git.</p>		
		Note totale maximale : 5		

Programmeur-analyste (A.7) [Simulation] – Niveau 2			
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.	Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré

				dans l'offre
O1	<p>Maîtrise universitaire en informatique, en mathématiques ou en génie -et- un minimum de quatre (4) années d'expérience de travail avérée dans un domaine de développement de logiciels dans les derniers dix (10) ans;</p> <p>- OU -</p> <p>Diplôme universitaire de premier cycle en informatique, en mathématiques ou en génie -et- un minimum de cinq (5) années d'expérience de travail avérée dans un domaine de développement de logiciels dans les derniers dix (10) ans;</p> <p>- OU -</p> <p>Deux (2) années de Collège avec un certificat en informatique ou équivalent -et- un minimum de cinq (5) années d'expérience de travail avérée dans un domaine de développement de logiciels dans les derniers sept (7) ans.</p>			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.	Points	
C1	<p>Expérience démontrée dans le développement de logiciels de simulation comportant la création, la modification ou l'amélioration des applications qui suivent (ou d'applications qui communiquent avec les applications suivantes) au moyen des langages et dans les environnements de programmation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ABACUS, JCATS, JSAF, VBS ou Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java, C++ ou C dans un environnement NetBeans ou Git; • ABACUS, JCATS, JSAF, VBS ou Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que 	<p>Maximum – 5 points</p> <p>1 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration de toute application logicielle en n'importe quel langage de programmation.</p> <p>2 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration de toute application logicielle en Java, C++ ou C.</p> <p>3 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration de toute application de simulation militaire en Java, C++ ou C.</p> <p>4 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration des applications ABACUS, JCATS, JSAF, VBS (ou d'applications communiquant avec elles) ou Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java, C++ ou C.</p>		

	<p>VCCI) en Java, C++ ou C dans un IDE ou un environnement de système de contrôle de versions;</p> <ul style="list-style-type: none"> • toute simulation militaire en Java, C++ ou C; • toute application en Java, C++ ou C; - OU - • toute autre application en n'importe quel langage de programmation. 	<p>5 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration des applications ABACUS, JCATS, JSAF, VBS (ou d'applications communiquant avec elles) ou Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java, C++ ou C dans un environnement NetBeans ou Git.</p>		
C2	<p>Expérience démontrée dans le développement de logiciels de simulation comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en <i>Java DataBase Connectivity</i> (JDBC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour communiquer avec des bases de données axées sur le <i>Joint Consultation, Command and Control Information Exchange Data Model</i> (JC3IEDM); • pour communiquer avec des bases de données axées sur le modèle d'échange d'information du Programme d'interopérabilité multilatérale (PIM); - OU - • pour communiquer avec des bases de données axées sur d'autres schémas. 	<p>Maximum – 3 points 1 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC. 2 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC pour communiquer avec des bases de données axées sur le modèle d'échange d'information du PIM (p. ex. <i>Land Command and Control Information Exchange Data Model</i> [LC2IEDM], <i>Command and Control Information Exchange Data Model</i> [C2IEDM] ou JC3IEDM). 3 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC pour communiquer avec des bases de données axées sur le JC3IEDM.</p>		
C3	<p>Expérience démontrée dans le développement de logiciels de simulation</p>	<p>Maximum – 2 points 1 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le</p>		

	comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen : <ul style="list-style-type: none"> de bibliothèques LuciadMap; - OU - de bibliothèques spécialisées dans les systèmes d'information géographique (SIG) en Java. 	développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java de toute bibliothèque spécialisée en SIG. 2 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de bibliothèques LuciadMap.		
		Note totale maximale : 10		
Programmeur-analyste (A.7) [VBS] – Niveau 2				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1	Un minimum de cinq (5) années d'expérience de travail avérée dans un domaine de développement de logiciels.			
O2	Diplôme universitaire de premier cycle en informatique, en mathématiques ou en génie -et- un minimum de deux (2) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du développement de logiciels de simulation militaire dans les derniers sept (7) ans; - OU - Deux (2) années de Collège avec un certificat en informatique ou équivalent -et- un minimum de cinq (5) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du développement de logiciels de simulation militaire dans les derniers sept (7) ans.			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.	Points	
C1	Expérience démontrée dans le développement et la maintenance de logiciels de simulation ayant recours à un scénario de planification des forces (SPF) [idéalement VBS] pour diffuser le flux vidéo simulé d'un véhicule aérien sans pilote (UAV) dans le cadre des activités d'instruction du quartier général (QG) de l'AC.	Maximum – 4 points 2 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement et la maintenance de logiciels de simulation ayant recours à un SPF pour diffuser le flux vidéo simulé d'un UAV dans le cadre des activités d'instruction du QG de l'AC. 4 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement et la maintenance de logiciels de simulation ayant recours à VBS pour diffuser le flux vidéo simulé d'un UAV dans le cadre des activités		

		d'instruction du QG de l'AC.		
C2	Expérience démontrée dans le développement de logiciels de simulation comportant la création, la modification ou l'amélioration des applications qui suivent (ou d'applications qui communiquent avec les applications suivantes) au moyen des langages de programmation suivants : <ul style="list-style-type: none"> • VBS et Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java ou en C++; • VBS en Java ou en C++; • toute simulation en Java ou en C++. 	Maximum – 10 points 3 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration de toute simulation en Java ou en C++. 6 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration de VBS (ou d'applications qui communiquent avec VBS) en Java ou en C++. 10 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration de VBS (ou d'applications qui communiquent avec VBS) et Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java ou en C++.		
		Note totale maximale : 14		

Programmeur-analyste (A.7) [JCATS] – Niveau 3				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1	Au moins dix (10) ans d'expérience de travail démontrée dans un domaine lié au développement de logiciels.			
O2	Maîtrise universitaire en informatique, en mathématiques ou en génie -et- un minimum de quatre (4) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du développement de logiciels de simulation militaire dans les derniers dix (10) ans; - OU - Diplôme universitaire de premier cycle en informatique, en mathématiques ou en génie -et- un minimum de cinq (5) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du développement de logiciels de simulation militaire dans les derniers dix (10) ans; - OU - Deux (2) années de Collège avec un certificat en informatique ou équivalent -et- un minimum de sept (7) années d'expérience de travail avérée dans un domaine de			

	développement de logiciels de simulation militaire au dans les derniers (10) ans.			
	Critères cotés	Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.	Points	
CI	<p>Expérience démontrée dans le développement de logiciels de simulation comportant la création, la modification ou l'amélioration des logiciels mentionnés ci-après dans les langages de programmation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java ou en C++; • toute application qui communique avec JCATS par l'intermédiaire de protocoles ou de formats propres au Laboratoire national Lawrence-Livermore (LNLL) en Java ou en C++; • toute application qui communique avec JCATS par l'intermédiaire de protocoles ou de formats de sources ouvertes ou non liés au LNLL, comme une simulation interactive répartie (DIS) ou une architecture de haut niveau (HLA), en Java ou en C++; • toute application 	<p>Maximum – 14 points</p> <p>2 points – Sept (7) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec une simulation dans n'importe quel langage de programmation.</p> <p>4 points – Sept (7) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec une simulation militaire dans n'importe quel langage de programmation.</p> <p>6 points – Sept (7) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec une simulation constructive au niveau des entités semblable à JCATS dans n'importe quel langage de programmation.</p> <p>8 points – Sept (7) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec JCATS dans n'importe quel langage de programmation.</p> <p>10 points – Sept (7) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec JCATS par l'intermédiaire de protocoles ou de formats de sources ouvertes ou non liés au LNLL (comme une HLA ou une DIS) en Java ou en C++.</p> <p>12 points – Sept (7) ans ou plus d'expérience démontrée dans le</p>		

	<p>qui communique avec JCATS par l'intermédiaire d'un protocole ou d'un format quelconque dans n'importe quel langage de programmation;</p> <ul style="list-style-type: none"> • toute application qui communique avec une simulation constructive au niveau des entités semblable à JCATS par l'intermédiaire d'un protocole ou d'un format quelconque dans n'importe quel langage de programmation; • toute application qui communique avec une simulation militaire quelconque dans n'importe quel langage de programmation; – OU - • toute application qui communique avec une simulation quelconque dans n'importe quel langage de programmation. 	<p>développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec JCATS par l'intermédiaire de protocoles ou de formats propres au LNLL en Java ou en C++.</p> <p>14 points – Sept (7) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) qui communique avec JCATS par l'intermédiaire de protocoles ou de formats propres au LNLL en Java ou en C++.</p>		
C2	<p>Expérience démontrée dans le développement de logiciels de simulation comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour 	<p>Maximum – 5 points</p> <p>1 point – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC.</p> <p>3 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la</p>		

	<p>communiquer avec des bases de données axées sur le JC3IEDM;</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour communiquer avec des bases de données axées sur le modèle d'échange d'information du PIM; - OU - • pour communiquer avec des bases de données axées sur d'autres schémas. 	<p>création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC pour communiquer avec des bases de données axées sur le modèle d'échange d'information du PIM (p. ex. LC2IEDM, C2IEDM ou JC3IEDM).</p> <p>5 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC pour communiquer avec des bases de données axées sur le JC3IEDM.</p>		
C3	Expérience démontrée dans la correction des lacunes et dans l'amélioration des fichiers de configuration des caractéristiques de la force (.fchar) de JCATS, y compris le développement et la maintenance d'applications logicielles qui accèdent à ces fichiers.	<p>Maximum – 5 points</p> <p>1 point – de 1 à 2 ans d'expérience démontré</p> <p>2 points – de 2 à 3 ans d'expérience démontré</p> <p>3 points – de 3 à 4 ans d'expérience démontré</p> <p>4 points – de 4 à 5 ans d'expérience démontré</p> <p>5 points – 5 ans ou plus d'expérience démontré</p>		
C4	Expérience démontrée dans la correction des lacunes et dans l'amélioration des fichiers de configuration des plans de la force (.fplan) de JCATS, y compris le développement et la maintenance d'applications logicielles qui accèdent à ces fichiers.	<p>Maximum – 5 points</p> <p>1 point – de 1 à 2 ans d'expérience démontré</p> <p>2 points – de 2 à 3 ans d'expérience démontré</p> <p>3 points – de 3 à 4 ans d'expérience démontré</p> <p>4 points – de 4 à 5 ans d'expérience démontré</p> <p>5 points – 5 ans ou plus d'expérience démontré</p>		
C5	Expérience démontrée dans la correction des lacunes et dans l'amélioration des fichiers de terrain (.daf) de JCATS, y compris le développement et la maintenance d'applications logicielles qui accèdent à ces fichiers.	<p>Maximum – 5 points</p> <p>1 point – de 1 à 2 ans d'expérience démontré</p> <p>2 points – de 2 à 3 ans d'expérience démontré</p> <p>3 points – de 3 à 4 ans d'expérience démontré</p> <p>4 points – de 4 à 5 ans d'expérience démontré</p> <p>5 points – 5 ans ou plus d'expérience démontré</p>		
C6	Expérience démontrée dans	Maximum – 3 points		

	la prestation de soutien sur place pour JCATS et Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) dans le cadre des activités d'instruction des QG des unités ou des formations de l'AC tenues au Canada ou au Royaume-Uni.	1 point – Soutien sur place fourni pour JCATS et Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) dans le cadre de 1 à 5 activités d'instruction des QG des unités ou des formations de l'AC tenues au Canada ou au Royaume-Uni. 2 point – Soutien sur place fourni pour JCATS et Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) dans le cadre de 6 à 10 activités d'instruction des QG des unités ou des formations de l'AC tenues au Canada ou au Royaume-Uni. 3 point – Soutien sur place fourni pour JCATS et Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) dans le cadre de plus de 10 activités d'instruction des QG des unités ou des formations de l'AC tenues au Canada ou au Royaume-Uni.		
		Note totale maximale : 37		

Programmeur-analyste (A.7) [SimSpeak] – Niveau 3				
	Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.	Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1	Au moins dix (10) ans d'expérience de travail démontrée dans un domaine lié au développement de logiciels.			
O2	Maîtrise universitaire en informatique, en mathématiques ou en génie -et- un minimum de quatre (4) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du développement de logiciels de simulation militaire dans les derniers (10) ans; - OU - Diplôme universitaire de premier cycle en informatique, en mathématiques ou en génie -et- un minimum de cinq (5) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du développement de logiciels de simulation militaire dans les derniers (10) ans; - OU - Deux (2) années de Collège avec un certificat en informatique ou équivalent -et- un minimum de sept (7) années d'expérience de travail avérée dans un domaine de			

	développement de logiciels de simulation militaire dans les derniers (10) ans;			
	Critères cotés	Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.	Points	
C1	Expérience démontrée dans le développement des applications suivantes en C++, par l'intermédiaire des cadres ou des protocoles suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Logiciels de Communication Radio Simulée (tel que SimSpeak); • transmissions militaires audio simulées par l'intermédiaire du protocole de transport en temps réel (RTP) et du protocole de commande de transport en temps réel (RTCP) -ET- de la DIS; • transmissions militaires audio simulées par l'intermédiaire du RTP et du RTCP -OU- de la DIS; • transmissions audio simulées par l'intermédiaire du RTP et du RTCP -OU- de la DIS; • toute donnée audio transmise par l'intermédiaire du RTP et du RTCP -OU- de la DIS. 	Maximum – 10 points 2 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en C++ qui traitent et transmettent des données audio par l'intermédiaire du RTP et du RTCP -OU- de la DIS. 4 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en C++ qui traitent et transmettent des données audio de transmissions simulées par l'intermédiaire du RTP et du RTCP -OU- de la DIS. 6 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en C++ qui traitent et transmettent des données audio de transmissions militaires simulées par l'intermédiaire du RTP et du RTCP -OU- de la DIS. 8 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en C++ qui traitent et transmettent des données audio de transmissions militaires simulées par l'intermédiaire du RTP et du RTCP -ET- de la DIS. 10 points Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de Logiciels de Communication Radio Simulée (tel que SimSpeak) en C++ qui traitent et transmettent des données audio de transmissions militaires simulées par l'intermédiaire du RTP et du RTCP -ET- de la DIS.		

C2	<ul style="list-style-type: none"> Expérience démontrée dans le développement d'interfaces utilisateurs (IU) photoréalistes au moyen de Qt. 	<p>Maximum – 6 points 2 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'IU photoréalistes en C++ de composante au moyen de Qt. 4 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'IU photoréalistes en C++ de composants d'un système réel (tel que SACT) au moyen de Qt. 6 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'IU photoréalistes en C++ de composants d'un système de Communication Radio réel au moyen de Qt..</p>		
C3	<p>Expérience démontrée dans le développement des applications suivantes en Java, par l'intermédiaire des cadres ou des protocoles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) toute simulation militaire faisant appel à une structure logicielle (tel que Paradigm); toute simulation faisant appel à une structure logicielle (tel que Paradigm); toute simulation faisant appel à toute architecture multiniveau orientée services DCOM 	<p>Maximum – 4 points 1 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute simulation en Java faisant appel à une architecture multiniveau orientée services DCOM quelconque. 2 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute simulation en Java faisant appel à une structure logicielle (tel que Paradigm). 3 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute simulation militaire en Java faisant appel à une structure logicielle (tel que Paradigm). 4 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute simulation militaire en Java faisant appel à une structure logicielle (tel que Paradigm) – ET - Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI).</p>		
		Note totale maximale : 20		

Analyste des systèmes (A.8) [ABACUS] – Niveau 3			
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.	Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1 Au moins dix (10) ans d'expérience de travail démontrée dans un domaine lié au développement de logiciels.			

O2	<p>Diplôme universitaire de premier cycle en génie informatique ou en génie électrique où le programme de génie est accrédité par le Canadian Council of Professional Engineers (CCPE), (copie du certificat à fournir avec la proposition du soumissionnaire). Alternativement, si le diplôme du candidat n'est pas accrédité par le CCPE, leurs attestations d'études d'ingénierie doivent être considérées comme «substantiellement équivalentes» par la CCPE via une application à l'Engineering International - Education Assessment Program, (EI-EAP), (Copiez du jugement officiel du CCPE doit être inclus). Enfin, comme une troisième alternative, les diplômes en génie du candidat doit être considéré conforme si le candidat est jugé admissible à l'enregistrement à titre d'ingénieur par un organisme de réglementation provincial reconnu (dont la preuve doit être fournie avec la proposition du soumissionnaire).</p>			
Critères cotés	<p>Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.</p>	Points		

<p>CI</p>	<p>Expérience démontrée dans le développement de logiciels de simulation comportant la création, la modification ou l'amélioration des logiciels mentionnés ci-après dans les langages de programmation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java; • toute application qui communique avec ABACUS par l'intermédiaire de son protocole de communication réseau client-serveur en Java; • toute application qui communique avec ABACUS par l'intermédiaire de son protocole de communication réseau client-serveur dans un langage de programmation quelconque; • toute application qui communique avec une simulation constructive au niveau des agrégats semblable à ABACUS dans un langage de programmation quelconque; – OU – • toute application qui communique avec une simulation quelconque dans 	<p>Maximum – 10 points</p> <p>2 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec une simulation dans tout langage de programmation.</p> <p>4 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec une simulation constructive au niveau des agrégats semblable à ABACUS dans tout langage de programmation.</p> <p>6 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec ABACUS par l'intermédiaire de son protocole de communication réseau client-serveur dans tout langage de programmation.</p> <p>8 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec ABACUS par l'intermédiaire de son protocole de communication réseau client-serveur en Java.</p> <p>10 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) qui communique avec ABACUS par l'intermédiaire de son protocole de communication réseau client-serveur en Java.</p>		
-----------	--	---	--	--

	n'importe quel langage de programmation.			
C2	<p>Expérience démontrée dans le développement de logiciels de simulation comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour communiquer avec des bases de données axées sur le JC3IEDM; • pour communiquer avec des bases de données axées sur le modèle d'échange d'information du PIM; - OU - • pour communiquer avec des bases de données axées sur d'autres schémas. 	<p>Maximum – 5 points 1 point – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC. 2 point – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC pour communiquer avec des bases de données axées sur le modèle d'échange d'information du PIM (p. ex. LC2IEDM, C2IEDM ou JC3IEDM). 5 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC pour communiquer avec des bases de données axées sur le JC3IEDM.</p>		
C3	Expérience démontrée dans le développement et la maintenance d'un logiciel de simulation capable de lire et d'écrire des données de mesure de contrôle d'ABACUS.	<p>Maximum – 5 points 1 point – de 1 à 2 ans d'expérience démontré 2 points – de 2 à 3 ans d'expérience démontré 3 points – de 3 à 4 ans d'expérience démontré 4 points – de 4 à 5 ans d'expérience démontré 5 points – 5 ans ou plus d'expérience démontré</p>		
C4	Expérience démontrée dans le développement et la maintenance d'un logiciel	<p>Maximum – 5 points 1 point – de 1 à 2 ans d'expérience démontré</p>		

	de simulation capable de lire et de vérifier les données sur les sauts de temps et l'état de fonctionnement d'ABACUS.	2 points – de 2 à 3 ans d'expérience démontré 3 points – de 3 à 4 ans d'expérience démontré 4 points – de 4 à 5 ans d'expérience démontré 5 points – 5 ans ou plus d'expérience démontré		
C5	Expérience démontrée dans le développement et la maintenance d'un logiciel de simulation capable de lire des données d'information sur les unités et les acquis d'ABACUS.	Maximum – 5 points 1 point – de 1 à 2 ans d'expérience démontré 2 points – de 2 à 3 ans d'expérience démontré 3 points – de 3 à 4 ans d'expérience démontré 4 points – de 4 à 5 ans d'expérience démontré 5 points – 5 ans ou plus d'expérience démontré		
C6	Expérience démontrée dans la prestation de soutien sur place pour ABACUS et Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) dans le cadre des activités d'instruction des QG des unités ou des formations de l'AC tenues au Canada ou au Royaume-Uni.	Maximum – 3 points 1 point – Soutien sur place fourni pour ABACUS et Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) dans le cadre de 1 à 5 activités d'instruction des QG des unités ou des formations de l'AC tenues au Canada ou au Royaume-Uni. 2 points – Soutien sur place fourni pour ABACUS et Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) dans le cadre de 6 à 10 activités d'instruction des QG des unités ou des formations de l'AC tenues au Canada ou au Royaume-Uni. 3 points – Soutien sur place fourni pour ABACUS et Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) dans le cadre de plus de 10 activités d'instruction des QG des unités ou des formations de l'AC tenues au Canada ou au Royaume-Uni.		
		Note totale maximale : 33		

Analyste des systèmes (A.8) [JSAF] – Niveau 3				
	Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.	Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1	Au moins dix (10) ans d'expérience démontrée dans un domaine lié au développement de logiciels.			

O2	Diplôme universitaire de premier cycle en génie informatique ou en génie électrique où le programme de génie est accrédité par le Canadian Council of Professional Engineers (CCPE), (copie du certificat à fournir avec la proposition du soumissionnaire). Alternativement, si le diplôme du candidat n'est pas accrédité par le CCPE, leurs attestations d'études d'ingénierie doivent être considérées comme «substantiellement équivalentes» par la CCPE via une application à l'Engineering International - Education Assessment Program, (EI-EAP), (Copiez du jugement officiel du CCPE doit être inclus). Enfin, comme une troisième alternative, les diplômes en génie du candidat doit être considéré conforme si le candidat est jugé admissible à l'enregistrement à titre d'ingénieur par un organisme de réglementation provincial reconnu (dont la preuve doit être fournie avec la proposition du soumissionnaire).			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.	Points	
C1	Expérience démontrée dans le développement des applications suivantes en C, dans les environnements suivants : <ul style="list-style-type: none"> • JSAF; • simulation militaire dans un environnement Linux; • simulation militaire sur un système d'exploitation quelconque; • toute simulation sur un système d'exploitation quelconque. 	Maximum – 5 points 1 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute application de simulation en C sur un système d'exploitation quelconque. 2 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute application de simulation militaire en C sur un système d'exploitation quelconque. 3 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute application de simulation militaire en C dans un environnement Linux . 4 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute application de simulation militaire en C dans un environnement Linux et avoir suivi un cours de développeur JSAF . 5 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en C pour JSAF et avoir donné un cours de développeur JSAF.		
C2	Expérience démontrée dans le développement des applications suivantes en C++, dans les environnements suivants : <ul style="list-style-type: none"> • JSAF; • simulation militaire dans un 	Maximum – 5 points 1 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications de simulation en C++ sur un système d'exploitation quelconque. 2 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications de simulation militaire en C++ sur un système d'exploitation quelconque. 3 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience		

	<p>environnement Linux;</p> <ul style="list-style-type: none"> simulation militaire sur un système d'exploitation quelconque; toute simulation sur un système d'exploitation quelconque. 	<p>démontrée dans le développement d'applications de simulation militaire en C++ dans un environnement Linux.</p> <p>4 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications de simulation militaire en C++ dans un environnement Linux et avoir suivi un cours de développeur JSAF.</p> <p>5 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en C++ pour JSAF et avoir donné un cours de développeur JSAF.</p>		
C3	<p>Expérience démontrée dans le développement des applications suivantes en Java dans les environnements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> JSAF; simulation militaire dans un environnement Linux; simulation militaire sur un système d'exploitation quelconque; toute simulation sur un système d'exploitation quelconque. 	<p>Maximum – 5 points</p> <p>1 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute application de simulation en Java sur un système d'exploitation quelconque.</p> <p>2 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute application de simulation militaire en Java sur un système d'exploitation quelconque.</p> <p>3 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute application de simulation militaire en Java dans un environnement Linux.</p> <p>4 point - Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications de simulation militaire en Java dans un environnement Linux et avoir suivi un cours de développeur JSAF.</p> <p>5 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en Java pour JSAF et avoir donné un cours de développeur JSAF.</p>		
C4	<p>Expérience démontrée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir fait fonctionner JSAF dans le cadre d'un exercice militaire canadien; Avoir fait fonctionner JSAF dans le cadre de n'importe quel exercice militaire; 	<p>Maximum – 5 points</p> <p>1 point – A fait fonctionner une simulation constructive dans le cadre d'un exercice militaire</p> <p>3 points – A fait fonctionner JSAF dans le cadre d'un exercice militaire</p> <p>5 points – A fait fonctionner JSAF dans le cadre d'un exercice militaire canadien</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> Avoir fait fonctionner une simulation constructive dans le cadre de n'importe quel exercice militaire. 			
C5	Expérience démontrée dans la correction des lacunes ou l'amélioration des fichiers de configuration des entités (.rdr) de JSAF.	Maximum – 2 points 1 point – de 2 à 6 mois d'expérience démontré 2 points – de 6 à 12 mois d'expérience démontré		
C6	Expérience démontrée dans la correction des lacunes ou l'amélioration des fichiers de la base de données compacte des terrains.	Maximum – 2 points 1 point – de 2 à 6 mois d'expérience démontré 2 points – de 6 à 12 mois d'expérience démontré		
C7	Expérience démontrée dans la configuration et l'utilisation d'autres interfaces de simulation, dont : <ul style="list-style-type: none"> AWSim; XCite; VRForces; VBS; One Semi-Automated Forces (OneSAF). 	Maximum – 2 points 1 point – Trois (3) mois ou plus d'expérience démontrée (pour chacun des cas) dans la configuration et l'utilisation d'au moins trois (3) des interfaces de simulation susmentionnées. 2 points – Trois (3) mois ou plus d'expérience démontrée (pour chacun des cas) dans la configuration et l'utilisation de cinq (5) des interfaces de simulation susmentionnées.		
		Note totale maximale : 26		

Coordonnateur des essais (A.10) [Simulation] – Niveau 1				
	Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.	Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1	Diplôme universitaire de premier cycle en informatique, en mathématiques ou en génie -et- un minimum d'une (1) année d'expérience de travail avérée dans la planification, l'organisation et la mise à l'essai de logiciels dans les derniers trois (3) ans; - OU - Deux (2) années de Collège avec un certificat en informatique ou équivalent -et- un minimum de deux (2)			

	années d'expérience de travail avérée dans la planification, l'organisation et la mise à l'essai de logiciels dans les derniers cinq (5) ans.			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.	Points	
C1	Expérience démontrée dans la planification, l'organisation et la mise à l'essai de logiciels de simulation.	Maximum – 6 points 2 points – Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la planification, l'organisation et l'établissement du calendrier de mise à l'essai de logiciels de simulation . 4 points – Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la planification, l'organisation et l'établissement du calendrier de mise à l'essai de logiciels de simulation destinés à l'AC . 6 points – Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la planification, l'organisation et l'établissement du calendrier de mise à l'essai de logiciels de simulation utilisés dans le cadre des activités d'instruction des QG des unités ou des formations de l'AC .		
C2	Expérience démontrée dans l'administration, le développement ou la mise à l'essai d'applications sur Linux.	Maximum – 2 points 1 point – de 2 à 12 mois d'expérience démontré 2 points – 12 mois ou plus d'expérience démontrée		
C3	Expérience démontrée dans l'administration, le développement ou la mise à l'essai d'applications sur Windows.	Maximum – 2 points 1 point – de 2 à 12 mois d'expérience démontré 2 points – 12 mois ou plus d'expérience démontrée		
		Note totale maximale : 10		

Contrôleur (A.11) [Simulation] – Niveau 1				
	Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.	Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1	Diplôme universitaire de premier cycle en informatique, en mathématiques, en génie -et- un minimum d'une (1) année d'expérience de travail démontrée dans une création de modèle de simulation militaire et sur le terrain d'essai dans les trois (3) dernières années; - OU - Deux (2) années de Collège avec un certificat en			

	modélisation 3D / Simulation –et- un minimum de trois (3) années d'expérience de travail démontrée dans une création de modèle de simulation militaire et sur le terrain d'essai dans les derniers cinq (5) ans			
O2	Minimum de trois (3) années d'expérience dans les dernier six (6) ans à créer des modèles militaires canadiens dans 3DS Max, préparation des modèles fais avec le logiciel Oxygen et les tester en VBS.			
	Critères cotés	Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.	Points	
C1	Expérience démontrée dans la mise à l'essai de logiciels de simulation fondée sur les applications, les cadres ou les troussees à outils suivants : <ul style="list-style-type: none"> • VBS; • Structure logicielle (tel que Paradigm); • Logiciels de Communication Radio Simulée (tel que SimSpeak); • Toute simulation militaire canadienne; • Toute simulation militaire; • Toute simulation. 	Maximum – 12 points 2 points – Trois (3) ans ou plus d'expérience démontrée dans la mise à l'essai de toute simulation. 4 points – Trois (3) ans ou plus d'expérience démontrée dans la mise à l'essai de toute simulation militaire . 6 points – Trois (3) ans ou plus d'expérience démontrée dans la mise à l'essai de toute simulation militaire de l' AC . 8 points – Trois (3) ans ou plus d'expérience démontrée dans la mise à l'essai d'une (1) simulation avec VBS, structure logicielle (tel que Paradigm) et Logiciels de Communication Radio Simulée (tel que SimSpeak) . 10 points – Trois (3) ans ou plus d'expérience démontrée dans la mise à l'essai de deux (2) simulations avec VBS, structure logicielle (tel que Paradigm) et Logiciels de Communication Radio Simulée (tel que SimSpeak). 12 points – Trois (3) ans ou plus d'expérience démontrée dans la mise à l'essai de simulations avec VBS, structure logicielle (tel que Paradigm) et Logiciels de Communication Radio Simulée (tel que SimSpeak).		

C2	Expérience démontrée dans le développement de véhicules, d'armes ou d'entités mobiles à fidélité réglable pour VBS, et dans la mise à l'essai de ces modèles dans VBS pour vérifier si le niveau de fidélité convient aux fins prévues.	Maximum – 4 points Nombre de modèles à fidélité réglable qui ont été développés et mis à l'essai. Les soumissionnaires doivent fournir le nom de chaque véhicule, arme ou entité mobile (p. ex. laser air-sol de type C-16 de calibre 40 mm Heckler & Koch). 1 point – De 4 à 7 véhicules, armes ou entités mobiles 2 points – De 8 à 11 véhicules, armes ou entités mobiles 3 points – De 12 à 15 véhicules, armes ou entités mobiles 4 points – 16 véhicules, armes ou entités mobiles ou plus		
		Note totale maximale : 16		

Architecte en gestion de l'information (I.5) [Simulation] – Niveau 3				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1	Au moins dix (10) ans d'expérience démontrée dans un domaine lié au développement de logiciels.			
O2	Diplôme universitaire de premier cycle en génie où le programme de génie est accrédité par le Canadian Council of Professional Engineers (CCPE), (copie du certificat à fournir avec la proposition du soumissionnaire). Alternativement, si le diplôme du candidat n'est pas accrédité par le CCPE, leurs attestations d'études d'ingénierie doivent être considérées comme «substantiellement équivalentes» par la CCPE via une application à l'Engineering International - Education Assessment Program, (EI-EAP), (Copiez du jugement officiel du CCPE dois être inclus). Enfin, comme une troisième alternative, les diplômes en génie du candidat doit être considéré conforme si le candidat est jugé admissible à l'enregistrement à titre d'ingénieur par un organisme de réglementation provincial reconnu (dont la preuve doit être fournie avec la proposition du soumissionnaire).			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience		Points
		La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.		
C1	Expérience démontrée dans la direction d'une équipe de projet pour le développement d'un système de catalogage et d'un répertoire des	Maximum – 8 points 2 points – Trois (3) ans ou plus d'expérience démontrée dans la direction d'une équipe de projet pour le développement d'un système de catalogage et d'un répertoire des		

	<p>ressources en simulation comportant au moins 100 utilisateurs et les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Architecture de gestion de l'information non structurée (<i>Unstructured Information Management Architecture</i> ou UIMA); • Cadres miniserveurs, Hibernate, Spring et MySQL; • Accessible par le Web (l'adresse URL doit être fournie); • Intranet militaire déployé. 	<p>ressources en simulation comportant au moins 100 utilisateurs et une des quatre caractéristiques susmentionnées. 4 points – Trois (3) ans ou plus d'expérience démontrée dans la direction d'une équipe de projet pour le développement d'un système de catalogage et d'un répertoire des ressources en simulation comportant au moins 100 utilisateurs et deux des quatre caractéristiques susmentionnées. 6 points – Trois (3) ans ou plus d'expérience démontrée dans la direction d'une équipe de projet pour le développement de systèmes de catalogage et d'un répertoire des ressources en simulation comportant au moins 100 utilisateurs et trois des quatre caractéristiques susmentionnées. 8 points – Trois (3) ans ou plus d'expérience démontrée dans la direction d'une équipe de projet pour le développement de systèmes de catalogage et d'un répertoire des ressources en simulation comportant au moins 100 utilisateurs et toutes les caractéristiques susmentionnées.</p>		
C2	<p>Expérience démontrée dans la direction d'une équipe de projet pour le développement d'un système de simulation militaire de taille importante présentant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (plus de 50 systèmes déployés); • un projet comportant quatre développeurs à temps plein ou plus pendant une période de trois ans ou plus; • le client est l'AC. 	<p>Maximum – 6 points 2 points – Trois (3) ans ou plus d'expérience démontrée dans la direction d'une équipe de projet dans le cadre d'un projet comportant une des trois caractéristiques susmentionnées. 4 points – Trois (3) ans ou plus d'expérience démontrée dans la direction d'une équipe de projet dans le cadre d'un projet comportant deux des trois caractéristiques susmentionnées. 6 points – Trois (3) ans ou plus d'expérience démontrée dans la direction d'une équipe de projet dans le cadre d'un projet comportant toutes les caractéristiques susmentionnées.</p>		
C3	<p>Expérience démontrée en gestion de l'information dans la direction d'une équipe chargée d'offrir des services d'analyse</p>	<p>Maximum – 5 points 1 point – A dirigé une équipe chargée d'offrir des services d'analyse après action dans le cadre de 1 exercice de simulation à l'échelle d'une sous-unité, d'une unité ou</p>		

	après action dans le cadre d'un exercice de simulation à l'échelle d'une sous-unité, d'une unité ou d'une formation.	d'une formation. 2 points – A dirigé une équipe chargée d'offrir des services d'analyse après action dans le cadre de deux exercices de simulation à l'échelle d'une sous-unité, d'une unité ou d'une formation. 3 points – A dirigé une équipe chargée d'offrir des services d'analyse après action dans le cadre de trois exercices de simulation à l'échelle d'une sous-unité, d'une unité ou d'une formation. 4 points – A dirigé une équipe chargée d'offrir des services d'analyse après action dans le cadre de quatre exercices de simulation à l'échelle d'une sous-unité, d'une unité ou d'une formation. 5 points – A dirigé une équipe chargée d'offrir des services d'analyse après action dans le cadre de cinq exercices de simulation à l'échelle d'une sous-unité, d'une unité ou d'une formation.		
C4	Est agréé à titre de développeur de solutions certifiées Microsoft (Microsoft Certified Solution Developer [MCSO]).	Maximum – 3 points 3 points – Est agréé à titre de MCSO.		
C5	A participé à un groupe de modélisation et de simulation de l'OTAN (GMSO).	Maximum – 3 points 3 points – A participé à un GMSO.		
		Note totale maximale : 25		

Administrateur de système (I.9) – Niveau 1				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1	Diplôme universitaire de premier cycle -et- un minimum d'une (1) année d'expérience de travail démontrée dans le domaine du logiciel dans les derniers deux (2) ans; - OU - Deux (2) années de collège avec certificat –et- minimum de quatre (4) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du logiciel dans les derniers six (6) ans; - OU - Six (6) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du logiciel dans les derniers sept (7) ans			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience		Points

		La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.		
C1	<p>Expérience démontrée dans la prestation de logiciels d'environnements réglementaires en vertu du Programme de sécurité industrielle (PSI) et du Programme des marchandises contrôlées (PMC), dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une médiathèque de la DAPSCT à titre de représentant désigné en matière de sécurité (PSI) dans le cadre du PMC canadien; • une médiathèque de la DAPSCT dans le cadre du PMC canadien; • tout mécanisme et processus de prestation de logiciels militaires dans le cadre du PMC canadien; • tout mécanisme et processus de prestation de logiciels militaires en vertu du cadre de réglementation du PMC canadien ou des International Traffic in Arms Regulations (ITAR) américains; • tout mécanisme et processus de prestation de logiciels en vertu du cadre de réglementation du PMC canadien ou des ITAR américains. 	<p>Maximum – 5 points</p> <p>1 point – Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la prestation de logiciels conformément à tout mécanisme et processus en vertu du cadre de réglementation du PMC canadien ou des ITAR américains.</p> <p>2 points Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la prestation de logiciels conformément à tout mécanisme et processus militaire en vertu du cadre de réglementation du PMC canadien ou des ITAR américains.</p> <p>3 points – Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la prestation de logiciels conformément à tout mécanisme et processus militaire en vertu du cadre de réglementation du PMC canadien.</p> <p>4 points Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la prestation de logiciels pour la médiathèque de la DAPSCT en vertu du cadre de réglementation du PMC canadien.</p> <p>5 points – Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la prestation de logiciels pour la médiathèque de la DAPSCT à titre de représentant désigné en matière de sécurité (PSI) dans le cadre du PMC canadien. (Copie du formulaire de l'agent de sécurité d'entreprise ou de l'agent remplaçant de sécurité d'entreprise devant accompagner la proposition du soumissionnaire).</p>		
C2	<p>Expérience démontrée dans la création et le soutien des plates-formes virtuelles pour les applications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • machines virtuelles VMWare 5.X pour ABACUS et JCATS; • toute version de VMWare pour une 	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la création et le soutien de tout environnement virtuel pour une application quelconque.</p> <p>2 points – Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la création et le soutien de toute</p>		

	<p>application de simulation militaire quelconque;</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout environnement de virtualisation pour une application quelconque. 	<p>version de VMWare pour une application de simulation militaire quelconque.</p> <p>3 points – Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la création et le soutien de machines virtuelles au moyen de VMWare 5.X pour ABACUS et JCATS.</p>		
C3	<p>Expérience démontrée dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir fait fonctionner JSAF, ABACUS ou JCATS dans le cadre d'un exercice militaire canadien; • Avoir fait fonctionner JSAF, ABACUS ou JCATS dans le cadre de n'importe quel exercice militaire; • Avoir fait fonctionner une simulation constructive dans le cadre de n'importe quel exercice militaire. 	<p>Maximum – 5 points</p> <p>1 point – A fait fonctionner une simulation constructive dans le cadre d'un exercice militaire</p> <p>3 points – A fait fonctionner JSAF dans le cadre d'un exercice militaire</p> <p>5 points – A fait fonctionner JSAF dans le cadre d'un exercice militaire canadien</p>		
		Note totale maximale : 13		

Administrateur de système (I.9) – Niveau 2				
	Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.	Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1	Au moins cinq (5) ans d'expérience démontrée dans un domaine lié aux logiciels.			
O2	Diplôme universitaire de premier cycle en informatique, en mathématiques ou en génie -et- un minimum de trois (3) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du logiciel dans les derniers six (6) ans; - OU - Deux (2) années de Collège avec un certificat en informatique ou équivalent -et- un minimum de cinq (5) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du logiciel dans les derniers huit (8) ans; - OU - Huit (8) ans d'expérience de travail démontrée dans le domaine du logiciel dans les derniers dix (10) ans;			
	Critères cotés	Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.		Points
C1	Expérience démontrée dans l'installation et l'administration de Microsoft Windows Server 2003/2008.	Maximum – 5 points 1 point – de 2 mois à 2 ans d'expérience démontrée 2 points – de 2 à 4 ans d'expérience démontrée 3 points – de 4 à 6 ans d'expérience démontrée 4 points – de 6 à 8 ans d'expérience démontrée 5 points – 8 ans ou plus d'expérience démontrée		
C2	Expérience démontrée dans l'installation et l'administration de Microsoft Active Directory.	Maximum – 5 points 1 point – de 2 mois à 2 ans d'expérience démontrée 2 points – de 2 à 4 ans d'expérience démontrée 3 points – de 4 à 6 ans d'expérience démontrée 4 points – de 6 à 8 ans d'expérience démontrée 5 points – 8 ans ou plus d'expérience démontrée		
C3	Expérience démontrée dans l'installation et l'administration de serveurs de noms de domaine.	Maximum – 5 points 1 point – de 2 mois à 2 ans d'expérience démontrée 2 points – de 2 à 4 ans d'expérience		

		démontrée 3 points – de 4 à 6 ans d'expérience démontrée 4 points – de 6 à 8 ans d'expérience démontrée 5 points – 8 ans ou plus d'expérience démontrée		
C4	Expérience démontrée dans la création et le soutien des plates-formes virtuelles pour les applications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> machines virtuelles VMWare 5.X pour ABACUS et JCATS; toute version de VMWare pour une application de simulation militaire quelconque; tout environnement de virtualisation pour une application quelconque. 	Maximum – 3 points 1 point – Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la création et le soutien de tout environnement virtuel pour une application quelconque. 2 points – Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la création et le soutien de toute version de VMWare pour une application de simulation militaire quelconque. 3 points – Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans la création et le soutien de machines virtuelles au moyen de VMWare 5.X pour ABACUS et JCATS.		
C5	Expérience démontrée dans l'installation et le soutien d'environnements de réseau local d'entreprise et de réseau étendu à l'aide des technologies suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Commutateurs principaux pour réseaux privés virtuels (RPV) et processeurs centraux protégés par un pare-feu IPCOP; Toute technologie de RPV et de routeur au moyen de n'importe quelle infrastructure de commutation locale. 	Maximum – 2 points 1 point – Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans l'installation et le soutien de toute technologie de RPV et de routeur au moyen de n'importe quelle infrastructure de commutation locale. 2 points – Un (1) an ou plus d'expérience démontrée dans l'installation de commutateurs principaux pour RPV et processeurs centraux protégés par un pare-feu IPCOP.		
		Note totale maximale : 20		

Administrateur de système (I.9) – Niveau 3				
	Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.	Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1	Au moins dix (10) ans d'expérience démontrée dans le domaine des logiciels.			

	<p>Maîtrise universitaire en informatique, en mathématiques ou en génie -et- un minimum de quatre (4) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du logiciel dans les derniers dix (10) ans; - OU - Diplôme universitaire de premier cycle en informatique, en mathématiques ou en génie -et- un minimum de cinq (5) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du logiciel dans les derniers dix (10) ans; - OU - Deux (2) années de Collège avec un certificat en informatique ou équivalent -et- un minimum de sept (7) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du logiciel dans les derniers dix (10) ans; - OU - Douze (12) ans d'expérience de travail démontrée dans le domaine du logiciel dans les derniers quinze (15) ans;</p>			
	Critères cotés	Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.	Points	
C1	<p>Expérience démontrée dans la formulation de commentaires à l'intention de la direction d'une organisation de développement de logiciels en vue d'améliorer la qualité de l'ensemble du système ainsi que de surveiller et de contrôler le coût de son élaboration et de son fonctionnement. Les caractéristiques suivantes doivent être prises en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les simulations militaires canadiennes; • les simulations militaires; • les simulations 	<p>Maximum – 8 points 2 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans la formulation de commentaires à l'intention de la direction d'une organisation de développement de logiciels en vue d'améliorer la qualité de l'ensemble du système ainsi que de surveiller et de contrôler le coût de son élaboration et de son fonctionnement pour n'importe quel système logiciel. 4 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans la formulation de commentaires à l'intention de la direction d'une organisation de développement de logiciels en vue d'améliorer la qualité de l'ensemble du système ainsi que de surveiller et de contrôler le coût de son élaboration et de son fonctionnement pour n'importe quel système de simulation. 6 points - Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans la formulation de commentaires à l'intention de la direction d'une organisation de développement de logiciels en vue d'améliorer la qualité de l'ensemble du système ainsi que de surveiller et de contrôler le coût de son élaboration et de son fonctionnement pour n'importe quel système de simulation militaire. 8 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans la formulation de commentaires à l'intention de la direction d'une organisation de développement de</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> • ; – OU - tout système logiciel. 	logiciels en vue d'améliorer la qualité de l'ensemble du système ainsi que de surveiller et de contrôler le coût de son élaboration et de son fonctionnement pour n'importe quel système de simulation militaire canadien .		
C2	Expérience démontrée dans le suivi des exigences ou des coûts en ce qui concerne les domaines militaires du commandement et contrôle ou du développement de logiciels de simulation.	Maximum – 5 points 1 point – de 1 à 2 ans d'expérience démontrée 2 points – de 2 à 3 ans d'expérience démontrée 3 points – de 3 à 4 ans d'expérience démontrée 4 points – de 4 à 5 ans d'expérience démontrée 5 points – de 5 ans ou plus d'expérience démontrée		
		Note totale maximale : 13		

Architecte technologique (I.11) [Simulation] – Niveau 3				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1	Au moins dix (10) ans d'expérience de travail démontrée dans un domaine lié au développement de logiciels.			
O2	Maîtrise universitaire en informatique, en mathématiques ou en génie -et- un minimum de quatre (4) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du développement de logiciels de simulation militaire dans les derniers dix (10) ans; - OU - Diplôme universitaire de premier cycle en informatique, en mathématiques ou en génie -et- un minimum de cinq (5) années d'expérience de travail démontrée dans le domaine du développement de logiciels de simulation militaire dans les derniers dix (10) ans; - OU - Deux (2) années de Collège avec un certificat en informatique ou équivalent -et- un minimum de sept (7) années d'expérience de travail avérée dans un domaine de développement de logiciels de simulation militaire dans les derniers dix (10) ans;			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.		Points
C1	Expérience démontrée dans la conception d'une architecture multiniveau orientée services DCOM ainsi que dans la transformation d'une équipe d'au moins 10 développeurs, afin de l'aider dans sa transition d'une architecture axée sur les bases de données vers une nouvelle architecture. Les caractéristiques de la transformation de l'architecture comprennent notamment : <ul style="list-style-type: none"> • le domaine de la simulation militaire; • la connectivité aux systèmes de commandement, contrôle, communications, informatique, 	Maximum – 8 points 2 points – Expérience démontrée dans l'élaboration de l'architecture d'une solution et dans la direction de la transition d'une architecture axée sur les bases de données vers une architecture multiniveau orientée services DCOM au moyen de l'une des quatre caractéristiques. 4 points – Expérience démontrée dans l'élaboration de l'architecture d'une solution et dans la direction de la transition d'une architecture axée sur les bases de données vers une architecture multiniveau orientée services DCOM au moyen de deux des quatre caractéristiques. 6 points – Expérience démontrée dans l'élaboration de l'architecture		

	<p>renseignement, surveillance et reconnaissance (C4ISR) d'au moins deux pays;</p> <ul style="list-style-type: none"> la nouvelle architecture, en place depuis au moins trois ans, est toujours en cours d'utilisation au moment de la proposition; la nouvelle architecture a servi au développement d'au moins deux produits différents couvrant au moins deux des trois catégories de simulation réelle, virtuelle et constructive. 	<p>d'une solution et dans la direction de la transition d'une architecture axée sur les bases de données vers une architecture multiniveau orientée services DCOM au moyen de trois des quatre caractéristiques.</p> <p>8 points – Expérience démontrée dans l'élaboration de l'architecture d'une solution et dans la direction de la transition d'une architecture axée sur les bases de données vers une architecture multiniveau orientée services DCOM au moyen de toutes les caractéristiques.</p>		
C2	<p>Expérience démontrée dans la direction de la création d'un livre blanc axé sur la transformation de l'architecture d'un système C4ISR de taille, de portée et de complexité semblables au SACT (c.-à-d. de 50 à 100 M\$/année). Les caractéristiques de l'activité de création comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> le travail de coécriture avec au moins trois fabricants d'équipement d'origine (ou représentants de différentes entreprises collaborant sur le même système C4ISR); la prise en compte des aspects liés au contrôle du temps et aux jeux de guerre de la connectivité du système de simulation C4ISR; l'organisation et la tenue 	<p>Maximum – 4 points</p> <p>1 point – Expérience démontrée dans la direction de la création d'un livre blanc axé sur la transformation de l'architecture d'un système C4ISR de taille, de portée et de complexité semblables au SACT (c.-à-d. de 50 à 100 M\$/année) au moyen de l'une des quatre caractéristiques.</p> <p>2 points – Expérience démontrée dans la direction de la création d'un livre blanc axé sur la transformation de l'architecture d'un système C4ISR de taille, de portée et de complexité semblables au SACT (c.-à-d. de 50 à 100 M\$/année) au moyen de deux des quatre caractéristiques.</p> <p>3 points – Expérience démontrée dans la direction de la création d'un livre blanc axé sur la transformation de l'architecture d'un système C4ISR de taille, de portée et de complexité semblables au SACT (c.-à-d. de 50 à 100 M\$/année) au</p>		

	<p>de réunions périodiques pour les auteurs collaborateurs et autres personnes formulant des commentaires;</p> <ul style="list-style-type: none"> la reddition de comptes à un groupe de travail sur l'architecture (ou à un organisme d'approbation semblable) à l'égard des conclusions et des résultats. 	<p>moyen de trois des quatre caractéristiques. 4 points – Expérience démontrée dans la direction de la création d'un livre blanc axé sur la transformation de l'architecture d'un système C4ISR de taille, de portée et de complexité semblables au SACT (c.-à-d. de 50 à 100 M\$/année) au moyen de toutes les caractéristiques.</p>		
C3	Expérience démontrée dans le développement de logiciels Java.	<p>Maximum – 5 points 1 point – de 2 à 4 ans d'expérience démontrée 2 points – de 4 à 6 ans d'expérience démontrée 3 points – de 6 à 8 ans d'expérience démontrée 4 points – de 8 à 10 ans d'expérience démontrée 5 points – 10 ans ou plus d'expérience démontrée</p>		
C4	Expérience démontrée dans le développement de logiciels C++.	<p>Maximum – 5 points 1 point – de 2 à 4 ans d'expérience démontrée 2 points – de 4 à 6 ans d'expérience démontrée 3 points – de 6 à 8 ans d'expérience démontrée 4 points – de 8 à 10 ans d'expérience démontrée 5 points – 10 ans ou plus d'expérience démontrée</p>		

C5	<p>Expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour communiquer avec des bases de données axées sur le JC3IEDM; • pour communiquer avec des bases de données axées sur le modèle d'échange d'information du PIM; - OU - • pour communiquer avec des bases de données axées sur d'autres schémas. 	<p>Maximum – 5 points</p> <p>1 point – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC.</p> <p>3 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC pour communiquer avec des bases de données axées sur le modèle d'échange d'information du PIM (p. ex. LC2IEDM, C2IEDM ou JC3IEDM).</p> <p>5 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC pour communiquer avec des bases de données axées sur le JC3IEDM.</p>		
C6	<p>Expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de SOAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour communiquer avec des bases de données axées sur le JC3IEDM de couche de service d'information; • pour communiquer avec des bases de données axées sur le modèle d'échange d'information du PIM de couche de service d'information; - OU - • pour communiquer avec des bases de données axées sur d'autres schémas. 	<p>Maximum – 5 points</p> <p>1 point – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de SOAP.</p> <p>3 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de SOAP pour communiquer avec des bases de données axées sur le modèle d'échange d'information du PIM de couche de service d'information (p. ex. LC2IEDM, C2IEDM ou JC3IEDM).</p> <p>5 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de SOAP pour communiquer avec des bases de données axées sur le JC3IEDM de</p>		

		couche de service d'information.		
C7	Expérience démontrée dans le développement de logiciels dans un environnement NetBeans ou Git.	Maximum – 2 points 1 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels avec NetBeans ou Git. 2 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels avec NetBeans et Git.		
C8	Expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code au moyen des technologies suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Hibernate; • Apache UIMA; • Cadres miniserveurs; • Spring; • JSON; • MySQL; • Apache Tomcat; • Struts; • JavaScript; • JQuery; • Groovy; • Grails. 	Maximum – 6 points 1 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code avec deux ou trois des technologies citées. 2 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code avec quatre ou cinq des technologies citées. 3 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code avec six ou sept des technologies citées. 4 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code avec huit ou neuf des technologies citées. 5 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code avec 10 ou 11 des technologies citées. 6 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code avec les 12 technologies citées.		

C9	<p>Expérience démontrée dans l'élaboration de l'architecture, le développement et l'encadrement du développement des applications suivantes en Java, au moyen des cadres ou des protocoles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI); • toute simulation militaire faisant appel à une structure logicielle (tel que Paradigm); • toute simulation faisant appel à une structure logicielle (tel que Paradigm); • toute simulation faisant appel à toute architecture multiniveau orientée services DCOM. 	<p>Maximum – 6 points</p> <p>1 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute simulation en Java faisant appel à une architecture multiniveau orientée services DCOM quelconque.</p> <p>2 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute simulation en Java faisant appel à une structure logicielle (tel que Paradigm).</p> <p>3 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de toute simulation militaire en Java faisant appel à une structure logicielle (tel que Paradigm).</p> <p>4 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement en Java de Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI).</p> <p>5 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans l'élaboration de l'architecture, le développement et l'encadrement du développement de Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI).</p> <p>6 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans l'élaboration de l'architecture, le développement et l'encadrement du développement de Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java.</p>		
		Note totale maximale : 46		

Architecte d'entreprise (P.2) [Simulation] – Niveau 3				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.	Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre	
O1	Au moins dix (10) ans d'expérience de travail démontrée dans un domaine lié au développement de logiciels.			

O2	Diplôme universitaire de premier cycle en génie informatique ou en génie électrique où le programme de génie est accrédité par le Canadian Council of Professional Engineers (CCPE), (copie du certificat à fournir avec la proposition du soumissionnaire). Alternativement, si le diplôme du candidat n'est pas accrédité par le CCPE, leurs attestations d'études d'ingénierie doivent être considérées comme «substantiellement équivalentes» par la CCPE via une application à l'Engineering International - Education Assessment Program, (EI-EAP), (Copiez du jugement officiel du CCPE doit être inclus). Enfin, comme une troisième alternative, les diplômes en génie du candidat doit être considéré conforme si le candidat est jugé admissible à l'enregistrement à titre d'ingénieur par un organisme de réglementation provincial reconnu (dont la preuve doit être fournie avec la proposition du soumissionnaire).			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.	Points	
C1	Expérience démontrée dans la détermination des tendances de simulation qui créent des possibilités d'amélioration de l'instruction et de l'expérimentation, la direction d'une équipe chargée du développement et d'utilisateurs dans leur adoption, et la présentation de comptes rendus à la direction à leur sujet. Les caractéristiques des tendances et le domaine de l'instruction et de l'expérimentation comprennent : <ul style="list-style-type: none"> • l'instruction collective de l'AC; • les événements à l'échelle des sous-unités, des unités ou des formations; • les simulations constructives et virtuelles utilisées et les conseils sur l'intégration à la simulation réelle; • le quartier général (instruction du commandement et de 	Maximum – 14 points 2 points – Dix (10) ans ou plus d'expérience démontrée dans la détermination des tendances de simulation, la présentation de comptes rendus et la direction d'une équipe au moyen de l'une des sept caractéristiques . 4 points – Dix (10) ans ou plus d'expérience démontrée dans la détermination des tendances de simulation, la présentation de comptes rendus et la direction d'une équipe au moyen de deux des sept caractéristiques . 6 points – Dix (10) ans ou plus d'expérience démontrée dans la détermination des tendances de simulation, la présentation de comptes rendus et la direction d'une équipe au moyen de trois des sept caractéristiques . 8 points – Dix (10) ans ou plus d'expérience démontrée dans la détermination des tendances de simulation, la présentation de comptes rendus et la direction d'une équipe au moyen de quatre des sept caractéristiques . 10 points – Dix (10) ans ou plus		

	<p>l'état-major);</p> <ul style="list-style-type: none"> la connectivité aux systèmes C4ISR; la participation aux groupes de travail internationaux de l'AC sur la simulation ou aux Commissions de contrôle de la configuration; la formulation de conseils à l'intention de la direction au sein d'une organisation du gestionnaire de projet ou du gestionnaire du cycle de vie du matériel du sous-ministre adjoint (Matériels). 	<p>d'expérience démontrée dans la détermination des tendances de simulation, la présentation de comptes rendus et la direction d'une équipe au moyen de cinq des sept caractéristiques. 12 points – Dix (10) ans ou plus d'expérience démontrée dans la détermination des tendances de simulation, la présentation de comptes rendus et la direction d'une équipe au moyen de six des sept caractéristiques. 14 points – Dix (10) ans ou plus d'expérience démontrée dans la détermination des tendances de simulation, la présentation de comptes rendus et la direction d'une équipe au moyen des sept caractéristiques.</p>		
C2	Expérience démontrée dans le développement de logiciels Java.	<p>Maximum – 5 points</p> <p>1 point – de 2 à 4 ans d'expérience démontrée 2 points – de 4 à 6 ans d'expérience démontrée 3 points – de 6 à 8 ans d'expérience démontrée 4 points – de 8 à 10 ans d'expérience démontrée 5 points – 10 ans ou plus d'expérience démontrée</p>		
C3	Expérience démontrée dans le développement de logiciels C++.	<p>Maximum – 5 points</p> <p>1 point – de 2 à 4 ans d'expérience démontrée 2 points – de 4 à 6 ans d'expérience démontrée 3 points – de 6 à 8 ans d'expérience démontrée 4 points – de 8 à 10 ans d'expérience démontrée 5 points – 10 ans ou plus d'expérience démontrée</p>		

C4	<p>Expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour communiquer avec des bases de données axées sur le JC3IEDM; • pour communiquer avec des bases de données axées sur le modèle d'échange d'information du PIM; - OU - • pour communiquer avec des bases de données axées sur d'autres schémas. 	<p>Maximum – 5 points 1 point – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC. 3 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC pour communiquer avec des bases de données axées sur le modèle d'échange d'information du PIM (p. ex. LC2IEDM, C2IEDM ou JC3IEDM). 5 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen de MySQL en JDBC pour communiquer avec des bases de données axées sur le JC3IEDM.</p>		
C5	<p>Expérience démontrée dans le développement de logiciels dans un environnement NetBeans ou Git.</p>	<p>Maximum – 2 points 1 point – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels avec NetBeans ou Git. 2 points – Deux (2) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels avec NetBeans et Git.</p>		
C6	<p>Expérience démontrée dans le développement et la maintenance de logiciels de simulation militaire en Java qui envoient et reçoivent une DIS avec la bibliothèque Open-DIS.</p>	<p>Maximum – 5 points 1 point – de 1 à 2 ans d'expérience démontrée 2 points – de 2 à 3 ans d'expérience démontrée 3 points – de 3 à 4 ans d'expérience démontrée 4 points – de 4 à 5 ans d'expérience démontrée 5 points – 5 ans ou plus d'expérience démontrée</p>		
C7	<p>Expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java au moyen :</p>	<p>Maximum – 10 points 5 points – Dix (10) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> de bibliothèques LuciadMap; - OU - de bibliothèques spécialisées dans les SIG en Java. 	modification ou l'amélioration du code Java de n'importe quelle bibliothèque spécialisée en SIG. 10 points – Dix (10) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration du code Java de bibliothèques LuciadMap .		
C8	Expérience démontrée dans le développement de logiciels Python.	Maximum – 5 points 1 point – de 2 à 4 ans d'expérience démontrée 2 points – de 4 à 6 ans d'expérience démontrée 3 points – de 6 à 8 ans d'expérience démontrée 4 points – de 8 à 10 ans d'expérience démontrée 5 points – 10 ans ou plus d'expérience démontrée		
C9	Expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration des logiciels mentionnés ci-après dans les langages de programmation suivants : <ul style="list-style-type: none"> Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java; toute application qui communique avec ABACUS par l'intermédiaire de son protocole de communication réseau client-serveur en Java; toute application qui communique avec ABACUS par l'intermédiaire de son protocole de communication réseau client-serveur dans un langage de programmation quelconque; toute application qui communique avec une 	Maximum – 5 points 1 point – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec une simulation dans n'importe quel langage de programmation. 2 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec une simulation constructive au niveau des agrégats semblable à ABACUS dans n'importe quel langage de programmation. 3 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec ABACUS par l'intermédiaire de son protocole de communication réseau client-serveur dans un langage de programmation quelconque.		

	<p>simulation constructive au niveau des agrégats semblable à ABACUS dans un langage de programmation quelconque; – OU –</p> <ul style="list-style-type: none"> toute application qui communique avec une simulation quelconque dans n'importe quel langage de programmation. 	<p>4 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec ABACUS par l'intermédiaire de son protocole de communication réseau client-serveur en Java.</p> <p>5 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) qui communique avec ABACUS par l'intermédiaire de son protocole de communication réseau client-serveur en Java..</p>		
C10	<p>Expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration des logiciels mentionnés ci-après dans les langages de programmation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) en Java ou en C++; toute application qui communique avec JCATS par l'intermédiaire de protocoles ou de formats propres au LNLL en Java ou en C++; toute application qui communique avec JCATS par l'intermédiaire de protocoles ou de formats de sources ouvertes ou non liés au LNLL, comme une DIS ou une HLA, en Java ou en C++; 	<p>Maximum – 7 points</p> <p>1 point – Sept (7) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec une simulation dans n'importe quel langage de programmation.</p> <p>2 points – Sept (7) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec une simulation militaire dans n'importe quel langage de programmation.</p> <p>3 points – Sept (7) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec une simulation constructive au niveau des entités semblable à JCATS dans n'importe quel langage de programmation.</p> <p>4 points – Sept (7) ans ou plus</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> • toute application qui communique avec JCATS par l'intermédiaire d'un protocole ou d'un format quelconque dans n'importe quel langage de programmation; • toute application qui communique avec une simulation constructive au niveau des entités semblable à JCATS par l'intermédiaire d'un protocole ou d'un format quelconque dans n'importe quel langage de programmation; • toute application qui communique avec une simulation militaire quelconque dans n'importe quel langage de programmation; – OU - • toute application qui communique avec une simulation quelconque dans n'importe quel langage de programmation. 	<p>d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec JCATS dans n'importe quel langage de programmation.</p> <p>5 points – Sept (7) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec JCATS par l'intermédiaire de protocoles ou de formats de sources ouvertes ou non liés au LNLL (comme une HLA ou une DIS) en Java ou en C++.</p> <p>6 points – Sept (7) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application logicielle qui communique avec JCATS par l'intermédiaire de protocoles ou de formats propres au LNLL en Java ou en C++.</p> <p>7 points – Sept (7) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement de logiciels comportant la création, la modification ou l'amélioration d'une application Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR) (tel que VCCI) qui communique avec JCATS par l'intermédiaire de protocoles ou de formats propres au LNLL en Java ou en C++.</p>		
		Note totale maximale : 63		

Gestionnaire de projet (P.9) – Niveau 3			
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.	Satisfait	Non satisfait	Où cela est démontré dans l'offre
O1 Au moins dix (10) ans d'expérience de travail démontrée			

	dans un domaine lié au développement de logiciels -OU- la gestion de projet de développement de logiciels.			
O2	<p>Diplôme universitaire de premier cycle en génie informatique ou en génie électrique où le programme de génie est accrédité par le Canadian Council of Professional Engineers (CCPE), (copie du certificat à fournir avec la proposition du soumissionnaire). Alternativement, si le diplôme du candidat n'est pas accrédité par le CCPE, leurs attestations d'études d'ingénierie doivent être considérées comme «substantiellement équivalentes» par la CCPE via une application à l'Engineering International - Education Assessment Program, (EI-EAP), (Copiez du jugement officiel du CCPE doit être inclus). Enfin, comme une troisième alternative, les diplômes en génie du candidat doit être considéré conforme si le candidat est jugé admissible à l'enregistrement à titre d'ingénieur par un organisme de réglementation provincial reconnu (dont la preuve doit être fournie avec la proposition du soumissionnaire).</p> <p>-OU-</p> <p>Une certification Project Management Professional (PMP)</p>			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le domaine d'expérience qui décrit le mieux son expérience.	Points	
C1	Expérience démontrée dans les activités de gestion technique des systèmes et de la simulation de commandement et contrôle militaires mettant en application les principes, les pratiques et les techniques applicables aux systèmes et aux simulations de commandement et contrôle dans un contexte militaire.	<p>Maximum – 10 points</p> <p>1 point – de 1 à 2 ans d'expérience démontrée</p> <p>2 points – de 2 à 3 ans d'expérience démontrée</p> <p>3 points – de 3 à 4 ans d'expérience démontrée</p> <p>4 points – de 4 à 5 ans d'expérience démontrée</p> <p>5 points – de 5 à 6 ans d'expérience démontrée</p> <p>6 points – de 6 à 7 ans d'expérience démontrée</p> <p>7 points – de 7 à 8 ans d'expérience démontrée</p> <p>8 points – de 8 à 9 ans d'expérience démontrée</p> <p>9 points – de 9 à 10 ans d'expérience démontrée</p> <p>10 points – 10 ans ou plus d'expérience démontrée</p>		
C2	Expérience démontrée dans le développement de logiciels en Java dans les domaines suivants :	<p>Maximum – 10 points</p> <p>2 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en Java</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> • domaine de la simulation militaire et du commandement et contrôle, et activités de mentorat et d'enseignement destinées à des développeurs moins expérimentés; • tout domaine militaire, et toute activité de mentorat et d'enseignement destinée à des développeurs moins expérimentés; • tout domaine militaire dans un rôle principal; • tout domaine dans un rôle principal; • cinq ans d'expérience dans le développement d'applications Java dans n'importe quel domaine. 	<p>dans n'importe quel rôle. 4 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en Java dans un rôle principal. 6 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en Java dans un domaine militaire et dans un rôle principal. 8 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en Java dans un domaine militaire et dans un rôle principal ainsi que dans des activités de mentorat ou d'enseignement destinées aux développeurs moins expérimentés. 10 points – Cinq (5) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en Java dans un domaine de simulation militaire et de commandement et contrôle dans un rôle principal et dans des activités de mentorat ou d'enseignement destinées aux développeurs moins expérimentés.</p>		
C3	Expérience démontrée dans le développement d'applications en C ou en C++ dans le domaine de la simulation militaire et du commandement et contrôle.	<p>Maximum – 4 points 1 point – Quatre (4) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en C ou en C++ dans n'importe quel domaine. 2 points – Quatre (4) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en C ou en C++ dans le domaine de la simulation militaire OU du commandement et contrôle. 4 points – Quatre (4) ans ou plus d'expérience démontrée dans le développement d'applications en C ou en C++ dans le domaine de la simulation militaire ET du commandement et contrôle.</p>		
C4	Expérience démontrée dans la configuration et la recherche de panne des paramètres de la DIS en vue d'établir les fédérations de la DIS.	<p>Maximum – 6 points 1 point – de 2 mois à 1 an d'expérience démontrée 2 points – de 1 à 2 ans d'expérience démontrée 3 points – de 2 à 3 ans d'expérience</p>		

		démontrée 4 points – de 3 à 4 ans d'expérience démontrée 5 points – de 4 à 5 ans d'expérience démontrée 6 points – 5 ans ou plus d'expérience démontrée		
C5	Expérience démontrée dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • utilisation d'ABACUS, de JCATS, de VBS ou de JSAF dans le cadre d'un exercice militaire canadien; • utilisation d'ABACUS, de JCATS, de VBS ou de JSAF dans le cadre de n'importe quel exercice militaire; • utilisation d'une simulation constructive ou virtuelle dans le cadre de n'importe quel exercice militaire. 	Maximum – 5 points 1 point – A fait fonctionner une simulation constructive ou virtuelle dans le cadre d'un exercice militaire. 3 points – A fait fonctionner ABACUS, JCATS, VBS ou JSAF dans le cadre d'un exercice militaire. 5 points – A fait fonctionner ABACUS, JCATS, VBS ou JSAF dans le cadre d'un exercice militaire canadien.		
		Note totale maximale : 35		

4. Terminologie

No. du Terme	Terme	Description
1	Logiciel d'Interface entre Environnement Simulé et Réel (IESR)	Logiciel d'interface entre un environnement simulé et un système réel, où l'environnement simulé est utilisé pour stimuler le système réel et où l'interface peut transférer des composants du système réel à l'environnement simulé. Le logiciel d'IESR doit également permettre l'enregistrement / rassemblement des données qui passe entre les interfaces. Un logiciel d'IESR doit supporter les interfaces suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • Distributed Interactive Simulation (DIS) • Structured Query Language (SQL)

PIECE JOINTE 4.2 - BARÈME DE PRIX

1. Méthode de sélection de l'entrepreneur

« **Soumission recevable la plus basse.** » Le prix est divisé par le total des points correspondants obtenus par le soumissionnaire pour sa soumission technique, ce qui détermine le coût par point de chaque soumissionnaire. En divisant le prix par la note selon la cote numérique de la soumission technique, le mérite technique et le prix obtiennent une pondération à peu près égale dans l'évaluation proposée. Cela encourage les soumissionnaires à présenter des soumissions de qualité plus élevée tout en offrant un prix compétitif. La soumission recevable avec le coût par point le plus bas sera recommandée pour l'attribution du marché.

2. Catégories de ressources et niveau d'effort estimé

En utilisant les tableaux ci-dessous, le Soumissionnaire doit indiquer le tarif journalier fixe tout compris applicable pour chaque catégorie de ressources. Le tarif journalier fixe (C*) pour chaque catégorie de ressources doit être multiplié par le nombre estimatif de ressources requises (A*) et multiplié par le niveau d'effort (B*). Les résultats des multiplications doivent être insérés par le Soumissionnaire dans la colonne (D*). Le Soumissionnaire doit insérer la somme de chaque colonne (D*) dans la cellule respective F*.

* (l'astérisque) : Représente le nombre trouvé à côté de la lettre dans chaque tableau. Par exemple : A1, B1, C1, D1, F1, etc.

2.1. Durée initiale du contrat

Durée initiale du contrat					
Catégorie de ressources	Niveau	Nombre estimatif de ressources requises (A1)	Niveau d'effort (à des fins d'évaluation uniquement) (B1)	Tarif journalier fixe (C1)	Total estimé (D1 = A1 x B1 x C1)
Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]	1	1	240		
Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]	2	1	240		
Programmeur-analyste (A.7) [Virtual Battlespace 2 (VBS 2)]	2	1	240		
Programmeur-analyste (A.7) [JCATS]	3	1	240		
Programmeur-analyste (A.7) [SimSpeak]	3	1	240		
Analyste de systèmes (A.8) [ABACUS]	3	1	240		
Analyste de systèmes (A.8) [Joint Semi-	3	1	240		

Automated Forces (JSAF)]					
Coordonnateur des essais (A.10) [Simulation]	1	1	240		
Contrôleur (A.11) [Simulation]	1	1	240		
Architecte en gestion de l'information (I.5) [Simulation]	3	1	240		
Administrateur de système (I.9)	1	1	240		
Administrateur de système (I.9)	2	1	240		
Administrateur de système (I.9)	3	1	240		
Architecte technologique (I.11) [Simulation]	3	1	240		
Architecte d'entreprise (P.2) [Simulation]	3	1	240		
Gestionnaire de projet (P.9)	3	1	240		
F1 = Somme de la colonne D1					

2.2.Périodes d'option

Période d'option 1					
Catégorie de ressources	Niveau	Nombre estimatif de ressources requises (A2)	Niveau d'effort (à des fins d'évaluation uniquement) (B2)	Tarif journalier fixe (C2)	Total estimé (D2 = A2 x B2 x C2)
Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]	1	3	240		
Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]	2	3	240		
Programmeur-analyste (A.7) [Virtual Battlespace 2 (VBS 2)]	2	1	240		
Programmeur-analyste (A.7) [Joint Conflict and Tactical Simulation (JCATS)]	3	1	240		
Programmeur-analyste (A.7) [SimSpeak]	3	1	240		
Analyste de systèmes (A.8) [ABACUS]	3	1	240		
Analyste de systèmes (A.8) [Joint Semi-Automated Forces (JSAF)]	3	1	240		
Coordonnateur des essais (A.10) [Simulation]	1	2	240		
Contrôleur (A.11) [Simulation]	1	2	240		
Architecte en GI (I.5) [Simulation]	3	1	240		
Administrateur de système (I.9)	1	1	240		
Administrateur de système (I.9)	2	1	240		
Administrateur de système (I.9)	3	1	240		
Architecte technologique (I.11) [Simulation]	3	1	240		
Architecte d'entreprise (P.2) [Simulation]	3	1	240		
Gestionnaire de projet (P.9)	3	1	240		

F2 = Somme de la colonne D2	
-----------------------------	--

Période d'option 2					
Catégorie de ressources	Niveau	Nombre estimatif de ressources requises (A3)	Niveau d'effort (à des fins d'évaluation uniquement) (B3)	Tarif journalier fixe (C3)	Total estimé (D3 = A3 x B3 x C3)
Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]	1	4	240		
Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]	2	3	240		
Programmeur-analyste (A.7) [Virtual Battlespace 2 (VBS 2)]	2	2	240		
Programmeur-analyste (A.7) [Joint Conflict and Tactical Simulation (JCATS)]	3	1	240		
Programmeur-analyste (A.7) [SimSpeak]	3	1	240		
Analyste de systèmes (A.8) [ABACUS]	3	1	240		
Analyste de systèmes (A.8) [Joint Semi-Automated Forces (JSAF)]	3	1	240		
Coordonnateur des essais (A.10) [Simulation]	1	2	240		
Contrôleur (A.11) [Simulation]	1	2	240		
Architecte en gestion de l'information (I.5) [Simulation]	3	1	240		
Administrateur de système (I.9)	1	1	240		
Administrateur de système (I.9)	2	1	240		
Administrateur de système (I.9)	3	1	240		
Architecte technologique (I.11) [Simulation]	3	1	240		
Architecte d'entreprise (P.2) [Simulation]	3	1	240		
Gestionnaire de projet (P.9)	3	2	240		
F3 = Somme de la colonne D3					

Période d'option 3					
Catégorie de ressources	Niveau	Nombre estimatif de ressources requises (A4)	Niveau d'effort (à des fins d'évaluation uniquement) (B4)	Tarif journalier fixe (C4)	Total estimé (D4 = A4 x B4 x C4)
Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]	1	4	240		
Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]	2	3	240		
Programmeur-analyste (A.7) [Virtual	2	2	240		

Battlespace 2 (VBS 2)]					
Programmeur-analyste (A.7) [Joint Conflict and Tactical Simulation (JCATS)]	3	1	240		
Programmeur-analyste (A.7) [SimSpeak]	3	1	240		
Analyste de systèmes (A.8) [ABACUS]	3	1	240		
Analyste de systèmes (A.8) [Joint Semi-Automated Forces (JSAF)]	3	1	240		
Coordonnateur des essais (A.10) [Simulation]	1	2	240		
Contrôleur (A.11) [Simulation]	1	2	240		
Architecte en gestion de l'information (I.5) [Simulation]	3	1	240		
Administrateur de système (I.9)	1	1	240		
Administrateur de système (I.9)	2	1	240		
Administrateur de système (I.9)	3	1	240		
Architecte technologique (I.11) [Simulation]	3	1	240		
Architecte d'entreprise (P.2) [Simulation]	3	1	240		
Gestionnaire de projet (P.9)	3	2	240		
F4 = Somme de la colonne D4					

Période d'option 4					
Catégorie de ressources	Niveau	Nombre estimatif de ressources requises (A5)	Niveau d'effort (à des fins d'évaluation uniquement) (B5)	Tarif journalier fixe (C5)	Total estimé (D5 = A5 x B5 x C5)
Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]	1	4	240		
Programmeur-analyste (A.7) [Simulation]	2	3	240		
Programmeur-analyste (A.7) [Virtual Battlespace 2 (VBS 2)]	2	2	240		
Programmeur-analyste (A.7) [Joint Conflict and Tactical Simulation (JCATS)]	3	1	240		
Programmeur-analyste (A.7) [SimSpeak]	3	1	240		
Analyste de systèmes (A.8) [ABACUS]	3	1	240		
Analyste de systèmes (A.8) [Joint Semi-Automated Forces (JSAF)]	3	1	240		
Coordonnateur des essais (A.10) [Simulation]	1	2	240		
Contrôleur (A.11) [Simulation]	1	2	240		
Architecte en gestion de l'information (I.5) [Simulation]	3	1	240		
Administrateur de système (I.9)	1	1	240		
Administrateur de système (I.9)	2	1	240		
Administrateur de système (I.9)	3	1	240		

Architecte technologique (I.11) [Simulation]	3	1	240		
Architecte d'entreprise (P.2) [Simulation]	3	1	240		
Gestionnaire de projet (P.9)	3	2	240		
F5 = Somme de la colonne D5					

3. Établissement de l'Entrepreneur

Comme décrit dans l'annexe A: Section 2.1.2 Établissement de l'Entrepreneur, DAPSCT a une exigence que l'entrepreneur ait une installation avec une quantité appropriée d'espace pour accueillir jusqu'à 25 postes de travail et une Salle des serveurs approprié pour le matériel qui sera utilisé pour mettre en place un environnement de développement et de test (voir Annexe 1: Sections 1.1 et 1.2 pour les listes de matériel). L'entrepreneur doit inclure le taux de l'établissement à des fins d'évaluation.

Durée initiale du contrat	
F6 – Taux de l'établissement pour accueillir jusqu'à 25 postes de travail et la Salle des serveurs.	

Période d'option 1	
F7 - Taux de l'établissement pour accueillir jusqu'à 25 postes de travail et la Salle des serveurs.	

Période d'option 2	
F8 - Taux de l'établissement pour accueillir jusqu'à 25 postes de travail et la Salle des serveurs.	

Période d'option 3	
F9 - Taux de l'établissement pour accueillir jusqu'à 25 postes de travail et la Salle des serveurs.	

Période d'option 4	
F10 - Taux de l'établissement pour accueillir jusqu'à 25 postes de travail et la Salle des serveurs.	

4. Valeur totale du contrat

Le soumissionnaire doit inclure la somme de $F1 + F2 + \dots + F10$ ci-dessous pour déterminer la valeur totale du contrat à des fins d'évaluation.

Valeur totale du contrat (G)	
$F1 + F2 + F3 + F4 + F5 + F6 + F7 + F8 + F9 + F10$	